Compte-rendu du Colloque " Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'oeuvre en Afrique centrale "

Pitchou Tshimpanga, Guillaume Lescuyer, Edouard Essiane Mendoula, Hortense Motalindja

▶ **To cite this version:**

Pitchou Tshimpanga, Guillaume Lescuyer, Edouard Essiane Mendoula, Hortense Motalindja. Compte-rendu du Colloque " Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'oeuvre en Afrique centrale ". Colloque Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale, Sep 2025, Kinshasa, Congo-Kinshasa. CIFOR; ATIBT, 317 p., 2025. ⟨hal-05318389⟩

HAL Id: hal-05318389

https://hal.science/hal-05318389v1

Submitted on 16 Oct 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Compte-rendu du Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23–24 septembre 2025

organisé par le CIFOR (projet PROFEAAC) et l'ATIBT

Pitchou Tshimpanga, Guillaume Lescuyer, Edouard Essiane Mendoula, Hortense Motalindja,

Octobre 2025

Table de matières

Contexte et ordre du jour 3

Objectifs 3

Organisation du colloque 3

Les participants 5

Récapitulation des sessions et des débats 6

Session 1 - « Etat et évolution des marchés domestiques des sciages en Afrique centrale sur la dernière décennie » - 23 septembre 10h30-13h 6

Session 2 - « Sources alternatives à l'exploitation artisanale sur les marchés domestiques de bois » - 23 septembre 14h30-17h 8

Session 3 - « Fiscalité et para-fiscalité sur les marchés domestiques » - 24 septembre 9h-10h30 11

Session 4 - « Les demandes de sciages sur les marchés domestiques » - 24 septembre 10h45-12h45 13

Session 5 - « Enjeux autour de la transformation du bois à destination des marchés domestiques » - 24 septembre 14h-16h30 15

Synthèse 18

Clôture 19

ANNEXE I – Liste de présence 20

ANNEXE II – Discours de clôture 24

Annexe III – Propositions techniques du MEDD-NEC (par Jean Paul Mwamba Nyembo et Augustin Nge Okwe) 26

Annexe IV - Supports des présentations 37

Contexte et ordre du jour

La consommation domestique de bois en Afrique centrale a longtemps été négligée par les politiques publiques et internationales. Depuis les années 1990, la gestion durable des forêts s'est essentiellement appliquée à travers l'exploitation de grandes concessions forestières sous aménagement durable, destinées principalement aux marchés d'exportation. Certes, plusieurs pays ont inclus les marchés domestiques dans le champ d'application des Accords de Partenariat Volontaire (APV) conclus avec l'Union européenne, mais relativement peu d'efforts et de financements ont été mobilisés dans ce domaine au cours des quinze dernières années.

Pourtant, l'importance de la consommation nationale et régionale de bois est connue depuis le début des années 2010, période au cours de laquelle plusieurs études ont démontré son rôle socio-économique majeur dans tous les pays de la sous-région. Entre 2010 et 2014, de nombreux ateliers et conférences ont mis cette question à l'agenda politique et scientifique en Afrique centrale. Parmi les principales recommandations figuraient la promotion de la légalisation des sciages commercialisés sur les marchés locaux, notamment par la formalisation de l'exploitation artisanale et par une incitation du secteur industriel à se tourner vers ces marchés porteurs. Néanmoins, ces recommandations ne semblent avoir fait l'objet d'aucun suivi systématique, et les marchés domestiques du bois sont redevenus un angle mort des politiques forestières.

C'est pour répondre à ce constat que ce colloque a été organisé. Son objectif était de dresser un état actualisé de la consommation sous-régionale de bois, d'analyser l'évolution du secteur au cours des quinze dernières années et d'évaluer sa contribution – ou ses limites – au développement durable des pays concernés. À cet effet, le CIFOR et l'ATIBT ont réuni pendant deux jours les principaux acteurs impliqués dans les marchés domestiques du bassin du Congo. Ces parties prenantes, issues des différents pays de la sous-région et représentant la diversité des maillons de la filière, ont permis d'alimenter un débat riche d'expériences et d'analyses. Au-delà du diagnostic, il appartenait à l'ensemble des participants de proposer des solutions crédibles, à court et moyen termes, afin d'inscrire ce secteur dans une trajectoire durable sur les plans socio-économique, politique et environnemental.

Objectifs

Le colloque avait pour objectif général d'assurer un approvisionnement efficace et durable des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale. Plus spécifiquement, il a permis de caractériser l'évolution de ces marchés au cours de la dernière décennie, d'identifier les principaux facteurs ayant freiné la mise à disposition de sciages d'origine légale dans les marchés nationaux, et de promouvoir l'utilisation ainsi que la diffusion de sciages légaux et durables auprès des différents types de consommateurs en Afrique centrale.

Organisation du colloque

Le colloque a été organisé sur deux journées, les 23 et 24 septembre 2025. Il a été structuré en six sessions thématiques et une session de clôture. La modération de ces journées a été

assurée par le CIFOR appuyé par des animateurs de session thématique. Chaque session a combiné des présentations techniques et des tables rondes, permettant de croiser les points de vue des chercheurs, administrations, opérateurs privés et organisations de la société civile. Après chaque session, les présentateurs ont répondu aux questions des participants, favorisant des échanges riches et interactifs.

Le programme détaillé de ce colloque est présenté ci-dessous.

Session introductive – 23 septembre 9h-10h

- Mot de bienvenue : CIFOR (Guillaume Lescuyer), ATIBT (Alain TIOTSOP)
- Discours d'ouverture : MEDD-SG/DGF (Jean-Paul Nyembo) et COMIFAC (Hervé Maïdou)

Pause-café et photo de famille – 10h-10h30

Session « Etat et évolution des marchés domestiques des sciages en Afrique centrale sur la dernière décennie » - 23 septembre 10h30-13h

Animateur : Benjamin Bisimwa (Rainforest Fondations Norway)

- Au Cameroun et au Congo (Guillaume Lescuyer, CIRAD & CIFOR)
- A Kisangani en RDC (Pitchou Tshimpanga, CIFOR & U.Kisangani)
- En RDC : Nature et circuit d'approvisionnement de bois d'œuvre artisanal dans les ports de Kinshasa (Josue Ausse, U.Kinshasa)
- En RCA (Emilien Dubiez, CIRAD & IRF)

Table ronde : présentateurs, Benoît-Désiré Tasse (MINFOF-DF), Jean-Paul Nyembo (MEDD-DGF), Hervé Maïdou (COMIFAC), Mexan Tabaka (MEF-IGSEF)

Pause déjeuner 13h-14h30

Session « Sources alternatives à l'exploitation artisanale sur les marchés domestiques de bois » - 23 septembre 14h30-17h

Animateur : Hortense Motalindja (MINFOF-DPT)

- Produits et sous-produits de l'exploitation et de la transformation industrielles au Congo (Alain Tiotsop, ATIBT)
- Potentiel provenant des forêts communautaires au Cameroun (Pamphile Ntanga, Fecaprobois)

Table ronde : présentateurs, Jean Wabangawe (ACEFA), GianCarlo Fuser (Likouala Timber)

Session « Fiscalité et para-fiscalité sur les marchés domestiques » - 24 septembre 9h-10h30

Animateur : A.Soufflot (ONF International)

- Barrières à l'accès à la légalité des exploitants artisanaux (Félix Lilakoko, JUREC)
- Corruption et collusion dans le secteur de l'exploitation artisanale du bois (Pitchou Tshimpanga & Edouard Essiane, CIFOR)
- L'enjeu d'une fiscalité incitative pour les opérateurs industriels (Alain Tiotsop, ATIBT)

Table ronde : présentateurs, Benoît-Désiré Tasse (MINFOF), André Hilaire Kashikisha (CODELT), Gabriel Mola (FIB), Achille Tsieta (Olam & UniCongo)
Pause-café

Session « Les demandes de sciages sur les marchés domestiques » - 24 septembre 10h45-12h45
Animateur : Silvia Ferrari (CIFOR)

- Marchés publics au Cameroun (Hortense Motalindja, MINFOF-DPT)
- Vers un arrêté provincial dans la Tshopo (Bijoux Koy Taka, Ministre provinciale)
- Les entreprises du BTP en RDC et au Cameroun (Pitchou Tshimpanga & Edouard Essiane, CIFOR)
- Les demandes des consommateurs particuliers (Guillaume Lescuyer, CIRAD-CIFOR)

Table ronde : présentateurs, Félicien Liofo (IlexaBois), Michel N'Djadi (BTP Tshopo), Jean-Pierre Ndongui (Congo Meuble)

Pause déjeuner 12h45 - 14h

Session « Enjeux autour de la transformation du bois à destination des marchés domestiques » - 24 septembre 14h-16h30
Animateur : Emilien Dubiez (CIRAD)

- Enjeux autour de la transformation du bois au Congo (Dieudonné Sita, MEF-DVRF)
- État des lieux de la transformation du bois pour les marchés domestiques au Gabon (Ariane Obone, doctorante)
- Formation et structuration des exploitants artisanaux en RDC (Félicien Musenge, Tropenbos)
- Formation et structuration des exploitants artisanaux au Congo (Roland Goma, Centre Wenge & Joël Kikadidi, Cluster Bois Brazzaville)
- Les sites MIB physiques au Cameroun (Prince Zengle CIFOR & Hortense Motalindja MINFOF-DPT)
- Cas de la scierie de Yanonge en RDC (Silvia Ferrari & Cornelie Magoso, CIFOR)

Table ronde : présentateurs + Alain Tiotsop (ATIBT), André Soufflot (ONFI)

Session de clôture – 24 septembre 16h30-17h30
Animatrice : Hortense Motalindja (MINFOF)

- Synthèse des leçons techniques, économiques, politiques à tirer : ATIBT, CIFOR
- Recommandations stratégiques tirées des sessions techniques

Discours de clôture : COMIFAC, MEDD (présenté en Annexe II).

Les participants

La liste des participants (Cf. Annexe I) au colloque montre une représentation large et équilibrée des acteurs impliqués dans les marchés domestiques du bois en Afrique centrale. On note la présence des administrations publiques (MEDD RDC, MINFOF Cameroun, MEF

Congo, etc.), des organisations régionales et internationales (COMIFAC, FAO, ONF International, ATIBT), ainsi que des organisations de recherche et d'appui technique (CIFOR-ICRAF, CIRAD, Tropenbos, ERAIFT, Universités de Kinshasa, Kisangani et Liège).

Le secteur privé était également bien représenté, notamment par des entreprises du bois et du BTP (Likouala Timber, Olam, entreprises locales comme Ilexa-Bois ou Congo Meuble). Les ONG et organisations de la société civile (CODELT, Rainforest Fondation Norvège, OGF, RAIFORCO) ont pris part aux débats, reflétant l'implication des acteurs non étatiques dans la gouvernance forestière.

La liste confirme une diversité géographique et institutionnelle des participants, avec un équilibre entre chercheurs, décideurs politiques, représentants du secteur privé et société civile. Une grande majorité des personnes invitées a confirmé sa participation, ce qui traduit l'intérêt suscité par le colloque et la pertinence des thématiques abordées. Malheureusement aucun bailleur international n'a participé à ce colloque.

Récapitulation des sessions et des débats

Les supports powerpoint des exposés tenus lors de ce colloque sont présentés en Annexe III. Chaque section en propose un résumé agrémenté des discussions afférentes à chacun de ces présentations ou des tables rondes.

Session 1 - « Etat et évolution des marchés domestiques des sciages en Afrique centrale sur la dernière décennie » - 23 septembre 10h30-13h

Conduite par Benjamin Bisimwa, la première session, consacrée à l'état et à l'évolution des marchés domestiques des sciages en Afrique centrale au cours de la dernière décennie, a rassemblé plusieurs communications qui ont permis de dresser un panorama actualisé et comparatif de la situation dans différents pays de la sous-région.

Au Cameroun et au Congo, Guillaume Lescuyer, Maximin Mboulafini et Édouard Essiane ont présenté une actualisation des études réalisées depuis 2010. Les résultats confirment le dynamisme des marchés urbains de Yaoundé, Douala, Pointe-Noire et Brazzaville, toujours largement alimentés par des sciages artisanaux d'origine informelle. Les volumes consommés restent importants et soutiennent l'expansion urbaine à bas coût. Cependant, plusieurs essences historiquement prisées se raréfient progressivement, et sont remplacées par des essences dites « secondaires », mieux représentées aujourd'hui dans les dépôts. Les prix unitaires demeurent relativement stables, ce qui traduit la capacité de ces marchés à fournir des sciages accessibles malgré la pression croissante sur les ressources

En République Démocratique du Congo, Pitchou Tshimpanga et Guillaume Lescuyer, avec l'équipe CIFOR, ont présenté les résultats de l'enquête conduite à Kisangani en 2024, en prolongement d'une première étude réalisée en 2012. L'analyse montre que le marché de Kisangani reste très actif et structurant à l'échelle provinciale, avec une forte concentration spatiale des dépôts et une augmentation de leur taille. Comme ailleurs, l'approvisionnement demeure majoritairement informel, certaines essences jadis dominantes se raréfient, mais

d'autres espèces prennent le relais. Les prix unitaires, compétitifs, permettent à la population urbaine d'accéder à des sciages bon marché, ce qui contribue au développement local, bien que les impacts environnementaux de cette exploitation demeurent préoccupants

Une autre étude conduite en RDC, par Josué Ausse et Jean Semeki (Université de Kinshasa), a porté sur les ports de la capitale Kinshasa, points stratégiques pour le flux de bois d'œuvre. L'enquête, réalisée entre janvier et mars 2025, a révélé l'existence de circuits largement informels et dominés par des commissionnaires non régulés. Les essences secondaires prédominent, tandis que l'origine du bois débarqué reste souvent inconnue. La recherche a également mis en lumière la faible application des règles en matière d'exploitation et de transport, ainsi que de multiples contraintes administratives, fiscales et sociales rencontrées par les acteurs. Les auteurs recommandent de renforcer les contrôles dans les ports, de mieux encadrer les intermédiaires et de faciliter la formalisation de la filière pour assurer sa professionnalisation et améliorer la gouvernance locale

Enfin, en République Centrafricaine, Émilien Dubiez (CIRAD) a restitué les résultats d'études menées entre 2010 et 2018 sur le sciage artisanal à Bangui et ses environs. La demande de la capitale, estimée à plus de 63 000 m³ par an, est couverte à 90 % par le secteur artisanal, soit environ 52 570 m³ produits localement. Près de 350 équipes d'abattage opèrent en périphérie de Bangui, avec une production moyenne de 162 m³ par an et par équipe, ce qui correspond à environ 56 arbres exploités par an. La filière contribue fortement aux revenus ruraux et urbains : plus de 2 300 emplois directs sont recensés en zones rurales, tandis que grossistes et détaillants génèrent chacun des revenus annuels significatifs. Toutefois, cette activité exerce une pression accrue sur les forêts locales. L'étude recommande la formalisation du secteur, la révision du code forestier, l'identification de zones dédiées à l'exploitation artisanale et la mise en place de mesures de gestion durable afin de maintenir l'équilibre entre développement économique et préservation des ressources

Dans l'ensemble, cette session a mis en évidence la vitalité et l'importance économique des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale, tout en soulignant la persistance de l'informalité et la nécessité d'une meilleure régulation pour concilier accessibilité, rentabilité et durabilité.

La session s'est conclue par une table ronde réunissant les présentateurs et plusieurs responsables institutionnels, notamment Benoît-Désiré Tasse (MINFOF-DF), Jean-Paul Nyembo (MEDD-DGF), Hervé Maïdou (COMIFAC) et Mexan Tabaka (MEF-IGSEF). Les débats ont porté sur plusieurs questions centrales :

1. Comment expliquer l'extension continue de l'exploitation artisanale pour approvisionner les marchés domestiques malgré son caractère largement informel depuis plus de quinze ans ?
2. Le développement des économies nationales peut-il se passer des apports de l'exploitation artisanale ?
3. Quels bilans socio-économiques et environnementaux de ce secteur peut-on tirer sur les quinze dernières années en Afrique centrale ?
4. Dans quelle mesure un meilleur suivi et appui des marchés domestiques ont-ils été pris en compte dans la révision des codes forestiers ?

Quelques réponses des panélistes

Le SE de la COMIFAC a estimé que le monde étant dynamique et qu'en absence de lois et régulations, la satisfaction d'une demande croissante et pressante liée à la croissance démographique et économique est un impératif et n'est nécessairement pas en phase avec la mise en place d'un tissu industriel. Cette situation entraine la perte des ressources. Sur ce plan le Gabon se démarque par une vision plus claire de son modèle de développement, tandis que et la RCA est un cas typique de précarité.

Pour le DGF du MEDD (RDC) l'aspect d'extension et le caractère informel de l'activité ne sont pas incompatibles. Cette exploitation artisanale est une réponse à la demande croissante des sciages dans nos villes qui s'agrandissent. De plus en plus de jeunes s'intéressent à l'artisanat à cause du manque d'emplois et l'informalité n'est autre chose que la conséquence de l'absence des Etats dans cette filière.

Pour le représentant du MEF, un modèle de développement est lié aux outils de développement, en RDC il n'y a pas de politique forestière pour gérer les forêts. Le code forestier est abstrait, il n'est pas là pour guider ou soutenir une politique parce qu'il n'y a pas de politique forestière dans le pays. Dans sa localité, il n'y a aucun service étatique qui fonctionne, il faudrait capitaliser sur ce genre de colloques pour pouvoir créer une nouvelle dynamique qui peut aboutir à une vision et poser les bases d'une politique forestière.

Pour le représentant du MINFOF (Cameroun), L'extension de l'exploitation artisanale obéit à la loi de l'offre et de la demande. Au Cameroun, l'exploitation artisanale est mieux encadrée parce qu'affectée dans le domaine forestier non permanent (DFNP) où on retrouve un certain nombre de titres forestiers dont les PEBO susceptibles d'approvisionner le MIB en bois légaux. Pour faciliter l'accès de ces titres aux acteurs de la filière, la nouvelle loi forestière de 2024 a enlevé l'exigence de l'agrément dans les dossiers d'appel d'offre pour permettre aux artisans de travailler toutefois, elle a malheureusement laissé la concurrence et la compétition entre les soumissionnaires. Les offres étant limitées, il sera difficile dans ce cas de substituer les volumes de bois informels dans les marchés par les bois légaux.

Ces échanges ont permis d'approfondir la réflexion sur la place incontournable du sciage artisanal dans les économies locales et régionales, tout en interrogeant la pertinence et l'efficacité des dispositifs institutionnels mis en place pour encadrer ce secteur.

Session 2 - « Sources alternatives à l'exploitation artisanale sur les marchés domestiques de bois » - 23 septembre 14h30-17h

La session de l'après-midi, animée par Hortense Motalindja (MINFOF-DPT), a été consacrée à l'exploration des sources alternatives à l'exploitation artisanale pour répondre aux besoins croissants des marchés domestiques de bois en Afrique centrale. L'objectif était d'identifier des pistes crédibles permettant de réduire la dépendance quasi exclusive à l'exploitation

artisanale, souvent informelle, tout en garantissant un approvisionnement durable et légal. Trois communications majeures ont alimenté la réflexion.

Dans sa présentation, Alain Tiotsop (ATIBT) a mis en lumière les opportunités qu'offre la valorisation des produits et sous-produits issus de l'exploitation forestière et de la transformation industrielle. Les rebuts forestiers (culées, branches, billons laissés en forêt) et industriels (sciures, dosses, copeaux, chutes de placages, rondins non utilisés, etc.) représentent un gisement considérable encore largement sous-exploité. Leur meilleure utilisation pourrait alimenter les marchés locaux en réduisant la pression sur les forêts naturelles et en créant de la valeur ajoutée. Des expériences pilotes ont montré que ces sous-produits peuvent être utilisés dans la menuiserie, la production de lamellé-collé ou encore pour la cogénération énergétique, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives économiques et environnementales.

La deuxième communication, présentée par Cécilia Ariane Obone (doctorante UOB, Libreville), a proposé un état des lieux de la transformation du bois pour les marchés domestiques au Gabon. Depuis l'interdiction d'exportation des grumes en 2009, le Gabon a connu une croissance importante de sa capacité de transformation locale, notamment dans le secteur industriel, fortement tourné vers les exportations vers l'Asie. Cependant, le secteur artisanal, qui joue un rôle clé pour l'approvisionnement du marché intérieur, reste confronté à de nombreux défis : accès limité aux grumes, outils rudimentaires, qualité médiocre des sciages, et poids de l'informalité qui fragilise les acteurs. L'intervenante a insisté sur la nécessité de renforcer la structuration de ce secteur et de développer le marché domestique comme levier de valorisation, capable de générer des recettes fiscales supplémentaires, d'améliorer la traçabilité et d'offrir aux consommateurs des produits de meilleure qualité.

Enfin, Pamphile Ntanga (FECAPROBOIS) a mis en avant le potentiel des forêts communautaires au Cameroun comme alternative prometteuse. Bien que plus de 900 forêts communautaires aient été recensées, seule une petite minorité fonctionne réellement de manière opérationnelle. Ces forêts, gérées par des communautés locales, offrent pourtant un certain potentiel en matière de création d'emplois, de génération de revenus et d'approvisionnement des marchés domestiques en bois légal. Les difficultés rencontrées sont multiples : faible rendement matière (40%<), contraintes administratives lourdes, accès limité aux financements, éloignement croissant des ressources, et manque de professionnalisation dans la gestion. Des pistes d'amélioration ont été proposées, telles que l'allongement de la validité des documents légaux (de 1 à 3-5 ans), la mise en place de relations commerciales stables entre forêts communautaires et acheteurs, ainsi que le développement de modèles économiques viables pour sécuriser l'approvisionnement.

Dans leur ensemble, ces présentations ont montré que, si l'exploitation artisanale reste aujourd'hui la principale source d'approvisionnement en sciages pour les marchés domestiques, plusieurs alternatives crédibles existent et mériteraient d'être renforcées. La valorisation des résidus industriels, le développement et la structuration de la transformation artisanale, ainsi que la promotion des forêts communautaires apparaissent comme autant de pistes prometteuses pour diversifier et sécuriser l'offre. Ces options contribueraient non seulement à améliorer la disponibilité de bois légal sur les marchés nationaux, mais aussi à réduire les impacts environnementaux et à accroître les retombées économiques au bénéfice des acteurs locaux.

La session s'est terminée par une table ronde réunissant les présentateurs ainsi que Jean Wabangawe (ACEFA), Patrick M'Poussa (Likouala Timber) et Alain Tiotsop (ATIBT). Les échanges ont porté sur plusieurs interrogations majeures pour l'avenir des marchés domestiques :

- Le secteur industriel a-t-il réellement investi les marchés domestiques et sous-régionaux, et quels sont les freins rencontrés ?
- Comment l'interdiction prochaine de l'exportation des grumes pourrait-elle affecter la dynamique des marchés domestiques de bois ?
- Quelle place peut occuper l'exploitation semi-industrielle comme voie intermédiaire entre l'artisanat et l'industrie lourde ?
- Pourquoi les forêts communautaires demeurent-elles encore un acteur très marginal dans l'approvisionnement des marchés domestiques ?

Quelques réponses des panélistes.

Pour le représentant du MEDD, le problème majeur est l'accès à la ressource et ceci est vrai dans tous les pays : les menuisiers comme le reste des demandeurs ne savent non plus où acheter le bois légal, l'offre légale est timide, mais un autre problème majeur reste la formation des acteurs de la filière. Ce marché mérite une meilleure organisation, les gouvernants laissent faire parce qu'ils profitent de la parafiscalité qui s'est installée dans la filière. Sur la formalisation au sens large c'est non sans une politique forestière. Les tables et les bureaux sur lesquels nous travaillons sont encore importés dans un pays forestier. Il faudrait formaliser sur tous les aspects et garantir un meilleur rendement ou un avantage comparatif aux producteurs. Si nous réussissons à améliorer l'amont de la filière, les caisses de l'Etat et diminuer la pression sur les forêts et instaurer systématiquement le reboisement, nous pourrons faire un communiqué final à l'endroit des gouvernants. La formation est intégrée dans les différents aspects de la formalisation puis dans la politique forestière qu'on va intégrer dans le code forestier. Le Cameroun lui est déjà avancé parce qu'il a commencé par élaborer sa politique forestière. La valeur ajoutée du sciage artisanal est évidente, mais il faut d'abord élaborer une stratégie nationale.

Pour le représentant du MINFOF, l'administration a créé des sites physiques MIB avec des documents sécurisés pour le bois qui s'y trouve. En 2020, l'administration a imposé la preuve de légalité pour les bois utilisés dans la commande publique. Pour formaliser la filière, il faut l'encadrer juridiquement et rester à l'écoute des acteurs de la filière qui ont beaucoup de choses à dire en rapport avec la formalisation. La filière est pourvoyeur d'emplois au niveau des ménages mais l'activité ne s'accompagne pas fiscalité formelle pour contribuer à l'économie nationale. Sur le plan environnemental, c'est l'anarchie parce que l'objectif ici c'est de trouver le bois. La nouvelle loi forestière donne les grandes lignes en matière de suivi. Le SIGIF 2 prend en compte les quatre types de titre dans la traçabilité des produits

Pour le SE de la COMIFAC, il faudrait réfléchir sur un plan plus macro parce que certain pays, à cause de l'extension de la filière, le nombre d'espèces ciblées par les acteurs a déjà augmenté dans certains pays, ce qui constitue la preuve de l'impact de la filière dans la déforestation dans nos pays. Il faudrait aller au-delà du secteur forestier et impliquer d'autres activités, par exemple des échafaudages en aluminium pour éviter le gaspillage des planches de coffrage qui sont en tête des produits consommés en termes de volumes. Beaucoup de

mesures sont prises au niveau global notamment une décennie mondiale de reforestation. La population mondiale va naturellement augmenter, il faut instaurer systématiquement l'agroforesterie pour lutter contre les changements climatiques. Il faut se projeter sur l'avenir et envisager des sources alternatives pour s'arrimer avec la croissance démographique et économique. Nous devons prendre nos responsabilités face aux préoccupations climatiques en imposant la gestion durable aux exploitants artisanaux. Le secteur informel et l'exploitation artisanal ont surpris la COMIFAC, ils ne sont pas encore pris en compte dans la base de données sous-régional. Il est heureux de prendre part à ce colloque, par la suite il sera question de développer une stratégie sous-régionale qui prend en compte tous les problèmes du secteur artisanal qui seront intégrés dans les politiques nationales pour un meilleur suivi du couvert forestier et du secteur informel dans les 11 pays de la COMIFAC. Pour cela, il sera question d'ajouter le secteur artisanal dans le système de collecte de données actuel et multiplier les indicateurs au niveau de chaque pays.

Ces discussions ont mis en évidence le rôle limité du secteur industriel dans l'approvisionnement local, en raison de la faible rentabilité et de la concurrence des sciages artisanaux. Elles ont aussi souligné que l'interdiction des exportations de grumes pourrait représenter une opportunité pour renforcer la transformation locale et orienter une partie de la production vers les marchés intérieurs. Enfin, l'importance d'un meilleur accompagnement des forêts communautaires a été soulignée, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la fourniture de bois légal et durable.

Session 3 - « Fiscalité et para-fiscalité sur les marchés domestiques » - 24 septembre 9h-10h30

La session sur la fiscalité et la parafiscalité des marchés domestiques, animée par André Soufflot (ONF International), a réuni quatre contributions par Félix Lilakoko (JUREC, RDC), Pitchou Tshimpanga (CIFOR, RDC), Edouard Essiane (CIFOR, Cameroun) et Alain Tiotsop (ATIBT, Congo). Ensemble, elles ont permis d'illustrer, à travers des expériences nationales différentes, la manière dont les systèmes fiscaux et parafiscaux influencent la dynamique du secteur artisanal et industriel du bois en Afrique centrale.

Félix Lilakoko a ouvert la réflexion avec une analyse des barrières à l'accès à la légalité pour les exploitants artisanaux congolais. Il a souligné que, malgré leur rôle essentiel dans l'approvisionnement du marché domestique, ces opérateurs évoluent dans un environnement hostile marqué par une administration lourde, la multiplication des taxes et une série de contrôles abusifs le long des routes. À ces contraintes formelles s'ajoutent des paiements parafiscaux illégaux qui peuvent atteindre entre 200 et 300 USD par mois et par artisan, rendant tout effort de formalisation économiquement insoutenable. Cette situation perpétue l'informalité et prive l'État de ressources fiscales substantielles qui pourraient pourtant être mobilisées pour renforcer la gouvernance forestière.

Dans le même ordre d'idées, Pitchou Tshimpanga a présenté les résultats d'une étude conduite à Kisangani et Kinshasa, qui confirme la place prépondérante de l'exploitation

artisanale dans l'approvisionnement intérieur, avec plus de 80 % des sciages destinés au marché national. Cependant, cette importance se heurte à un double fardeau : les taxes légales d'un côté, et les prélèvements illégaux de l'autre. La parafiscalité informelle, deux à trois fois supérieure à la fiscalité officielle, engendre des pertes estimées entre 15 et 20 millions USD par an pour le Trésor public. Ce système ne profite qu'à des réseaux de corruption et de collusion, au détriment de l'État et des communautés locales. L'orateur a également montré que cette situation accentue la pression sur les forêts, les volumes exploités dépassant les seuils de durabilité (0,26 m³/ha/an contre une norme estimée à 0,14). Il a plaidé pour une réforme profonde incluant l'harmonisation et la simplification des textes, la mise en place d'un guichet unique et la formalisation progressive des artisans à travers les Unités Forestières Artisanales (UFA).

La présentation d'Edouard Essiane a permis d'élargir la perspective au Cameroun. Bien que ce pays dispose d'un cadre juridique relativement robuste avec un Code forestier et divers arrêtés réglementant la fiscalité, la réalité est marquée par des incohérences, des chevauchements de compétences et la prolifération de taxes qui créent un climat d'insécurité juridique. Cette insécurité, renforcée par des cas fréquents de collusion entre acteurs privés et administrations, freine la volonté des artisans de se formaliser et entretient un secteur largement informel. Essiane a insisté sur la nécessité d'une simplification radicale des procédures, d'une meilleure coordination entre les niveaux central et local, et d'un renforcement des mécanismes de contrôle indépendants, afin de restaurer la confiance et d'encourager la transition vers la légalité.

Enfin, Alain Tiotsop a apporté un éclairage complémentaire en défendant une approche incitative de la fiscalité. Il a proposé de transformer ce qui est perçu comme une contrainte en un véritable levier de développement pour les marchés domestiques. Parmi ses propositions figuraient la réduction des taxes pour les concessions certifiées, la modulation des taux selon les essences afin d'encourager l'utilisation d'espèces secondaires et moins connues, l'exonération des droits de douane sur les équipements de transformation, la création d'un fonds d'appui spécifique à la filière domestique et l'instauration d'une obligation d'utiliser du bois légal dans les marchés publics. Selon lui, de telles mesures permettraient de stimuler la présence des industriels sur les marchés nationaux, d'accroître l'offre légale et durable, et de renforcer la compétitivité des acteurs respectueux des règles.

Dans leur ensemble, ces présentations convergent vers un même constat : la fiscalité actuelle, trop lourde, opaque et souvent détournée de ses objectifs, constitue l'un des principaux freins à la durabilité de la filière bois en Afrique centrale. Une réforme apparaît indispensable, combinant la simplification des procédures, la réduction des charges parafiscales illégales et la mise en place de mécanismes incitatifs pour encourager à la fois les artisans et les industriels à s'engager sur la voie de la légalité. C'est à ce prix que les marchés domestiques pourront devenir de véritables moteurs de développement durable, au service des économies nationales et de la préservation des ressources forestières.

La session s'est poursuivie par une table ronde animée par André Soufflot, qui a réuni les présentateurs ainsi que Benoît-Désiré Tasse (MINFOF), André Hilaire Kashikisha (CODELT), Gabriel Mola (FIB) et Achille Tsieta (Olam). Les échanges ont permis d'approfondir les constats présentés et de confronter les points de vue d'acteurs institutionnels, de la société civile et du secteur privé.

Trois grandes questions ont structuré le débat : d'abord, (i) les raisons pour lesquelles il demeure si difficile d'exercer une exploitation artisanale formelle, malgré les réformes engagées dans plusieurs pays. Ensuite, (ii) l'importance des montants détournés vers la parafiscalité illégale, considérés par plusieurs intervenants comme le principal frein à la formalisation de l'exploitation artisanale et semi-industrielle en Afrique centrale. Enfin, (iii) les participants se sont interrogés sur les blocages persistants du débat autour de la fiscalité des sources d'approvisionnement des marchés domestiques, un sujet discuté depuis plus de quinze ans sans véritable avancée.

Quelques réponses des panélistes pour connaître les raisons pour lesquelles il demeure si difficile d'exercer une exploitation artisanale formelle, malgré les réformes engagées dans plusieurs pays.

Pour le représentant du MINFOF (Cameroun), le cadre légal qui imposait le statut d'agréé à la profession a été modifié pour simplifier l'accessibilité à la ressource aux acteurs. Toutefois, le processus d'appel d'offres compétitifs reste un blocage parce qu'il limite les volumes de bois légaux sur les marchés. Les offres financières contribuent à décourager les acteurs qui n'ont pas de facilités d'accès au crédit.

Pour le représentant du MEED, en RDC, cette question est très complexe parce qu'on trouve tout le monde dans le secteur artisanal et les faux acteurs l'emportent. Le cadre légal est bien défini mais parfois on donne le matériel de travail aux mauvaises personnes. Il faut mettre en place un cadre juridique cohérent.

A la question sur l'importance des montants détournés vers la parafiscalité illégale, considérés par plusieurs intervenants comme le principal frein à la formalisation de l'exploitation artisanale et semi-industrielle en Afrique centrale.

Pour le représentant du MEF, il faut bien regarder qui paye et identifier la destination de cet argent.

Pour le représentant du MEDD, la formalisation répond à toutes ces questions. Le seul préalable à ça c'est une bonne description des taches de chaque acteur. En RDC, il y a urgence d'harmoniser les taxes et rendre cohérentes les sanctions et les mesures à appliquer en cas de nécessité.

Cette discussion ouverte a mis en lumière la nécessité de dépasser les approches purement administratives pour envisager des solutions pragmatiques et concertées, capables de réduire la charge parafiscale, de restaurer la confiance des opérateurs et de relancer une dynamique régionale sur la fiscalité forestière adaptée aux réalités des marchés domestiques.

Session 4 - « Les demandes de sciages sur les marchés domestiques » - 24 septembre 10h45-12h45

La session, animée par Silvia Ferrari (CIFOR), a permis d'examiner les moteurs de la demande en sciages domestiques, en associant les expériences issues de la commande

publique, des réformes provinciales, des entreprises du BTP et des consommateurs particuliers.

Pour ouvrir les discussions, Hortense Motalindja (MINFOF-DPT, Cameroun) a présenté l'Arrêté conjoint n°0162 de décembre 2020, imposant l'utilisation de bois d'origine légale dans la commande publique. Avec plus de 1 000 appels d'offres annuels et une consommation estimée à 13 000 m³ de bois, elle a montré que l'État camerounais se positionne désormais comme un acheteur exemplaire, capable d'orienter toute la filière vers davantage de transparence et de durabilité.

Dans la continuité, Bijoux Koy Taka (Ministre provinciale de la Tshopo, RDC) a exposé le processus en cours dans sa province pour instaurer un arrêté provincial rendant obligatoire l'usage du bois légal dans les marchés publics. Son intervention a mis en lumière un vide réglementaire flagrant : les 56 appels d'offres lancés à Kisangani en 2018-2019 ne comportaient aucun critère de légalité. Pour y remédier, l'arrêté en préparation introduira des mécanismes de traçabilité et des sanctions financières pouvant atteindre 10 000 USD, afin de renforcer la gouvernance forestière locale.

Poursuivant la réflexion sur le rôle des acteurs économiques, Pitchou Tshimpanga (CIFOR, RDC) a partagé les résultats d'une enquête auprès de 42 entreprises du BTP en Tshopo. Il a révélé que les marchés publics de 2018-2019 ont mobilisé entre 2 500 et 3 000 m³ de bois, dont près de 80 % provenaient de l'exploitation artisanale informelle. Aucune des entreprises étudiées ne disposait de politique RSE intégrant la légalité du bois. Toutefois, il a souligné une avancée encourageante : deux entreprises locales, EGCB et ORBAGEN, se sont récemment engagées à co-rédiger une politique RSE incluant l'approvisionnement en bois légal, signe d'une ouverture progressive du secteur privé.

En écho, Edouard Essiane (CIFOR, Cameroun) a apporté une perspective complémentaire sur la situation camerounaise. Selon lui, les entreprises du BTP y recourent également de manière massive au bois artisanal non légal, principalement en raison de son prix abordable et de sa disponibilité immédiate. Comme en RDC, aucune politique structurée de responsabilité sociale et environnementale n'est encore en place. Néanmoins, il a insisté sur le potentiel transformateur de l'Arrêté sur la commande publique, qui pourrait devenir un levier puissant pour pousser le secteur privé à intégrer la légalité dans ses pratiques d'approvisionnement.

Enfin, pour élargir la discussion aux comportements des particuliers, Guillaume Lescuyer (CIRAD-CIFOR, France) a présenté les résultats de campagnes de sensibilisation menées au Cameroun et en RDC. Celles-ci ont touché plusieurs dizaines de milliers de personnes, renforçant l'intention d'achat de bois légal grâce à des campagnes médiatiques et de terrain. Il a toutefois rappelé que le différentiel de prix entre bois légal et bois informel constitue un obstacle persistant, et que les choix des consommateurs dépendent avant tout de l'attitude personnelle et de la pression sociale exercée par leur entourage.

Dans leur ensemble, ces interventions ont montré que la commande publique, les réformes provinciales, l'implication progressive du secteur du BTP et la sensibilisation des consommateurs représentent des leviers complémentaires et indispensables pour accroître la demande en bois légal et durable sur les marchés domestiques d'Afrique centrale.

La table ronde qui a suivi a réuni Félicien Liofo (IlexaBois), Michel N'Djadi (BTP Tshopo), Bijoux Koy Taka (Ministre provinciale de la Tshopo, RDC) et Jean-Pierre Ndongui (Congo Meuble). Les échanges ont porté sur deux interrogations majeures : (1) comment convaincre les bailleurs nationaux et internationaux d'imposer le bois d'origine légale dans leurs marchés publics et appels à projets, et (2) comment promouvoir des sciages légaux plus chers alors que la contrainte financière demeure forte pour la majorité des acheteurs.

A la question : comment promouvoir des sciages légaux plus chers alors que la contrainte financière demeure forte pour la majorité des acheteurs.

Pour le représentant du MEF, Pour promouvoir l'exploitation artisanale et la rendre compétitive sur les demandes nationales, il faudrait exonérer le matériel destiné à cette activité de taxes douanières, baisser les montants alloués au montage des dossiers administratifs, enlever toutes les taxes illégale du circuit de production et de transformation et baisser les taxes de manière générale pour permettre que les prix de reviens soit inférieur aux prix actuels sur les marchés des produits équivalents.

Pour le représentant d'IlexaBois, Promouvoir le bois légal n'est pas facile. Personne ne veut le bois légal, mais il coûte cher. Les services administratifs doivent aider à la promotion du bois légal, mais ça ne les intéresse pas, ils ne sont là que pour les taxes. La promotion du bois légal n'est possible que si les services de l'Etat s'y mettent.

A la question de savoir : comment convaincre les bailleurs nationaux et internationaux d'imposer le bois d'origine légale dans leurs marchés publics et appels à projets

Pour le représentant d'IlexaBois, quand on cherche le bois artisanal, on ne cherche pas forcément la qualité. L'exploitation artisanal est déjà en train de concurrencer l'exploitation industrielle en termes de qualité des sciages, il n'y a plus de grandes différences.

Les discussions ont permis de mettre en avant la nécessité de renforcer la sensibilisation des bailleurs à l'impact de leurs choix d'approvisionnement, ainsi que l'importance de mécanismes incitatifs pour rendre compétitif le bois légal. Les intervenants ont insisté sur l'articulation indispensable entre régulation publique, engagement du secteur privé et accompagnement financier, afin que la demande en sciages légaux puisse réellement s'ancrer dans les pratiques des acteurs économiques.

Session 5 - « Enjeux autour de la transformation du bois à destination des marchés domestiques » - 24 septembre 14h-16h30

La session, animée par Emilien Dubiez (CIRAD), a permis d'explorer en profondeur les défis et opportunités liés à la transformation du bois à destination des marchés domestiques, en mettant en évidence la diversité des expériences nationales et des acteurs impliqués.

Dieudonné Sita (MEF-DVRF, Congo) a ouvert les échanges en dressant un état des lieux des capacités de transformation dans son pays. Le Congo dispose d'un potentiel forestier exceptionnel, estimé à près de 980 millions de m³ de bois mobilisable, mais la transformation locale reste insuffisante. Sur les 74 unités de transformation recensées, plus de la moitié sont des scieries, souvent sous-équipées et peu performantes. Dans ce contexte, le secteur artisanal continue de fournir environ 80 % du bois consommé sur le marché intérieur, le plus souvent à travers des circuits informels. Les enjeux identifiés concernent la modernisation des équipements, la promotion d'une meilleure valorisation des essences secondaires et la formation technique des artisans pour améliorer le rendement matière. L'intervenant a insisté sur la nécessité d'intégrer des approches d'économie circulaire pour limiter les pertes, réduire les impacts environnementaux et accroître la valeur ajoutée au niveau local.

La perspective du secteur privé a ensuite été apportée par Patrick Mpoussa (Likouala Timber), qui a illustré les efforts de son entreprise pour moderniser ses infrastructures et développer des stratégies de valorisation des sous-produits. Likouala Timber cherche à diversifier son offre, à mieux répondre aux besoins du marché domestique et à anticiper les évolutions réglementaires, notamment l'interdiction prochaine de l'exportation de grumes. Son témoignage a montré que, même si les grandes entreprises sont historiquement tournées vers l'exportation, elles commencent à investir dans des solutions adaptées aux marchés intérieurs, en y voyant un relais de croissance et une contribution à la durabilité de la filière.

Félicien Musenge (Tropenbos, RDC) a apporté une perspective centrée sur la structuration des exploitants artisanaux. Il a rappelé les efforts déployés par Tropenbos pour soutenir la création d'associations locales et la mise en place du réseau interprovincial RINEC-BOIS, destiné à renforcer la voix collective des artisans. Ces initiatives visent à sensibiliser les acteurs aux textes légaux, à réduire les tracasseries fiscales et parafiscales et à plaider pour une gouvernance plus inclusive. Toutefois, il a aussi pointé des obstacles persistants : lenteurs administratives, multiplication des taxes, pratiques de corruption et interférences politiques, qui compromettent la durabilité des acquis. Selon lui, le défi est de passer d'initiatives pilotes encore fragiles à une structuration pérenne et reconnue par les pouvoirs publics.

Dans la même veine, mais en se focalisant sur l'expérience congolaise, Roland Goma (Centre Wenge) et Joël Kikadidi (Cluster Bois Brazzaville) ont présenté les résultats du programme PRCCE II, soutenu par l'Union européenne. Ce programme a permis de créer trois clusters artisanaux (Brazzabois, Ponton-Bois et Lek-Bois), équipés d'infrastructures modernes et organisés comme plateformes de production collective. Si le projet a suscité une dynamique entrepreneuriale et attiré de jeunes artisans, il a aussi révélé les difficultés à assurer une réelle collaboration entre grands et petits acteurs, à garantir la durabilité de l'animation et à rentabiliser les équipements installés. Leur intervention a montré que la structuration en cluster est une piste prometteuse, mais qu'elle requiert un accompagnement constant et une gouvernance partagée.

L'expérience camerounaise a été présentée par Prince Zengle (CIFOR) et Hortense Motalindja (MINFOF-DPT), à travers la mise en place d'un site MIB (Marché Intérieur du Bois) à Mindourou, considéré comme une « success story ». Cette plateforme multi-acteurs réunit scieurs artisanaux, administrations forestières, autorités locales et partenaires privés. Elle a permis d'aménager un site doté d'une mini-scierie et d'un hangar, garantissant une meilleure organisation de l'offre, la valorisation des rebuts industriels et la traçabilité des

produits. Ce modèle, qui combine formalisation, transparence et collaboration entre acteurs, illustre une voie concrète pour sécuriser l'approvisionnement du marché domestique en bois légal et durable.

Enfin, Silvia Ferrari et Cornelie Magoso (CIFOR, RDC) ont présenté l'expérience pilote de la scierie de Yanonge, implantée dans le paysage de Yangambi. Cette Unité de Transformation de Bois (UTB) est conçue pour traiter 500 m³ de blocs par an, produisant environ 350 m³ de sciages semi-finis, avec l'appui d'un séchoir innovant combinant énergie solaire et biomasse. L'initiative ne se limite pas à la production : elle joue aussi un rôle social et pédagogique en créant 14 emplois permanents et en servant de centre de formation pour les jeunes menuisiers et élèves en menuiserie de la région. Elle incarne ainsi un modèle alliant durabilité technologique, ancrage communautaire et renforcement des capacités locales.

Ces interventions ont montré que la transformation du bois en Afrique centrale, bien que stratégique, reste fragile. Le potentiel est considérable, avec des marchés en croissance et des initiatives pilotes prometteuses, mais les obstacles persistent : équipements vétustes, poids de l'informel et faible structuration des artisans. Les expériences présentées prouvent toutefois que des solutions existent, à condition de renforcer la coopération entre industries, artisans, pouvoirs publics et bailleurs. Si elle est mieux organisée et soutenue, la transformation locale peut devenir un levier majeur pour sécuriser l'approvisionnement légal, créer des emplois et promouvoir une gestion durable des forêts.

La session s'est conclue par une table ronde animée par Emilien Dubiez (CIRAD), réunissant les présentateurs ainsi que Alain Tiotsop (ATIBT) et André Soufflot (ONFI). Les discussions ont porté sur deux questions majeures qui traversent l'ensemble des interventions : *comment transformer davantage de bois pour répondre aux marchés domestiques, mais en identifiant clairement les niches de consommation et les prix acceptables* ; et *faut-il privilégier l'approvisionnement à partir de quelques scieries industrielles bien équipées, ou au contraire soutenir une multitude de micro-sites semi-industriels et artisanaux pour rapprocher la transformation des zones de consommation ?*

A la question des enjeux de la transformation les panélistes ont insisté sur les points suivants :

- Mettre un accent du la modernisation des équipements ;
- Se donner à terme un objectif de passer d'un taux de transformation actuel autour de 30 à 40% à un taux de transformation supérieur ou égal à 80%
- Faire une simulation de la demande locale en produits finis
- Mettre un accent sur la promotion des essences secondaires pour mettre un terme à l'extinction de certaines espèces.

A la question sur la formalisation les panélistes ont insisté sur les points suivants :

- Valoriser les forêts communautaires en berne depuis 25 ans ;
- Booster la finalisation du partage des bénéfices ;
- Préparer les acteurs pour les besoins de la cause.
- Création des corps de métiers dans toutes les provinces ;
- Réléguer l'agriculture et le bois énergie au 3ème rang.
- Arrimer et mélanger le secteur industriel et celui artisanal.

Ces échanges ont mis en lumière la diversité des visions stratégiques au sein des acteurs. Certains ont insisté sur le rôle structurant des grandes unités industrielles capables d'assurer des volumes importants, des standards de qualité et une meilleure compétitivité. D'autres ont plaidé en faveur d'un maillage de petites unités de transformation artisanales et semi-industrielles, plus proches des communautés et capables de générer des emplois locaux. Tous ont cependant reconnu la nécessité de trouver un équilibre entre ces deux modèles, en tenant compte à la fois des réalités économiques, des contraintes logistiques et des impératifs de durabilité.

Synthèse

Session « État et évolution des marchés domestiques des sciages »

Les marchés intérieurs de bois (MIB), portés par la croissance démographique et urbaine, continueront de s'étendre, essentiellement grâce à l'exploitation artisanale, malgré son caractère informel. La formalisation de la filière doit être repensée : alléger les contraintes légales, introduire des incitations et renforcer l'encadrement. Les administrations déconcentrées, souvent défaillantes, freinent ce processus. Si les impacts socio-économiques sont visibles, les effets environnementaux restent peu documentés et la contribution réelle à l'économie nationale est invisibilisée. Un état des lieux actualisé et un Policy Brief sous-régional sont recommandés

Session « Sources alternatives à l'exploitation artisanale »

Le secteur industriel commence timidement à alimenter les marchés domestiques, via des rebuts, produits déclassés ou de niche. Le renforcement des capacités pour valoriser ces produits est essentiel. L'interdiction prochaine des exportations de grumes pourrait encourager cette orientation, bien que son application reste inégale entre pays. Les nouveaux permis (PD, FC au Congo ; PEBO au Cameroun) ouvrent des perspectives, mais les forêts communautaires demeurent entravées par des procédures lourdes qu'il faut simplifier

Session « Fiscalité et para-fiscalité »

La para-fiscalité reste massive depuis plus de quinze ans, représentant un manque à gagner pour l'État et un frein à la formalisation. La pluralité et l'absence d'harmonisation des taxes facilitent la multiplication de fausses taxes. Il est nécessaire de clarifier les attributions entre services centraux et provinciaux, de mettre en place une fiscalité incitative couvrant tous les exploitants, et d'appliquer effectivement les sanctions. Un plaidoyer collectif est indispensable pour créer un cadre fiscal favorable à la légalisation du bois sur les marchés domestiques

Session « Les demandes de sciages sur les marchés domestiques »

La demande est plurielle : administrations, BTP, professionnels et particuliers, avec des attentes différentes. La contrainte financière reste un frein majeur à l'achat de sciages légaux plus chers. Si les réglementations imposant l'utilisation de bois légal dans les marchés publics

existent, leur application demeure faible. Les participants recommandent d'étendre ces obligations aux marchés publics internationaux et aux projets financés par les bailleurs

Session « Enjeux autour de la transformation du bois »

Des efforts régionaux visent à développer la deuxième et troisième transformations en préparation de l'interdiction d'exportation des grumes. La structuration et la formation des artisans sont des leviers essentiels. Des initiatives locales existent déjà, indépendamment des Zones Économiques Spéciales (ZES), mais elles nécessitent un appui extérieur pour se développer. Un soutien technique et financier est indispensable pour moderniser les équipements, remplacer les importations par une production nationale compétitive et intégrer systématiquement la formation dans les projets d'appui, en concertation avec les bénéficiaires.

Clôture

La session de clôture s'est tenue le 24 septembre à partir de 17h30 par deux discours rapides du SE de la COMIFAC et des représentants du MEDD.

Le SE de la COMIFAC a insisté sur l'importance du sujet à l'échelle régionale et la pertinence de ce colloque à remettre ce sujet à l'actualité. La diffusion de la synthèse est attendue parmi les parties prenantes de la sous-région pour une prise de conscience et de l'action politique. L'OFAC doit aider dans ce sens en documentant et en suivant l'évolution de ce secteur.

Les représentants du MEDD confortent les recommandations de la COMIFAC en rappelant que la DEGEFOR du MEED a établi plusieurs propositions techniques pour valoriser et réguler la production du bois à destination des marchés domestiques. Ce document est

ANNEXE I – Liste de présence

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL — CIFOR — PROFEAAC Pour une exploitation artisanale durable

LISTE DE PRESENCE

Comité de pilotage en RDC (Kinshasa, Silikin village, du 23 au 24/06/2025)

e : 23/06/2025

N°	Noms et Post-noms	Structure	Provenance	Téléphone	E_mail	Signature
01	Nje Steve	Secretariat MEDD-NEC	KIN	0999823686	Angustinyeo@gmail.com	
02	Jean Paul Nyembo	ACPOR	ATEB	0827049517	nyembodeyo@gmail.com	
03	MAÏDOU Hervé Martial	COMIFAC	Yaoundé	+237696168062	herve.maidou@comifac.org	
04	MSO Mbombo Mojombo Blandine	CM - COMIFAC	Kinshasa	+243 999921 1136	blmsombo@gmail.com	
05	Guillaume Lescuyer	CIRAD-CIFOR	Montpellier	+33 6 73331693	lescuyer@cirad.fr	
06	DUBIEZ Emilie	CIRAD	Brazzaville	+33 646 173497	emilie.dubiez@cirad.fr	
07	KIKADIDI Joël	Cluster BRAZZAVILLE	Congo-Brazza	+242 068840183	jbkikadidi@gmail.com	
08	Ndongui Jean Pierre	Congo Meuble	Congo-Brazza	+242 06668774 10	jeanpy1962@gmail.com	
09	SITA Dieudonné	MEF	Rép. du Congo	+242 055498300	dieudonnesita31@gmail.com	
10	Erie GITADI	FIB	RDC	0815032504	eriegitadi@yahoo.fr	
11	JUSTIN BUSABE	ACS-RDC	RDC	0995500334	rdcongo@acs-italia.it	
12	SILVIA FERRARI	CIFOR	KISANGANI	0978484163	s.ferrari@cifor-icraf.org	
13	PIAGOSO CORNELIE	CIFOR	KISANGANI	0810134993 1	C.Piagoso@cifor.cgiar.org	
14	AUSSE-JOSUE	CERFOB UNIKIN	Kinshasa	082 1831883	josausse82@gmail.com	
15	Jean WABANGAWE	ACEFA	Kinshasa	0816516366	jeanwabangawe20@gmail.com	

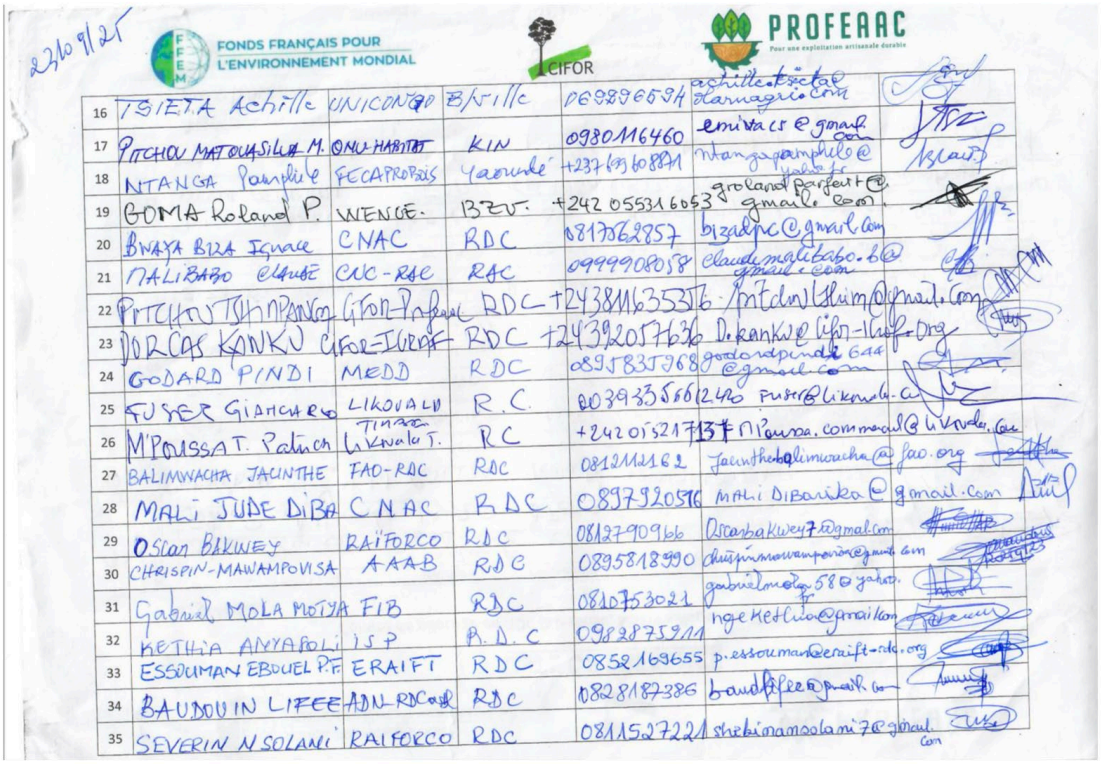

16	TSIETA Achille	UNICONGO	B/ville	068986594	achilletsieta@hotmail.com	
17	PITCHOU MATOUASILUA M.	ONU-HABITAT	KIN	0930116460	emivacs@gmail.com	
18	NTANGA Pamphile	FECAPROBOIS	Yaounde	+237693608871	ntangapamphile@yahoo.fr	
19	GOMA Roland P.	WENGE	BZV	+242 055316053	groland parfait@gmail.com	
20	BWAYA BIZA Ignace	CNAC	RDC	0817562857	bizadpc@gmail.com	
21	MALIBABO Claude	CNC-RDC	RDC	0999908058	claudemalibabo.b@gmail.com	
22	PITCHOU TSHIMPANGA	GFW-Pafacam	RDC	+243811635576	pitchoutshimpanga@gmail.com	
23	DORCAS KANKU	GFW-ITTO	RDC	+243920576	D.kanku@gfw-itto.org	
24	GODARD PINDI	MEDD	RDC	0895837968	godardpindi644@gmail.com	
25	FUSER GIANCARLO	LIKOUALA TIMBER	R.C.	00393356612480	fuser@likouala.ca	
26	M'POUSSA T. Patrick	Likouala T.	RC	+242055217137	mpoussa.commercial@likouala.com	
27	BALIMWACHA JACINTHE	FAO-RDC	RDC	0812111162	jacinthebalimwacha@fao.org	
28	MALI JUDE DIBA	CNAC	RDC	0897920576	MALI DIBARIKA@gmail.com	
29	Ossan BAKWEY	RAIFORCO	RDC	08127909166	Ossanbakwey7@gmail.com	
30	CHRISPIN-MAWAMPOVISA	AAAB	RDC	0895818990	chrispinmawampovisa@gmail.com	
31	Gabriel MOLA MOTYA	FIB	RDC	0810753021	gabrielmola58@yahoo.fr	
32	KETHIA ANYABOLI	ISP	R.D.C	0982875911	ngekethia@gmail.com	
33	ESSOUMAN EBOUEL P.F.	ERAIFT	RDC	0852169655	p.essoumane@eraift-rdc.org	
34	BAUDOUIN LIFEE	ADN-RDC	RDC	0828187386	baudlifee@gmail.com	
35	SEVERIN N SOLANI	RAIFORCO	RDC	0811527221	shebinamsolami7@gmail.com	

16	TSIETA Achille	UNICONGO	B/ville	069896594	achilletsieta@hotmail.com	
17	PITCHOU MATOUASILUA M.	ONU-HABITAT	KIN	0930116460	emivacs@gmail.com	
18	NTANGA Pamphile	FECAPROBOIS	Yaounde	+237693608871	ntangapamphile@yahoo.fr	
19	GOMA Roland P.	WENGE	BZV	+242 055316053	roland parfait@gmail.com	
20	BWAYA BIZA Ignace	CNAC	RDC	0817762857	bizadpc@gmail.com	
21	MALIBABO Claude	CNC-REC	RAC	0999908058	claudemalibabo.b@gmail.com	
22	PITCHOU TSHIMPANGA	CIFOR-Pakaral	RDC	+243811635576	fmtcdwilsum@gmail.com	
23	DORCAS KANKU	CIFOR-ITTO	RDC	+243920576	D.kanku@cifor-icraf.org	
24	GODARD PINDI	MEDD	RDC	0897835968	godardpindi644@gmail.com	
25	FUSER GIANCARLO	LIKOUALA Timber	R.C.	00393356612440	fuser@likouala.com	
26	M'POUSSA T. Patrick	Likouala T.	RC	+242052177137	mpoussa.commercial@likouala.com	
27	BALIMWACHA JACINTHE	FAO-RDC	RDC	0812112162	jacinthebalimwacha@fao.org	
28	MALI JUDE DIBA	CNAC	RDC	0897920576	MALI DIBARIKA@gmail.com	
29	Ossan BAKWEY	RAIFORCO	RDC	0812790966	Ossanbakwey7@gmail.com	
30	CHRISPIN-MAWAMPOVISA	AAAB	RDC	0895818990	chrispinmawampovisa@gmail.com	
31	Gabriel MOLA MOTIYA	FIB	RDC	0810753021	gabrielmola580@yahoo.fr	
32	KETHIA ANYABOLI	ISP	R.D.C	0982875911	ngekethia@gmail.com	
33	ESSOLIMAN EBOUEL P.F	ERAIFT	RDC	0852169655	p.essouman@eraift-cdc.org	
34	BAUDOUIN LIFEE	ADN-RDC	RDC	0828187386	baudlifee@gmail.com	
35	SEVERIN N SOLANI	RAIFORCO	RDC	0811527221	shebinamsolami7@gmail.com	

LISTE DE PRESENCE

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

(Kinshasa, Hotel LEON, 23 & 24/09/2025)

e : 24/09/2025

N°	Noms et Post-noms	Structure	Provenance	Téléphone	E_mail	Signature
01	ALICE OCUÉ	MEDD-NEC	Kinshasa	0998537896	Augustinegodna	
02	Dorcas KANKU	CIFOR	Kisangani	0992057636		
03	Felix LILAKAKO	JUREC	Kinshasa	+243819944015	felixcredo@gmail.com	
04	MAÏDOU Hervé M.	COMIFAC	YAOUNDE	+237676168062	herve.maidou@comifac.org	
05	Josué KIZAL M.	MEDD-NEC	KINSHASA	082 154 5925	kizaljos@gmail.com	
06	GODARD PINDI	MEDD-NEC	KINSHASA	0897835968	godardpindi644@gmail.com	
07	TOMELA BAHAMBE	CNAC	KINSHASA	085263397	@gmail.com	
08	BALIMWACHA JACINTHE	FAO	Kinshasa	0812112162	Jacinthe.Balimwacha	
09	CHRISPIN MAWAMPOVISA	CNAC/AAAB	KINSHASA	0895818990	chrispinmawampovisa@gmail.com	
10	MALI DIBARIKA JUDE	C.NAC	KINSHASA	0897920576	MALI DIBARIKA@gmail.com	
11	Ndongui Jean Pierre	Congo Meubles	Brazzaville	+242066687440	jeanpy1962@gmail.com	
12	Felicien NURENGE	TB 120 C	Kisangani	+243995896164	felimusenge@gmail.com	
13	KETHIA ANYABOLI	I.S.P	KINSHASA	0982875911	ngekethia@gmail.com	
14	ESSOLIMAN EBOUEL P.F	ERAIFT	KINSHASA	0852169655	p.essouman@eraift-cdc.org	

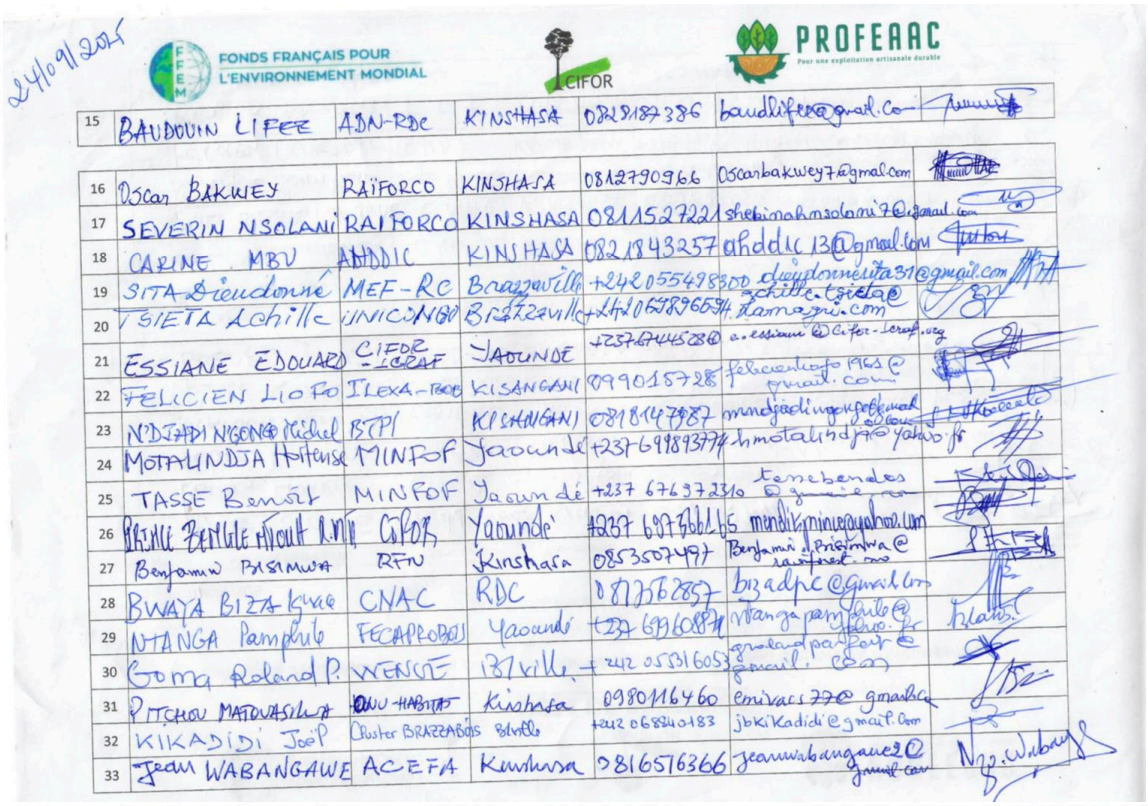

15	BAUDOUIN LIFEE	ADN-RDC	KINSHASA	0829187386	baudlifee@gmail.com	
16	Oscar BAKWEY	RAÏFORCO	KINSHASA	0812790966	Oscarbakwey7@gmail.com	
17	SEVERIN NSOLANI	RAIFORCO	KINSHASA	0811527221	sherinahmsolani7@gmail.com	
18	CARINE MBU	AHDDIC	KINSHASA	0821843257	ahddic13@gmail.com	
19	SITA Dieudonné	MEF-RC	Brazzaville	+242055498500	dieudonnesita31@gmail.com	
20	TSIETA Achille	UNICONGO	Brazzaville	+242055896594	achille.tsieta@ramazni.com	
21	ESSIANE EDOUARD	CIFOR-ICRAF	YAOUNDE	+237674452080	e.essiane@cifor-icraf.org	
22	FELICIEN LIOFO	ILEXA-TROP	KISANGANI	0990157285	felicienliofo1965@gmail.com	
23	N'DJADI NGENG Michel	BTPI	KISANGANI	0818147987	mndjadingengmichel@yahoo.fr	
24	MOTALINDJA Hortense	MINFOF	Yaounde	+237699893774	hmotalindja@yahoo.fr	
25	TASSE Benoît	MINFOF	Yaoundé	+237 676972310	tenebendes@yahoo.com	
26	[illegible]	CIFOR	Yaoundé	+237 697366165	mendikyminiequyahoo.com	
27	Benjamin BISIMWA	RFN	Kinshasa	0853507497	Benjamin.bisimwa@rainforest.no	
28	BWAYA BIZA Kevin	CNAC	RDC	0817562857	bizadpc@gmail.com	
29	NTANGA Pamphile	FECAFOBOIS	Yaoundé	+237 699160874	ntangapamphile@yahoo.fr	
30	Goma Roland P.	WENGE	Ville	+242 055316053	gomalandparfait@gmail.com	
31	PITCHOU MATOUASILA	~~ONU-HABITAT~~	Kinshasa	0980116460	emivacs77@gmail.com	
32	KIKADIDI Joël	Cluster BRAZZAVILLE	Brazzaville	+242 068840183	jbkikadidi@gmail.com	
33	Jean WABANGAWE	ACEFA	Kinshasa	0816576366	jeanwabangawe2@gmail.com	

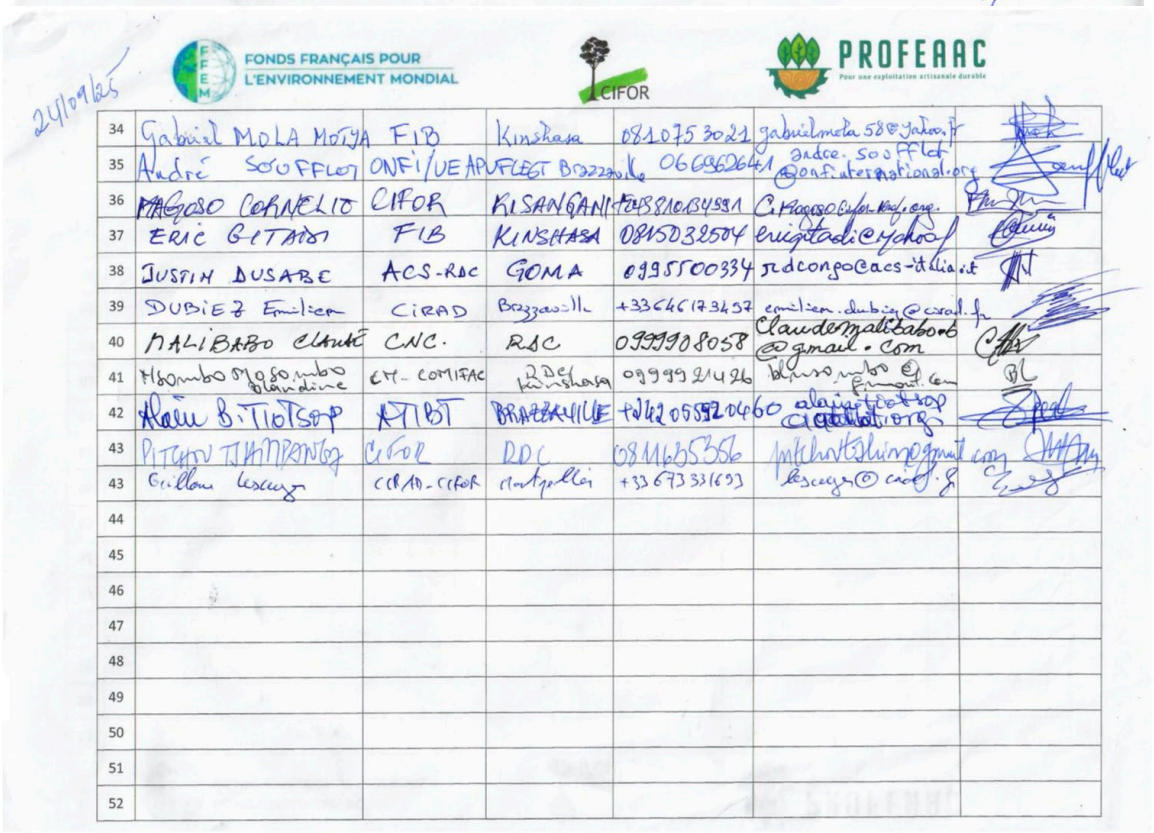

34	Gabriel MOLA MOIJA	FIB	Kinshasa	0810753021	gabrielmola58@yahoo.fr	
35	André SOUFFLOT	ONFI/UE APUFLEGT	Brazzaville	066696641	andre.soufflot@oafinternational.org	
36	MAGOSO CORNELIO	CIFOR	KISANGANI	243810184991	C.Magoso@cifor-icraf.org	
37	ERIC GITAGI	FIB	KINSHASA	0815032504	ericgitadi@yahoo.fr	
38	JUSTIN DUSABE	ACS-RDC	GOMA	0995500334	rdcongo@acs-italia.it	
39	DUBIEZ Emilien	CIRAD	Brazzaville	+33645173457	emilien.dubiez@cirad.fr	
40	MALIBABO Claude	CNC.	RDC	0999908058	claudemalibabo6@gmail.com	
41	Mbombo Mgoso Blandine	EM-COMIFAC	RDC Kinshasa	099992426	blandine.mbombo@gmail.com	
42	Alain B. TIOTSOP	ATIBT	BRAZZAVILLE	+242055920460	alain.tiotsop@atibt.org	
43	PITCHOU TSHIMPANGA	CIFOR	RDC	0816655556	pitchoutshimpanga@gmail.com	
43	Guillaume Lescuyer	CIRAD-CIFOR	Montpellier	+33673331693	lescuyer@cirad.fr	
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						

ANNEXE II – Discours de clôture

Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat :

- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;**
- **Madame le Ministre Provincial de la TSOPO ;**
- **Monsieur le Représentant di CIFOR ;**
- **Monsieur le Représentant de l'ATIBT**
- **Mesdames et Messieurs à vos rangs et grades respectifs ;**
- **Chers participants au Colloque International sur les Dynamiques et Enjeux autour des Marchés Domestiques du Bois d'Œuvre en Afrique Centrale Kinshasa, 24 septembre 2025**

Excellences,
Mesdames et Messieurs les participants,

Alors que nous arrivons au terme de ces deux journées riches en échanges et en réflexions, il m'incombe, au nom du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Nouvelle Économie du Climat, de vous adresser nos remerciements les plus sincères pour votre participation active et vos contributions éclairées.

Nous avons pu constater à quel point le secteur des marchés domestiques du bois d'œuvre constitue un **pilier essentiel de nos économies locales**, tout en étant confronté à des défis complexes : informel, fragmenté, souvent illégal, mais porteur d'emplois et de valeur ajoutée. Les présentations, les panels et les discussions ont permis de mettre en lumière plusieurs éléments structurants :

1. La nécessité de **renforcer la légalité et la traçabilité** des produits forestiers, tout en soutenant l'intégration des exploitants artisanaux dans un cadre formel.

2. L'importance d'**instruments économiques incitatifs et d'outils numériques**, notamment pour la gestion des permis et la certification des flux légaux.

3. La valeur de la **coopération régionale** pour harmoniser standards, partager les bonnes pratiques et renforcer l'action des administrations nationales.

4. L'opportunité de mobiliser le secteur privé, les collectivités locales et les communautés pour **promouvoir des filières durables et inclusives**, génératrices de revenus et respectueuses de nos forêts.

Ces recommandations, issues de vos travaux et analyses, constituent désormais une base solide pour élaborer **une stratégie nationale et régionale** qui pourra guider l'action de nos gouvernements, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des acteurs de terrain.

Je tiens à saluer l'engagement de chacun : chercheurs, praticiens, représentants d'institutions nationales et régionales, et partenaires internationaux. Vos échanges démontrent qu'**ensemble, nous pouvons concilier développement économique, sécurité énergétique et durabilité environnementale**.

En conclusion, je formule trois appels à l'action :

- Continuer à **formaliser et encadrer la filière artisanale**, en simplifiant les procédures et en appuyant les acteurs locaux.
- Développer et déployer des **instruments numériques et fiscaux incitatifs** pour le suivi et la traçabilité du bois.
- Renforcer **la coopération régionale et la coordination multi-acteurs**, afin de sécuriser nos marchés domestiques et promouvoir des pratiques responsables.

Chers participants, votre présence et vos contributions ont été essentielles. Au nom du Ministère et de toute l'équipe organisatrice, je vous remercie chaleureusement et vous souhaite un retour sûr à vos lieux d'origine, avec l'engagement de transformer les idées discutées ici en actions concrètes pour le bénéfice de nos populations et de nos forêts.

Je déclare officiellement **clôturé le Colloque international sur les marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale**.

Je vous remercie.

Annexe III – Propositions techniques du MEDD-NEC (par Jean Paul Mwamba Nyembo et Augustin Nge Okwe)

1. État de lieux du secteur des marchés domestiques du bois d'œuvre

1. Importance économique et sociale

- Le marché domestique représente la **principale source d'approvisionnement en bois d'œuvre** pour la population (construction, menuiserie, ameublement).
- Il mobilise des **dizaines de milliers d'acteurs** : exploitants artisanaux, scieurs, transporteurs, commerçants de marchés urbains, menuisiers.
- C'est un secteur **à forte intensité de main-d'œuvre** et qui génère des revenus directs pour les ménages urbains et ruraux.
- En RDC, par exemple, les marchés de Kinshasa et Kisangani absorbent plusieurs centaines de milliers de m³ de sciages chaque année.

2. Caractéristiques structurelles

- **Prédominance de l'informel** : la majorité des sciages consommés localement proviennent de petites exploitations artisanales non enregistrées.
- **Chaîne de valeur fragmentée** : multiplicité d'acteurs avec peu de coordination, absence d'organisation professionnelle forte.
- **Technologies rudimentaires** : scies mobiles, tronçonneuses → rendements faibles, pertes importantes de matière première.
- **Faible traçabilité** : absence de systèmes fiables de suivi des volumes, origines et circuits commerciaux.

3. Cadre légal et institutionnel

- Les législations nationales prévoient des régimes d'exploitation artisanale, mais **procédures lourdes et coûteuses** → la plupart des opérateurs restent hors du cadre légal.
- **Manque de clarté entre exploitation artisanale et industrielle**, ce qui favorise la fraude et la corruption.
- Les **taxes et parafiscalités** sont mal calibrées : elles découragent la formalisation et favorisent la concurrence déloyale.
- Les institutions en charge (ministères des forêts, finances, collectivités locales) souffrent d'un **manque de moyens techniques et financiers** pour assurer le contrôle.

4. Gouvernance et pratiques

- **Corruption répandue** aux postes de contrôle et le long de la chaîne logistique.
- Multiplicité de prélèvements illégaux par des agents de l'État et para-étatiques.
- Faible redevabilité et **manque de transparence** dans l'utilisation des recettes issues du secteur.

5. Demande et marchés

- **Croissance de la demande** interne due à l'urbanisation rapide, aux besoins en logement et infrastructures.
- Le secteur du BTP, les marchés publics et les ménages urbains sont les **principaux consommateurs**.
- Les marchés publics ne disposent pas encore de mécanismes contraignants exigeant du bois légal.

6. Impacts environnementaux

- L'exploitation artisanale non planifiée entraîne **surexploitation locale**, dégradation forestière et perte de biodiversité.

- Faible valorisation des sous-produits → gaspillages de bois et pressions accrues sur les forêts.
- Absence de pratiques de reboisement dans le circuit artisanal.

7. Opportunités et dynamiques récentes

- Volonté politique croissante de **valoriser les marchés domestiques** (exemple : conférences régionales, inclusion dans les politiques forestières).
- Initiatives pilotes de **forêts communautaires** et plantations villageoises.
- Développement d'outils numériques (traçabilité, e-permis).
- Mobilisation d'acteurs régionaux (COMIFAC) et partenaires techniques (CIFOR, ATIBT) pour accompagner la réforme.

8. En résumé :

Le secteur du bois d'œuvre domestique en Afrique centrale, et particulièrement en RDC, est **vital pour l'économie et l'emploi local**, mais il reste dominé par l'**informel, la faible productivité et la corruption**. Il contribue à la déforestation non contrôlée et prive l'État de recettes importantes. Toutefois, il existe une **fenêtre d'opportunité** pour sa formalisation et sa modernisation à travers : simplification des régimes artisanaux, digitalisation des permis, incitations fiscales, soutien aux forêts communautaires et implication des marchés publics.

Voici quelques chiffres et évidences récentes ou crédibles pour mieux chiffrer l'état du secteur des bois (et bois domestique / artisanal) en RDC / Afrique centrale — à prendre comme estimations, car données souvent partielles ou anciennes.

9. Chiffres & évidences

Domaine	Chiffre / Estimation	Source / Remarques
Production de bois d'œuvre (bois d'œuvre industriel + artisanal)	En RDC, la production annuelle de bois d'œuvre serait de **3 à 4 millions de m³** (principalement artisanale). cafi.org+1	
Production de bois scié et grumes (2022, RDC)	Jusqu'à fin novembre 2022 : ~ 100 724 m³ de bois en grumes + 31 895 m³ de bois sciés, soit ~ 132 619 m³ pour les 11 mois. Deskeco	
Part du marché domestique dans la production artisanale	En RDC, environ **85 %** de la production de sciages artisanaux alimente la demande intérieure. archive.pfbc-cbfp.org	
Exportations artisanales de sciages	En RDC, parmi la production artisanale, **~ 112 000 m³** de sciages artisanaux seraient exportés vers les pays voisins, selon l'étude CIFOR pour certaines zones. archive.pfbc-cbfp.org	
Revenus estimés du sciage artisanal (RDC)	Les marchés domestiques de Kinshasa et de l'Est généreraient un chiffre d'affaires annuel de plus de **100 millions USD**, avec un profit net estimé à **~ 25 millions USD** pour la filière artisanale dans les zones suivies. archive.pfbc-cbfp.org	
Valeur des forêts sur pied et écosystèmes	Pour l'ensemble des forêts de la RDC (~143 millions d'ha), la valeur sur pied (services écosystémiques, carbone, biodiversité…) est estimée à **6 400 milliards USD**, avec une valeur locative annuelle à **~ 383 milliards USD** (taux d'actualisation de 6 %) selon rapport Banque Mondiale. pfbc-cbfp.org	
Mix énergétique et bois-énergie	Le bois-énergie représente une part très élevée du mix énergétique national : **~ 94 %** quand on inclut charbon de bois et bois de feu. Le Point	

Domaine	Chiffre / Estimation	Source / Remarques
Marché du charbon de bois	Le marché du charbon de bois (« makala ») en RDC est estimé à **~ 4,8 milliards USD** par an. ACP+1	
Consommation de bois énergie à Kinshasa	Kinshasa consomme plus de **5 millions de tonnes** de bois énergie par an pour la cuisson et les usages domestiques selon le projet « Makala ». Deskeco	

10. Implications de ces chiffres

- Le **volume de bois d'œuvre artisanale** (3-4 millions m³/an) montre une très grande importance du secteur non-industriel dans la consommation nationale, confirmant ce qui était observé dans les travaux du CIFOR.
- Le **faible volume officiel de production formelle** (sciages industriels) comparé à l'artisanal laisse un large espace de perte de recettes pour l'État (taxes, formalisation).
- Le marché du bois-énergie et du charbon de bois est massif : cela non seulement accentue la pression sur les forêts, mais montre aussi un enjeu très fort de santé publique, de bien-être, et de sécurité énergétique pour les ménages.
- Les revenus substantiels générés par le sciage domestique/artisanal (100+ millions USD/an dans certaines zones) soulignent le potentiel économique mais aussi la responsabilité de mieux réglementer, formaliser et assurer légalité et durabilité.

11. Données récentes & tendances nationales avec indices provinciaux

Province / Région	Indice ou estimation pertinente	Remarques / usages régionaux
Niveau national	La RDC produit environ **3 à 4 millions de m³ de bois d'œuvre par an** (bois d'origine industrielle + artisanale). cafi.org+2Afrique Environnement Plus+2	Cela couvre essentiellement la production informelle et artisanale.
	Le bois animal artisanal représente près de **90 %** de la production totale de bois d'œuvre du pays. Nouvelles de l'environnement+1	Cela montre le poids colossal de ce secteur comparé à l'industriel (≈ 300 000 m³ pour l'industriel) selon les estimations. Afrique Environnement Plus
	Le secteur boisé-énergie est énorme : consommation moyenne annuelle estimée à **105 millions de tonnes équivalent bois** (~ 124 millions m³) pour la période 2019-2023. medd.gouv.cd	Ce n'est pas du bois d'œuvre, mais cela montre la pression forestière globale, qui affecte aussi les ressources de bois d'œuvre.
Provinces / régions forestières notables	**Équateur** : Identifiée comme l'une des provinces forestières importantes qui alimente en grand nombre les marchés de Kinshasa. Afrique Environnement Plus+1	On sait que transport fluvial depuis l'Équateur jusqu'à Kinshasa est une voie critique pour le bois artisanal.
	Est de la RDC (territoire comme Beni) : exploitation artisanale intense, avec recours parfois déguisé du secteur industriel par l'intermédiaire d'artisanaux. Nouvelles de l'environnement	Ces territoires montrent que la frontière entre artisans et industriels est floue, ce qui complique la quantification.

Province / Région	Indice ou estimation pertinente	Remarques / usages régionaux
	Lacunes dans les données provinciales : les administrations provinciales disposent rarement de données fiables à jour, et il y a un grand sous-enregistrement des volumes artisanaux. medd.gouv.cd+2Cab Digital Library+2	

2. Diagnostic synthétique

1. Contexte principal

1. **Importance stratégique du bois d'œuvre domestique**

- Le bois d'œuvre est un matériau de construction, d'aménagement intérieur et de fabrication de meubles fondamental dans toute l'Afrique centrale. En RDC notamment, il constitue un intrant clé pour le logement, le mobilier et les infrastructures.

- À la différence du bois destiné à l'exportation, le bois d'œuvre domestique alimente une grande partie de l'économie locale informelle : marchés urbains, chantiers, artisans, etc.

2. **Poids de l'exploitation artisanale**

- En RDC, l'exploitation artisanale représente plus de 85 % du bois scié utilisé sur le marché intérieur (CIFOR, 2022). Cette exploitation repose principalement sur des scieries mobiles (tronçonneuses, scies portatives) opérant dans un cadre souvent non formalisé.

- Cette filière emploie des dizaines de milliers de personnes, mais reste peu structurée, mal régulée et faiblement traçable.

3. **Marché sous-régional : importance et paradoxes**

- Le commerce régional du bois est très actif, avec des volumes importants de sciages artisanaux exportés vers les pays voisins (RCA, Ouganda, Rwanda, Congo-Brazzaville).

- Toutefois, les marchés domestiques ont longtemps été négligés par les politiques forestières, au profit des concessions industrielles tournées vers l'exportation, alors qu'ils sont économiquement plus dynamiques et socialement plus inclusifs.

4. **Cadre juridique et fiscal inadapté**

- Le régime juridique de l'exploitation artisanale est souvent flou, complexe ou inapplicable. Les procédures d'obtention de permis sont longues, coûteuses, voire inaccessibles pour les petits opérateurs.

- La fiscalité est perçue comme dissuasive : taxes trop élevées, multiplicité de prélèvements non officiels, corruption dans les circuits de transport et de commercialisation.

5. **Problèmes de gouvernance**

- La gouvernance forestière dans plusieurs pays est minée par la faible capacité institutionnelle, la corruption et la collusion entre certains agents publics et exploitants illégaux.

- Cela compromet les efforts de traçabilité, de transparence et de collecte de recettes publiques.

6. **Pression sur les ressources forestières**

- L'exploitation artisanale non régulée, souvent concentrée autour des grandes villes, génère une pression croissante sur les forêts naturelles.

- Faute de reboisement et de gestion durable, cette pression met en péril la durabilité des forêts et les services écosystémiques qu'elles fournissent.

7. Opportunités de réforme

- La reconnaissance croissante du rôle économique du marché domestique du bois a conduit à l'organisation de forums techniques (ex. : Conférence de Kinshasa 2025), à des expérimentations (e-permis, formalisation simplifiée), et à une volonté de bâtir des stratégies nationales et régionales.

- Des acteurs régionaux (COMIFAC), des partenaires techniques (CIFOR, ATIBT) et des ONG locales soutiennent l'idée d'une formalisation progressive, socialement inclusive et écologiquement durable du secteur.

8. Vers une transformation structurelle

- Le marché domestique du bois d'œuvre est désormais vu comme un levier de :
    - création d'emplois locaux durables,
    - augmentation des recettes fiscales,
    - réduction de la déforestation illégale,
    - amélioration de la qualité des infrastructures via l'utilisation de bois légal.

Ces analyses sont basées sur les données précédentes (conférence de Kinshasa 2025, rapports CIFOR, ATIBT, Banque Mondiale) et les dynamiques récentes du secteur.

2. Analyse critique

1. ANALYSE SWOT

Forces (F)

- F1. Demande intérieure forte et stable (construction, ameublement, charbon de bois)
- F2. Présence d'un réseau dense d'artisans et transformateurs locaux
- F3. Contribution significative à l'emploi rural et urbain
- F4. Potentiel de diversification (forêts communautaires, plantations, sous-produits industriels)
- F5. Existence d'acteurs régionaux engagés (COMIFAC, CIFOR, ATIBT)

Faiblesses (W)

- W1. Prédominance du secteur informel et illégal (>85 % des volumes)
- W2. Faible productivité technique et rendements de transformation bas
- W3. Cadre légal complexe et inaccessible pour les petits opérateurs
- W4. Fiscalité peu incitative, lourde et incohérente
- W5. Gouvernance fragilisée par la corruption et le manque de transparence
- W6. Absence de traçabilité et de données statistiques fiables

Opportunités (O)

- O1. Volonté politique de formaliser le secteur et le réorienter vers le développement
- O2. Intégration progressive du bois légal dans les marchés publics
- O3. Financements disponibles via initiatives REDD+, partenaires techniques, FONAREDD

- O4. Technologies émergentes (e-permis, traçabilité numérique)
- O5. Demande croissante pour des produits bois locaux écoresponsables

Menaces (T)

- T1. Poursuite de la déforestation illégale et de la perte de biodiversité
- T2. Concurrence déloyale des produits illégaux et non taxés
- T3. Résistance des acteurs informels à la formalisation
- T4. Captation politique ou détournement des réformes
- T5. Dépendance excessive à des projets pilotes sans généralisation

2. ANALYSE PESTEL

Politique (P)

- Instabilité dans certaines provinces pouvant perturber la chaîne d'approvisionnement
- Engagement croissant des gouvernements pour la gouvernance forestière (ex. stratégie FLEGT)
- Faible décentralisation fonctionnelle et budgétaire dans le secteur forestier

Économique (E)

- Poids du secteur bois dans les revenus non pétroliers
- Perte fiscale annuelle due à l'informel estimée à plusieurs dizaines de millions USD
- Potentiel de création d'emplois non capté
- Prix instables selon saisons et zones d'accès difficile

Socioculturel (S)

- Forte dépendance des ménages urbains au bois pour la construction et l'énergie
- Méfiance des petits opérateurs envers l'administration forestière
- Savoirs traditionnels importants mais peu valorisés dans les politiques publiques

Technologique (T)

- Faible accès à la mécanisation, outils modernes de sciage ou d'usinage
- Innovations en cours (e-permis, plateformes de traçabilité)
- Numérisation encore embryonnaire dans les provinces

Environnemental (E)

- Exploitation non planifiée entraînant perte de couvert forestier
- Dégradation des écosystèmes autour des villes (rayon d'exploitation)
- Faible recours au reboisement ou à l'aménagement forestier durable

Légal / Réglementaire (L)

- Complexité du code forestier et procédures lourdes
- Faible application de la loi (contrôles aléatoires, peu d'amendes effectives)
- Marchés publics non contraints par des obligations de bois légal (en cours d'évolution)

3. MATRICE SWOT CROISÉE

Croisement FO (Forces x Opportunités) — Stratégies offensives

- FO1. Tirer parti de la forte demande intérieure (F1) et des financements disponibles (O3) pour formaliser et mécaniser les petits opérateurs.
- FO2. Mobiliser les réseaux d'artisans (F2) pour intégrer le bois légal dans les marchés publics (O2).
- FO3. Capitaliser sur les acteurs régionaux engagés (F5) pour accélérer la digitalisation des permis et des données (O4).

Croisement FA (Forces x Menaces) — Stratégies défensives

- FA1. Renforcer les capacités des artisans (F2, F3) pour éviter qu'ils ne soient exclus par la concurrence illégale (T2).
- FA2. Appuyer les forêts communautaires (F4) pour atténuer la déforestation incontrôlée (T1).
- FA3. Encadrer la réforme avec des mécanismes de transparence (F5) pour limiter les risques de capture politique (T4).

Croisement WO (Faiblesses x Opportunités) — Stratégies adaptatives

- WO1. Réformer la fiscalité (W4) pour la rendre incitative à la lumière des financements disponibles (O3).
- WO2. Simplifier l'accès à la légalité (W1, W3) via les technologies numériques (O4).
- WO3. Créer des programmes de renforcement des capacités pour surmonter le faible rendement technique (W2) et répondre à la demande croissante de qualité (O5).

Croisement WT (Faiblesses x Menaces) — Stratégies de repli ou de réduction des risques

- WT1. Mettre en place un mécanisme d'amnistie temporaire ou de régularisation progressive pour limiter la résistance à la formalisation (W1, T3).
- WT2. Créer des observatoires indépendants pour suivre les flux (W6) et lutter contre les détournements (T4).
- WT3. Renforcer la redevabilité locale pour atténuer la fragilité de la gouvernance (W5, T5).

---

3. Stratégie nationale (objectif : approvisionnement efficace et durable des marchés domestiques)

1. Vision

D'ici 5 ans, un marché domestique du bois d'œuvre sécurisé, majoritairement d'origine légale et transformé localement, générant emplois locaux et recettes publiques, tout en limitant les impacts environnementaux.

2. Objectifs opérationnels (SMART)

1. Augmenter la part de sciages d'origine légale sur le marché national de X → 50 % (exemple cible à adapter localement) en 5 ans.
2. Réduire les pratiques illégales identifiées de 40 % en 3 ans.
3. Formaliser 60 % des opérateurs artisanaux des principales places de marché en 3 ans.

(Ces cibles doivent être précisées avec données nationales — je fournis une structure ; vous pourrez indiquer les valeurs réelles si vous le souhaitez.)

3. Piliers & mesures (priorisées)

Pilier 1 — Légalité et formalisation

- Simplifier les procédures d'enregistrement pour les exploitants artisanaux (guichet unique, exonérations temporaires, package de conformité technique minimale).

- Mettre en place des **permis simplifiés** pour petits exploitants (frais réduits, durée adaptée) et modèles types de contrats pour forêts communautaires.

- Campagnes d'information et assistance juridique/technique locales (house calls via ONG/collectifs). **Acteurs** : Ministère des Forêts, collectivités locales, chambres de commerce, ONG.

Pilier 2 — Gouvernance, transparence et lutte contre la corruption

- Digitalisation progressive des autorisations et des documents de transport (e-permis, registre numérique des scieries).

- Unité anti-corruption sectorielle + mécanisme de plainte anonyme pour marchés locaux. **Acteurs** : MEF, MDL/anti-corruption, partenaires techniques (CIFOR).

Pilier 3 — Incitations fiscales et économiques

- Revue des taxes / para-fiscalités : réduire la charge sur les sciages légaux vendus sur marchés domestiques et augmenter la différenciation fiscale pour désinciter l'illégal.

- Subventions ciblées temporaires à la modernisation de petites scieries (équipements de débardage et sciage pour réduire pertes). **Acteurs** : Ministère des Finances, Ministère des Forêts, bailleurs.

Pilier 4 — Approvisionnement durable & diversification des sources

- Promouvoir forêts communautaires, plantations villageoises et intégration des sous-produits industriels vers le marché domestique.

- Programmes pilotes dans provinces/territoires à forts volumes (ex : Tshopo/Kisangani mentionnée au colloque).

Conférence Marchés intérieurs d…

Pilier 5 — Transformation locale & valeur ajoutée

- Centres de formation technique pour scieurs, menuisiers, normes de qualité, sécurité et gestion d'entreprise.

- Faciliter l'accès au financement (microcrédit, leasing équipements). **Acteurs** : Ministères techniques, instituts de formation, banques locales.

Pilier 6 — Demande (marchés publics & privés)

- Exigences d'origine légale pour marchés publics (quotas de bois légal pour constructions publiques).

Conférence Marchés intérieurs

- Campagne de sensibilisation « bois légal = qualité & durabilité » pour entreprises BTP et consommateurs.

4. Instruments de mise en œuvre

- **Plan national d'action pour les marchés domestiques** (PNAM) validé par gouvernement — 3 ans renouvelable.

- **Table de coordination nationale** multi-acteurs (gouvernement, privés, communautés, ONG, bailleurs).

- Fonds d'investissement public-privé pour la modernisation et formalisation.

5. Indicateurs de suivi (exemples)

- % de sciages vendus sur marchés locaux avec certificat d'origine légale.

- Nombre d'opérateurs artisanaux enregistrés.
- Volume (m³) de sciages issus de forêts communautaires/plantations.
- Recettes fiscales directes issues du secteur domestique.
- % de marchés publics exigeant bois légal.

6. Phasage (exemples rapides)

- 0–6 mois : création table nationale, diagnostic géo-référencé des marchés clés, quick wins (guichet pilote).
- 6–24 mois : digitalisation e-permis, formation de 1 000 artisans, incitations fiscales pilotes.
- 2–5 ans : montée en échelle transformation locale, intégration marchés publics, évaluation et adaptation.

---

4. Stratégie régionale (objectif : harmoniser et renforcer l'impact à l'échelle du Bassin du Congo)

1. Rôles complémentaires de la région

La nature transfrontalière des flux de bois, la présence d'acteurs régionaux (COMIFAC, CIFOR, ATIBT) et les problématiques partagées rendent nécessaire une réponse coordonnée.
Conférence Marchés intérieurs d…

2. Objectifs régionaux

- Harmoniser définitions et standards de traçabilité et de légalité applicables aux marchés domestiques.
- Faciliter circuits licites transfrontaliers et lutte conjointe contre la corruption/transits illégaux.
- Mutualiser outils de formation et de certification pour rendre la transformation locale compétitive.

3. Actions prioritaires régionales

1) Cadre de références régional

- Élaborer un **Protocole COMIFAC** pour marchés domestiques : normes minimales pour preuve d'origine, étiquetage, durée et format de documents.

Conférence Marchés intérieurs d…

2) Plateforme régionale de traçabilité

- Plateforme numérique commune (interopérable entre pays) pour suivre volumes, points d'entrée/sortie, et alertes sur flux suspects. Cette plateforme peut démarrer par un hub pilote entre deux provinces frontalières à forte activité.

3) Harmonisation fiscale et incitatifs

- Étude conjointe sur structures de taxes et propositions d'incitations régionales (par ex. réduction pour sciages certifiés dans marchés domestiques).

4) Programmes régionaux de formation et d'appui technique

- Curriculum régional pour les centres de formation, échange d'experts, programme de certification technique régional reconnu.

5) Financement régional et PPP

- Facility régional (fonds) pour modernisation des scieries locales, appuyé par banques de développement africaines et bailleurs internationaux (CIFOR/ATIBT peuvent assurer la mise en réseau).

6) Surveillance & enforcement transfrontalier

- Mécanisme d'échanges d'information entre administrations fiscales et forestières pour détecter circuits évitant formalités.

4. Gouvernance régionale

- COMIFAC comme coordonnateur, appuyé par un **Secrétariat technique** (CIFOR/ATIBT et un pool d'experts nationaux).

Conférence Marchés intérieurs d…

5. Indicateurs régionaux

- Nombre d'États adoptant le Protocole COMIFAC.
- Volume transfrontalier retracé via la plateforme.
- Part de marchés domestiques régionaux approvisionnés par sources légalement reconnues.

6. Mesures transversales et recommandations pratiques (rapides)

1. **Pilotes territoriaux** : lancer 3 pilotes nationaux (une province/ville par pays) combinant formalisation, fiscalité incitative, digitalisation et renforcement de transformation. Ces pilotes servent d'atelier d'apprentissage.

Conférence Marchés intérieurs d…

2. **Engagement des acteurs privés** : contracter groupements d'entreprises BTP et grandes institutions publiques pour marchés tests exigeant bois légal.

Conférence Marchés intérieurs d…

3. **Communication ciblée** : label local simple (ex : « Sciage légal — Province X ») + campagne sur qualités et bénéfices économiques et sanitaires.
4. **Suivi-évaluation** : tableau de bord trimestriel national et rapport régional annuel présenté à COMIFAC.

---

7. Risques d'implémentation & mesures d'atténuation

- Risque : résistance des acteurs informels → atténuation : package d'accompagnement + compensation de coût de mise en conformité (microcrédit, subventions temporaires).
- Risque : capture politique / corruption → atténuation : digitalisation, mécanisme de plaintes, audits externes réguliers.
- Risque : financement insuffisant → atténuation : phasage, démonstration d'impact des pilotes pour lever financements multilatéraux.

---

5. Résumé exécutif — 6 actions immédiates (0–6 mois)

1. Constituer la table nationale multi-acteurs (gouvernement, privés, communauté, ONGs, bailleurs).
2. Lancer diagnostic géolocalisé et cartographie des marchés domestiques prioritaires (données de volumes, acteurs, circuits).

Conférence Marchés intérieurs d…

3. Mettre en place guichet pilote de formalisation dans une place de marché clé (procédure simplifiée).
4. Définir incitations fiscales temporaires pour sciages légaux sur marché domestique.
5. Démarrer un projet pilote de digitalisation e-permis entre deux provinces.
6. Mettre en place campagne de sensibilisation ciblée vers BTP & marchés publics.

- préparer le **terme de référence** d'un diagnostic géolocalisé ou d'un pilote e-permis.

---

6. Plan d’action formel (tableau GANTT + budget estimatif)

Pilier	Activité clé	Responsable principal	Partenaires	Horizon	Indicateurs	Budget indicatif *
Gouvernance	Mise en place Table nationale multi-acteurs	Ministère Forêts	COMIFAC, ONG	Mois 1–3	Table installée, réunions trimestrielles	150 000 USD
Légalité	Guichet pilote de formalisation dans une grande place de marché	MEF/Collectivités	ONG locales	Mois 3–12	# opérateurs enregistrés (≥300)	400 000 USD
Fiscalité	Révision incitations fiscales pour sciages légaux	Min. Finances	MEF, secteur privé	Mois 3–18	Décret adopté, % réduction taxe appliquée	100 000 USD
Digitalisation	Déploiement e-permis pilote (2 provinces)	MEF	ATIBT, bailleurs	Mois 6–24	% permis délivrés en ligne (≥50%)	600 000 USD
Formation	Formation 1000 artisans/scieurs/menuisiers	Min. Emploi/Formation	Centres pro., ONG	Mois 6–36	# formés certifiés	500 000 USD
Approvisionnement	Programme forêts communautaires & plantations pilotes	MEF	Collectivités, ONG	Mois 6–36	m³ issus de sources communautaires	1 000 000 USD
Demande	Campagne « Bois légal = qualité » + obligation marchés publics	Min. BTP	Min. Forêts, ONG	Mois 12–36	% appels d’offres exigeant bois légal	300 000 USD

* Budgets estimatifs, à préciser par études de faisabilité.

Annexe IV - Supports des présentations

SUIVI DES MARCHÉS URBAINS DE BOIS AU CAMEROUN ET AU CONGO DEPUIS QUINZE ANS

GUILLAUME LESCUYER, MAXIMIN MBOULAFINI, EDOUARD ESSIANE

Colloque CIFOR-ATIBT, 23-24 septembre 2025

CIFOR

FFEM Fonds Français pour l'Environnement Mondial

PROFEAAC Pour une exploitation artisanale durable

CGIAR RESEARCH PROGRAM ON Forests, Trees and Agroforestry

CONTEXTE DES ÉTUDES

- Des études complètes des filières d'exploitation tournées vers les marchés domestiques en Afrique Centrale pour le CIFOR autour des années 2010
  - Cerutti P.O., Lescuyer G., 2011. *Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis*. CIFOR Document Occasionnel 59, Bogor, Indonésie, 56p
  - Lescuyer G., Yembe-Yembe R.I., Cerutti P.O. 2011. *Le marché domestique du sciage artisanal en République du Congo : état des lieux, opportunités et défis*. CIFOR Document Occasionnel 71, Bogor, Indonésie, 44p
- Requête d'actualiser ces données par le programme EU FLEGT VPA au Congo et par le projet PROFEAAC au Cameroun en 2024
- Objectif: comprendre les ressorts de la dynamique de ces Marchés Intérieurs du Bois depuis 15 ans et esquisser des perspectives d'action

METHODES AU CAMEROUN

- Mêmes méthodes de suivi qu'en 2010 et même traitement de la donnée
- Focus sur Yaoundé (en collaboration avec Ancova) et Douala
- 27 semaines de suivi en périodes haute (août-septembre) et creuse (janv-avril) en 2024
- Echantillonnage:
  - Yaoundé: 10 marchés suivis sur 30, mais 47% du nombre total de dépôts
  - Douala: 4 marchés suivis sur 19, mais 19% du nombre total de dépôts
  - Echantillon représentatif (entre 15-100%) des petits/moyens/grands dépôts dans les marchés suivis

METHODES AU CONGO

1. **Echantillonnage des points et des fréquences de collecte des données de vente (Pointe-Noire, Ouesso, Dolisie)**
    1. Actualisation du nombre et de l'importance des marchés urbains de sciages
    2. Echantillonnage des dépôts dans les principaux marchés
    3. Choix de la fréquence de collecte des données de vente
2. **Echantillonnage des points et des fréquences de collecte des données de flux entrants (Brazzaville)**
    1. Actualisation des points de passage des sciages
    2. Choix de la fréquence de collecte des données de flux (jour/nuit)
3. **Logistique de collecte**
    1. Phases d'identification, de test puis de réalisation pleine de l'enquête: janvier-avril 2024
    2. 1 enquêteur principal dans chaque ville pour le suivi des ventes
    3. 3 enquêteurs pour le suivi des flux
    4. Saisie via Kobo Collect sur tablette et téléphones

METHODES AU CONGO

Ville	Type d'enquête	Nombre d'enquêteurs	% des dépôts suivis
Brazzaville	Suivi des flux de sciages aux entrées routières et fluviales de la ville	3 enquêteurs	
Pointe-Noire	Suivi des ventes de sciages dans un échantillon de dépôts de bois	1 enquêteur principal + 1 enquêteur UNVSBDR dans chacun des 5 marchés principaux	50% (107)
Dolisie	Suivi des ventes de sciages dans un échantillon de dépôts de bois	1 enquêteur	44% (12)
Ouesso	Suivi des ventes de sciages dans un échantillon de dépôts de bois	1 enquêteur	73% (11)

EVOLUTION DU VOLUME DE CONSOMMATION DANS LES MARCHÉS URBAINS

VOLUMES CONSOMMÉS DE SCIAGES À YAOUNDÉ ET DOUALA

	Nombre total de dépôts		Consommation totale	
	2010	2024	2010	2024
Yaounde	896	916	727 373	1 141 515
Douala	241	343	117 907	351 520

VOLUMES CONSOMMÉS DE SCIAGES AU CONGO

	Volume annuel de sciages consommés (en m3 de sciages)		Origine artisanale (informelle) (en m3 de sciages)		Origine industrielle (supposée légale) (en m3 de sciages)	
	2009	2024	2009	2024	2009	2024
Brazzaville	34 500	62 260	26 000	39 846	8 500	22 413
Pointe Noire	75 000	135 000	73 000	117 450	2 000	17 550
Dolisie		4 169		0		4 169
Ouesso		1 299		857		442
TOTAL	109 500	202 727	99 000	158 153	10 500	44 574
Exportations de sciages en 2019 (OFAC)		254 837				

EVOLUTION DES TYPES DE PRODUIT CONSOMMÉS DANS LES MARCHÉS URBAINS

Types de produits sciés rentrant à Brazzaville en 2009 (gauche) et en 2024 (droite)

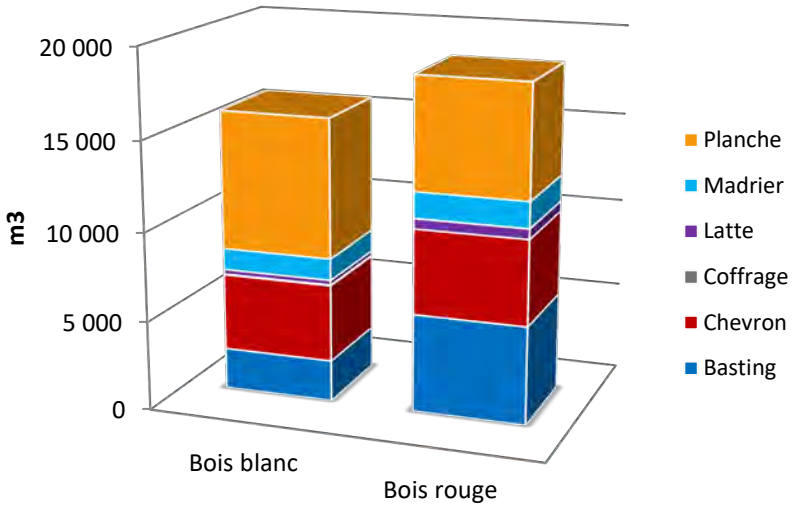

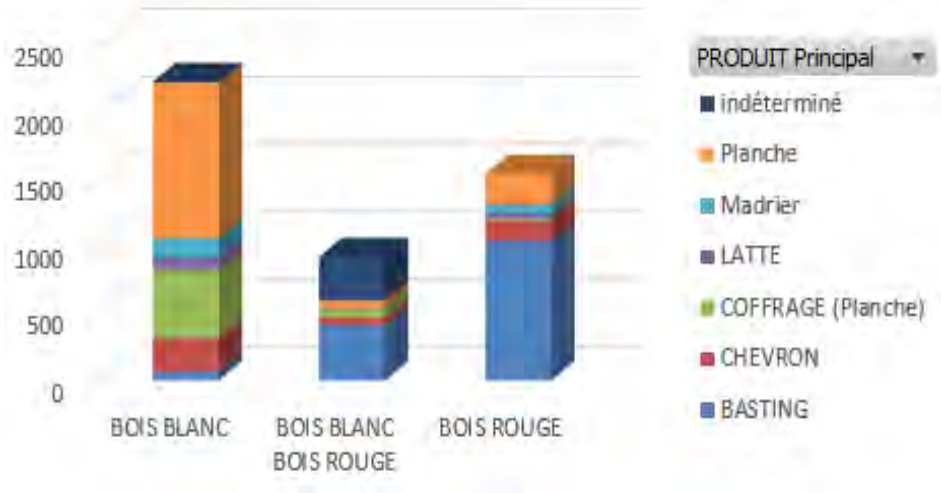

Types de produits sciés et principales espèces vendus à Pointe-Noire en 2009 (gauche, après extrapolation) et 2024 (droite, avant extrapolation)

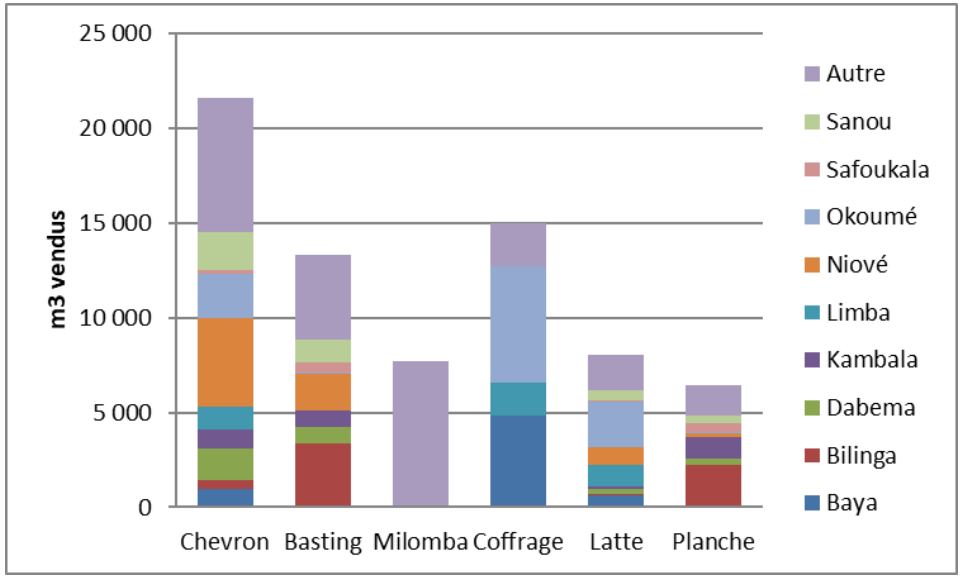

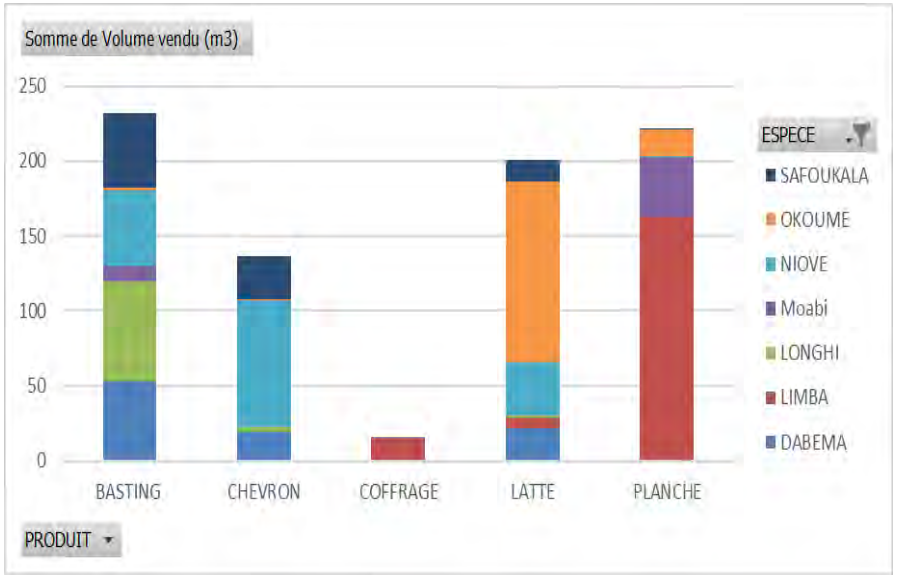

ESSENCES ET PRODUITS AU CAMEROUN

	2010	2024
Principaux produits	planche, coffrage, latte (80%)	coffrage, latte, planche (73%)
Principales essences	ayous, iroko, sapelli (54%)	ayous, dabema, iroko (72%)
Nbe essences vendues	63	42

EVOLUTION DE L'ORIGINE DES PRODUITS ACHETÉS DANS LES MARCHÉS URBAINS

Mode de fabrication des produits sciés rentrant à Brazzaville entre janvier et avril 2024 (m^3)

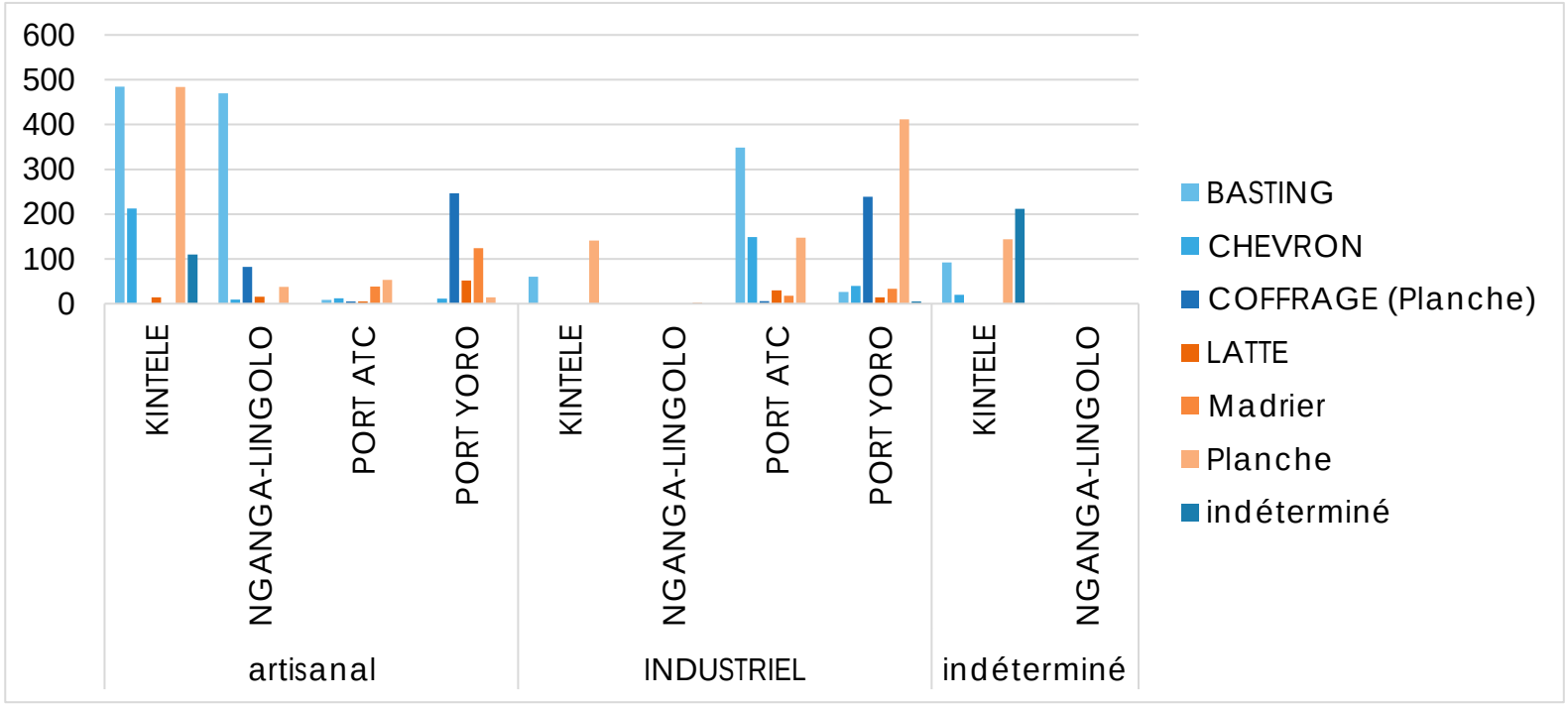

Origine artisanale/industrielle des sciages vendus à Pointe-Noire

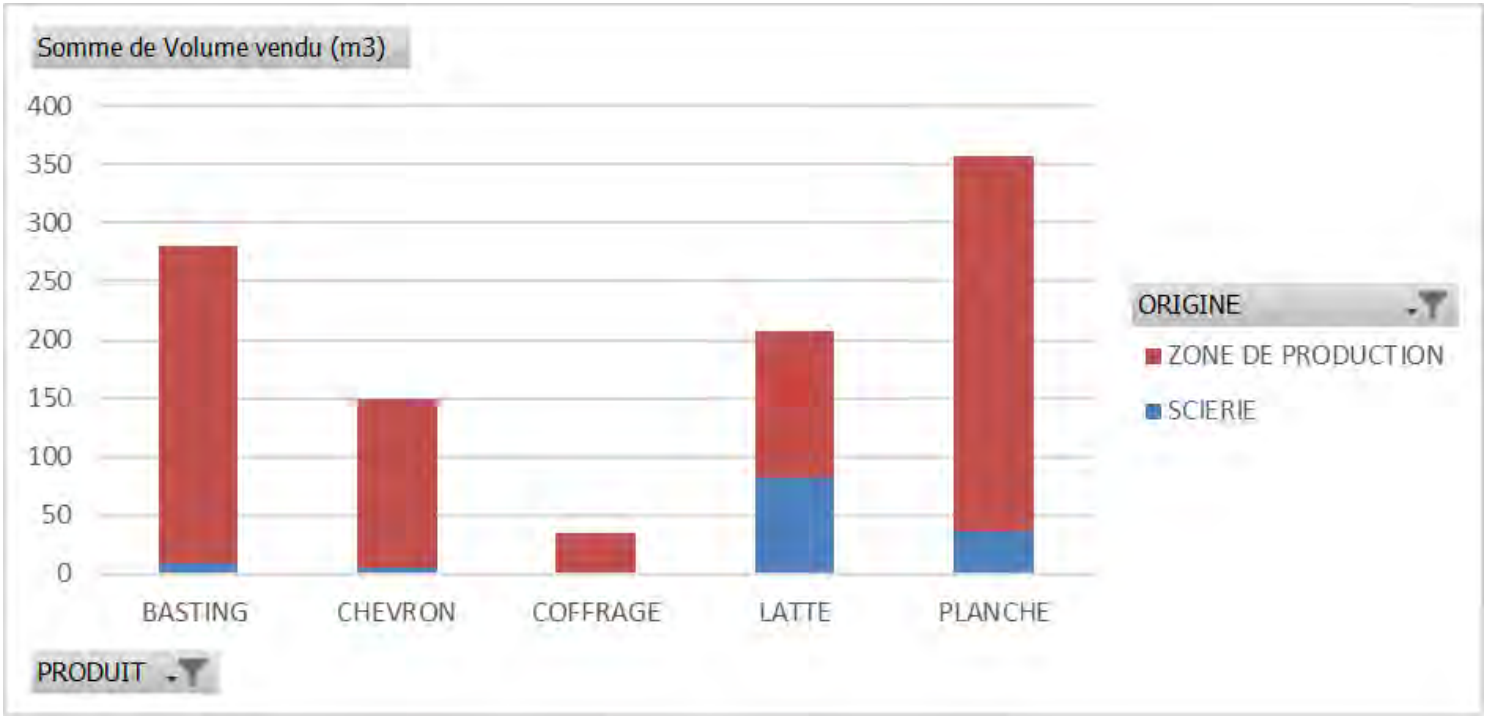

ORIGINES DES SCIAGES ACHETÉS À YAOUNDÉ ET DOUALA

	Consommation totale		Provenance industrielle	
	2010	2024	2010	2024
Yaounde	727 373	1 141 515	14.3%	17,7%
Douala	117 907	351 520	58.3%	44,2%

LE PRIX DE LA LÉGALITÉ

Types de sciage	Ouesso (surtout informel)	Pointe-Noire (largement informel)	Dolisie (essentiellement industriel)
Basting	116 268	157 836	183 086
Chevron	80 765	148 711	180 282
Coffrage	62 121	99 135	106 343
Latte	75 071	124 480	181 239
Planche	78 492	126 968	149 449

EVOLUTION DES PRIX UNITAIRES DES PRODUITS ACHETÉS DANS LES MARCHÉS URBAINS

PRIX UNITAIRE DES 5 PRINCIPAUX PRODUITS VENDUS AU CAMEROUN

		prix unitaire moyen		Augmentation annuelle du prix en F.CFA courants	Augmentation annuelle du prix en F.CFA constants
		2010	2024		
Ayous	Coffrage	2 482	3 997	3,46%	0,64%
Dabema	Madrier	3 925	6 068	3,16%	0,34%
Iroko	Planche	3 742	5 180	2,35%	-0,47%
Dabema	Latte	1 359	1 956	2,64%	-0,18%
Dabema	Basting	2 630	2 660	0,08%	-2,74%

Prix de vente des sciages à Pointe-Noire entre 2009 et 2024 (en F.CFA/m^3)

Produit	Prix en 2009	Prix en 2024
Basting	154 000	157 836
Chevron	130 208	148 711
Coffrage	90 000	99 135
Latte	112 500	124 480
Planche	120 000	126 968

CONCLUSION

- Un marché domestique des sciages toujours aussi dynamique
- Des volumes de bois qui relèvent toujours autant de l'informel, si ce n'est plus
- Certaines essences historiquement très prisées commencent à se raréfier sur les marchés, mais d'autres essences dites « secondaires » les remplacent sans problème.
- Des prix unitaires quasiment stables qui permettent de soutenir à bas coût le développement urbain
- Une contribution significative et efficace de l'exploitation artisanale au développement national d'un point de vue économique et social
- Les potentiels impacts environnementaux générés par ce sous-secteur méritent-ils qu'on menace sa contribution efficace au développement du pays ?

Merci de votre attention

The Center for International Forestry Research (CIFOR) is one of the 15 centres supported by the Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR)

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

THINKING beyond the canopy

CIFOR

SUIVI DES MARCHÉS URBAINS DE BOIS À KISANGANI EN 2024

Comité Scientifique et Technique, Kinshasa, 23 juin 2025

CIFOR

FFEM Fonds Français pour l'Environnement Mondial

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

CGIAR RESEARCH PROGRAM ON Forests, Trees and Agroforestry

ORIGINE DE L'ÉTUDE

- Une requête par le COPIL/CST 2023 pour apprécier la dynamique du marché intérieur du bois au Cameroun
- En référence aux travaux du CIFOR en 2012
- Une analyse comparative avec le constat dressé en 2012 pour les marchés de Kisangani
- Equipe CIFOR: Eliezer Batshambale, Benjamin Bisimwa, Pitchou Tshimpanga, Guillaume Lescuyer
- Analyse de l'amont de la filière auprès des opérateurs par le PGDF
- Une formalisation difficile des exploitant artisanaux avec l'accès coûteux aux PCA
- Objectif: comprendre les ressorts de la dynamique du MIB depuis 12 ans et esquisser des perspectives d'action

MÉTHODES

- Mêmes méthodes de suivi qu'en 2012 et même traitement de la donnée (9 646 lignes)
- Focus sur Kisangani en collaboration avec IlexaBois
- 6 mois de suivi (juin-novembre 2024)
- Données collectées: type des sciages vendus, dimensions de sciages vendus, nom de l'espèce, origine des produits vendus, nombre pièces vendues, prix de vente par pièce, type d'acheteurs
- Echantillonnage:
  - 8 marchés suivis sur 10
  - 30%-100% des dépôts suivis

EMPLACEMENT DES MARCHÉS EN 2024

VOLUMES CONSOMMÉS DE SCIAGES À KISANGANI

Nombre total de dépôts		Consommation totale (m3 sciages)	
2012	2024	2012	2024
17 marchés, 380 dépôts	10 marchés, 243 dépôts	58 207	78 392

ORIGINE DES SCIAGES EN 2012 ET 2024

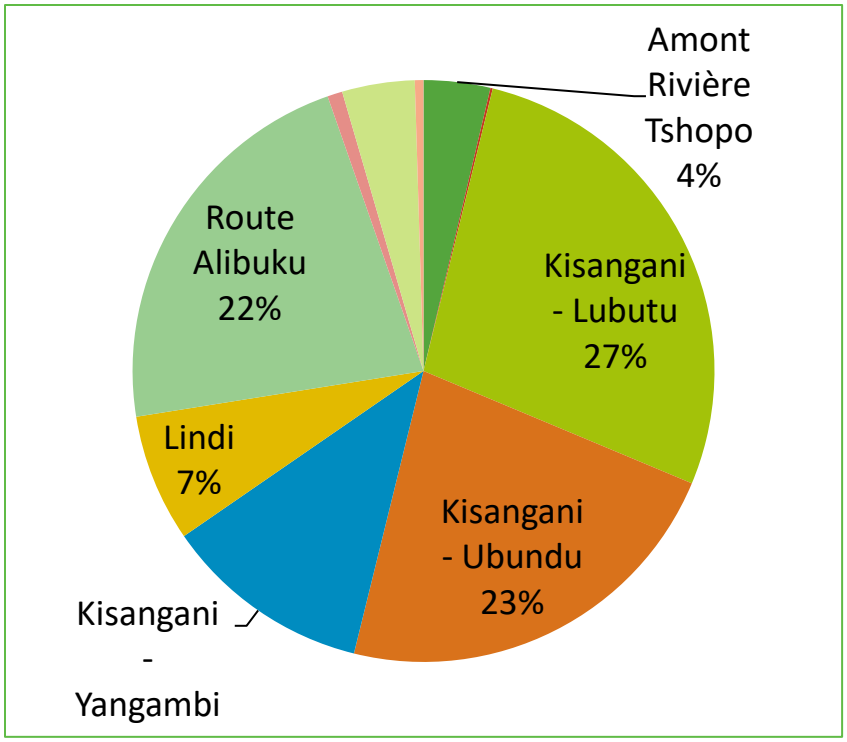

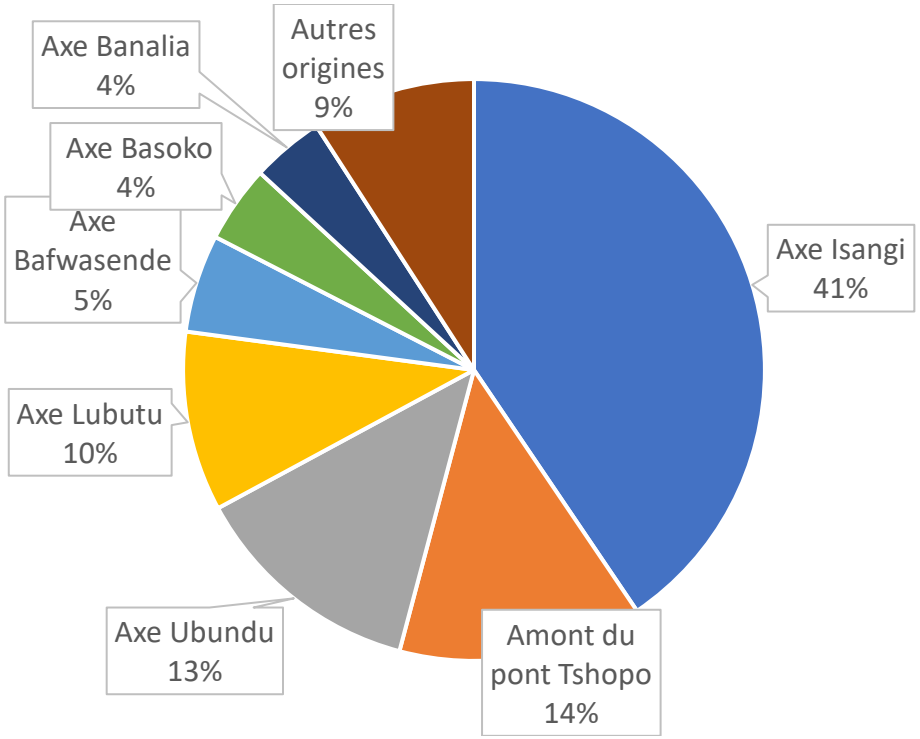

ESSENCES ET PRODUITS À KISANGANI

	2012	2024
Principaux produits	Chevrons, madrier, plateaux (66%)	Coffrage, chevrons, plateaux (63%)
Principales essences	Liboyo, Acajou, Afrormosia (67%)	Acajou, Tola, Liboyo (37%)
3 produits les plus prisés	Madrier liboyo (12%), chevron liboyo (9%), chevron acajou (7%)	Poutre afrormosia (7%), plateau liboyo (7%), coffrage lisongo (6%)
Nbe essences vendues	17	39

LES TYPES DE CLIENTS À KISANGANI

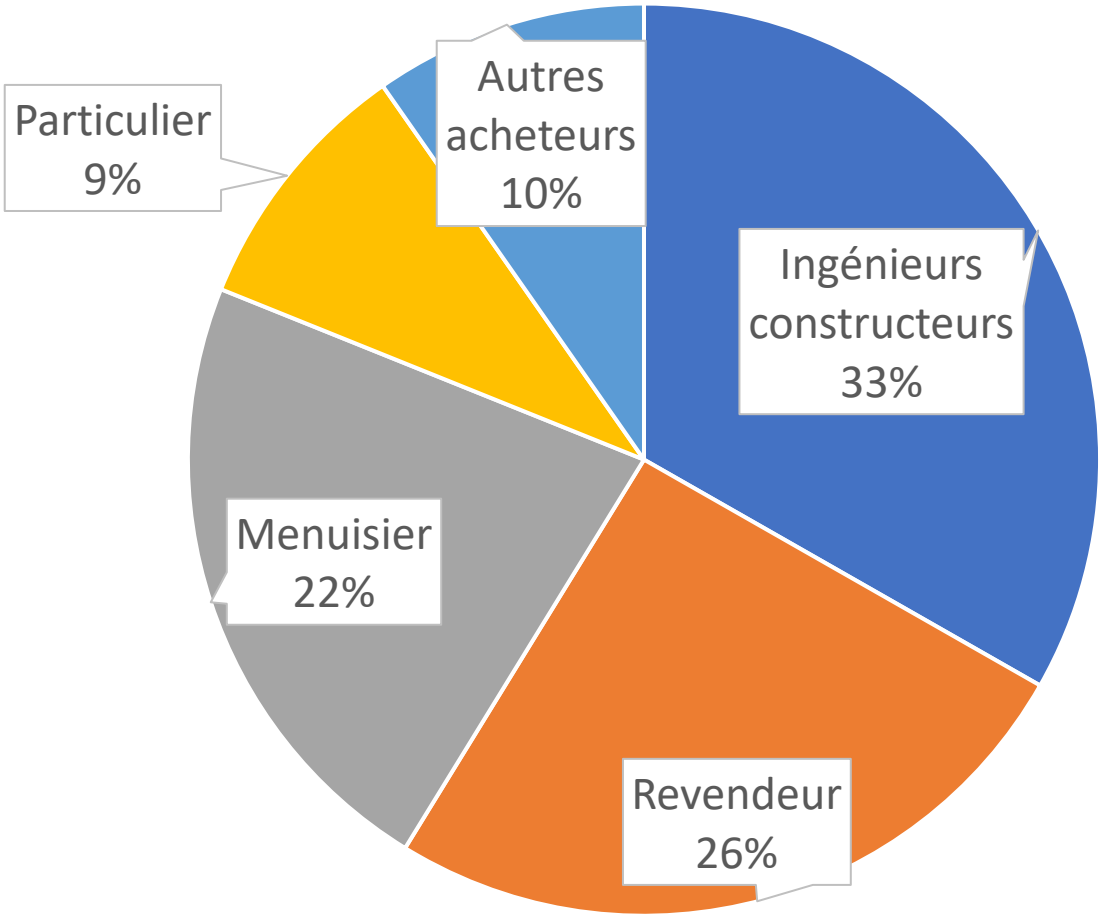

VARIATION DES PRIX UNITAIRES DES PRINCIPAUX PRODUITS VENDUS À KISANGANI

Espèce	Produit	prix moyen du m3 (USD)		Augmentation annuelle du prix en USD courants
		2012	2024	
Afrormosia	Poutre	188	253	2,5%
Acajou	Plateau	191	235	1,8%
Emien	Planche	107	122	1,1%
Liboyo	Chevron	231	202	-1,1%
Emien	Coffrage	61	115	5,4%
Tola	Chevron	227	182	-1,8%

CONCLUSION

- Un marché domestique des sciages toujours aussi dynamique à l'échelle provinciale
- Une concentration spatiale des marchés, avec des tailles de dépôt qui grossissent
- Des volumes de bois qui relèvent toujours autant de l'informel
- Certaines essences historiquement très prisées commencent à se raréfier sur les marchés, mais d'autres les remplacent sans problème
- Des prix unitaires très compétitifs et qui permet de soutenir à bas coût le développement urbain
- Une contribution au développement durable du pays d'un point de vue économique et social, mais environnemental ?

Merci de votre attention

The Center for International Forestry Research (CIFOR) is one of the 15 centres supported by the Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR)

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

THINKING beyond the canopy

CIFOR

Université de Kinshasa
Faculté des Sciences Agronomiques et Environnement
Département de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables
Centre de Recherche en Foresterie et Biodiversité Tropicales (CeRFoB)

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Nature et circuit d'approvisionnement de bois d'œuvre artisanal dans les ports de Kinshasa

Prof. Jean SEMEKI & Ass Josué AUSSE
cerfob.grn@unikin.ac.cd

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

SOMMAIRE

- Contexte
- Objectifs
- Matériel et méthodes
- Résultats & discussion
- Conclusion et recommandations

CONTEXTE

Le secteur du sciage artisanal de bois d'œuvre en RDC représente **un enjeu important pour la gestion durable des forêts** (Semeki et al., 2021). Face à une demande croissante en bois scié pour les marchés locaux et frontaliers (Benneker et al., 2012 ; ATIBT et FIB, 2019), **cette filière a connu un essor considérable**, générant plus 1millions de m^3 de bois rond, dont près de 85% consommé localement (Lescuyer et al 2014).

Devenu une source importante de revenus et d'emplois, notamment en milieu rural, le secteur affiche une rentabilité moyenne de 12 % (Lescuyer et Cerutti, 2013). Cependant, **ce secteur demeure largement informel et la plupart d'acteurs travaillent dans l'illégalité** (Tshimpanga et al., 2018 ; Zakuani et al., 2019).

La plupart d'étude relisaient se concentrent plus **au niveau de la production et de la vente dans le dépôt** des centres urbains (Benneker et al., 2012; Lescuyer et al., 2014; Tshimpanga et al., 2016)

Cependant, **très peu d'informations restent documenter** au niveau des ports constituant un lieu stratégique du flux du bois notamment dans la ville province de Kinshasa.
Le rapport de l'OGF 2020 a rapporté **le développement d'un circuit informel de bois au niveau de ces ports.**
Pour réguler cette situation, le Ministre de l'environnement a pris une note circulaire 003 du 09 juin 2020 interdisant d'acheter, vendre et scier les bois grumes sur les ilots et en périphérie de ports dans la partie Est de Kinshasa.
C'est dans ce contexte que cette étude a été envisager **pour cerner la nature et le circuit d'approvisionnent de bois** dans ces ports

Objectifs

Objectif général: Fournir des informations sur la nature et le circuit d'approvisionnement de bois artisanal dans les ports de Kinshasa afin de contribuer à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur

Objectifs spécifiques:

- Caractériser le profil les acteurs opérant au niveau des ports
- Déterminer les principales essences forestières exploitées et commercialisées
- Déterminer l'origine de bois d'œuvre artisanal débarqué dans les différents ports
- Identifier les principales contraintes auxquelles sont confrontées les acteurs et les solutions éventuelles y afférents

Matériel et Méthodes

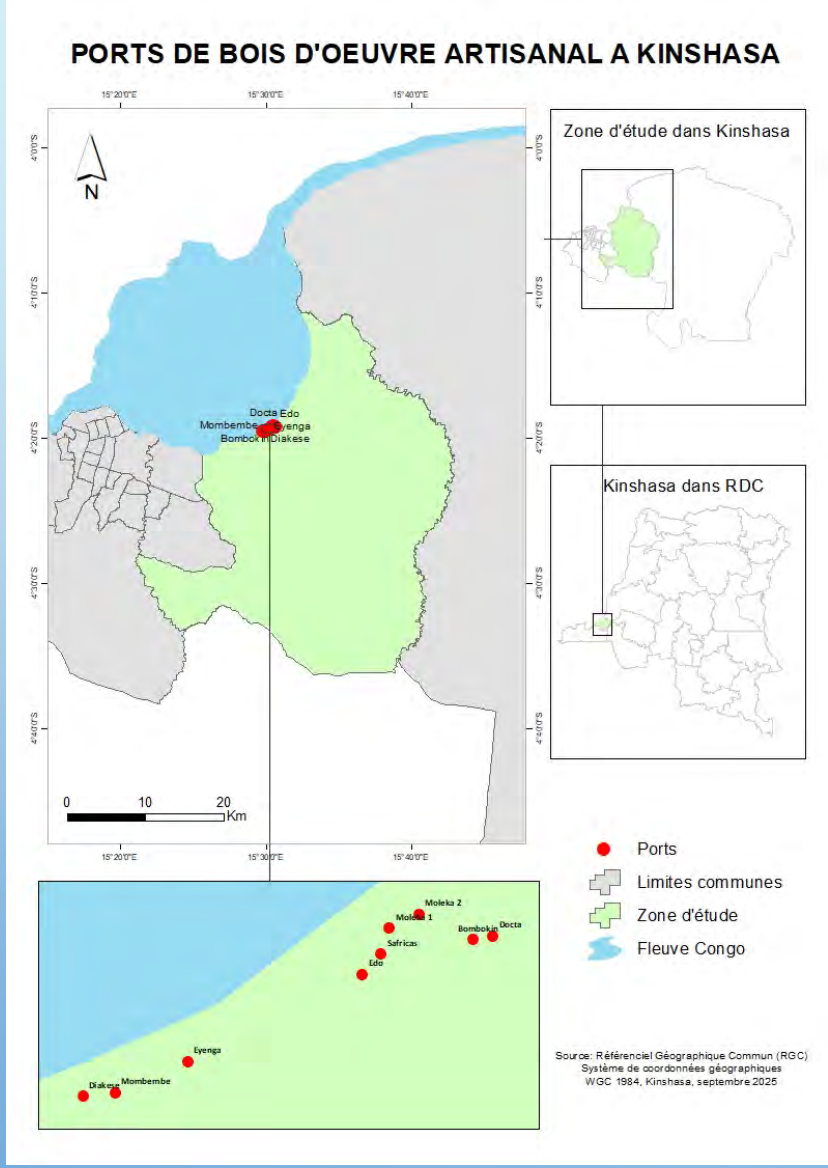

N°	Ports	Effectif
1	Safricas	25
2	Edo	16
3	Diakese	11
4	Eyenga	8
5	Mombembe	7
6	Bombokin	6
7	Docat	4
8	Moleka 1	3
9	Moleka 2	2
	Total	82

Enquête conduite du 8 Janvier au 8 mars 2025

Résultats

1. Profils des acteurs

Caractéristiques et statistiques	Modalités	Acteurs						Total	
		Acheteurs (N= 25)		**Commissionnaires (N=31)**		**Exploitants (N=26)**			
		N	(%)	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Genre	Homme	11	56	30	**96,8**	21	**80,8**	62	**75,6**
	Femme	14	44	1	3,2	5	19,2	20	24,4
État civil	Marié	15	60	30	**96,8**	24	**92,3**	69	**84,1**
	Célibataire	10	40	1	3,2	2	7,7	13	15,9
Niveau d'études	Alphabétisé	3	12	2	6,5	1	3,8	6	7,3
	Primaire								
	Secondaire	18	72	27	**87**	19	**73,1**	64	**78**
	Université	4	16	2	6,5	6	23,1	12	14,6
Année d'expérience	Moins de 1 à 5 ans	12	48	4	12,9	1	3,8	17	20,7
	6 à 10 ans	10	40	10	32,3	8	30,8	28	34,1
	Plus de 10 ans	3	12	17	**54,8**	17	**65,4**	37	**45,1**
Âge	Moyenne ± écart type	36 ± 7		43 ± 6		50 ± 6		43± 9	
p Signification codes : 0 '***' 0,001 '**' 0,01									

Résultats

Siège social des acteurs en fonction de leur statut et de leur genre

États d'activités	Genre		Acteurs		
	H	F	Acheteur	Commissionnaire	Exploitant
Équateur	12,9	20	-	-	**46,2**
Kinshasa	66,1	75	**100**	**100**	-
Kwilu	1,6	-	-	-	3,8
Maindombe	1,6	-	-	-	3,8
Mongala	12,9	-	-	-	**30,8**
Sud-Ubangi	1,6	5	-	-	7,7
Tshuapa	3,2	-	-	-	7,7

Motivation des acteurs selon le statut

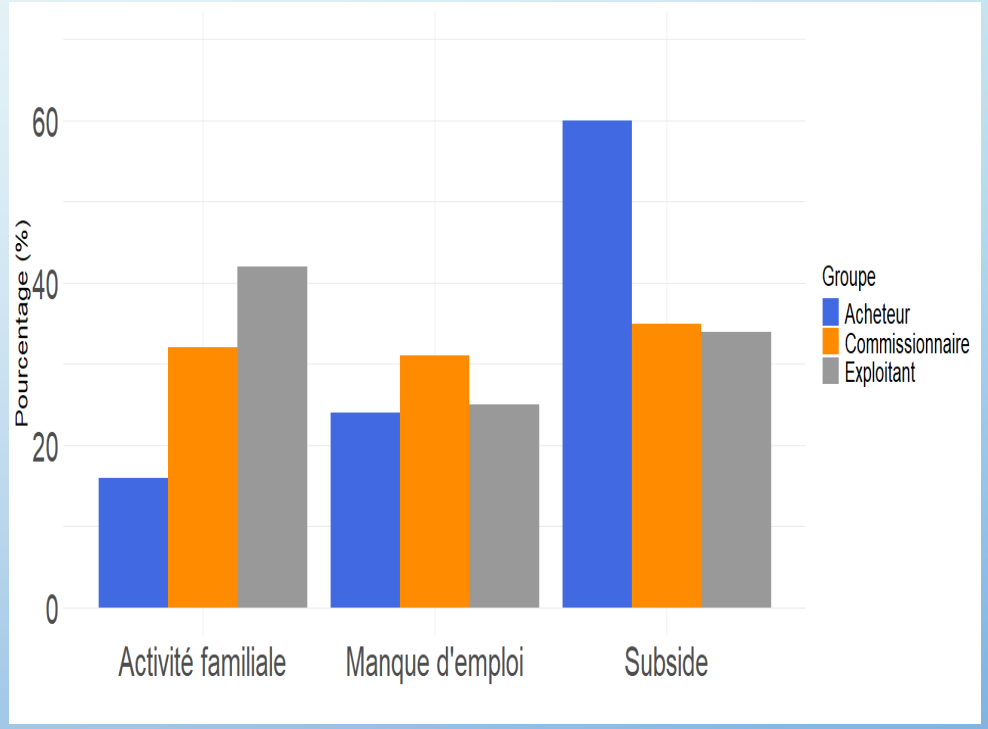

2. ESSENCES ET ÉTAT DE CONSERVATION

Type de produits		Acheteurs	Commissionnaires	Exploitant	Tot (%)	Statu UICN
	Grumes	36,2	45	18,8	**84**	
	Plateaux	-	-	100	16	
Espèces						
Nom commercial	Nom scientifique					
Bolengu	*Daniellia pynaertii*	30,8	56,4	12,8	**42,4**	LC
Sapeli	*Entandrophragme cylindrique*	-	-	100,0	**13**	VU
Abura	*Fleroya stipulosa (Syn c)*	55,6	33,3	11,1	**9,8**	NT
Fuma	*Ceiba pentandra*	100	-	-	7,6	LC
Tchitola	*Prioria oxyphylla*	33,3	55,6	11,1	**9,8**	LC
Khaya	*Khaya grandifoliola*	-	100	-	3,3	VU
Rikio	*Uapaca guineensis*	100	-	-	1,1	LC
Limba	*Terminalia superba*	-	100	-	2,2	N / A
Bomanga	*Brachystegia laurentii*	-	-	100	3,3	LC
Iroko	*Milicia excelsa*	-	-	100	5,4	NT
Tola	*Prioria balsamifera*	-	-	100	2,2	FR

Volume

N°	Nom scientifique	Nom commercial	Classe	Volume (m^3)	%
1	*Entandrophragma cylindricum*	Sapelli	I	1658	18,0
2	*Milicia excelsa*	Iroko	I	479	5,2
3	*Priora balsamefera*	Tola	I	242	2,6
4	*Khaya grandifolia*	Khaya	I	139	1,5
5	*Terminalia superba*	Limba	I	112	1,2
Sous-total 1				***2630***	***28,5***
6	*Daniellia pynaertii*	Bolengu	II	4445	**48,2**
7	*Brachystegia laurentii*	Bomanga	II	713	7,7
8	*Prioria oxyphylla*	Tchitola	II	512	5,5
9	*Fleroya stipulosa*	Abura	II	423	4,6
Sous-total 2				***6093***	***66***
10	*Ceiba pentandra*	Fuma	IV	375	4,1
11	*Uapaca guineensis*	Rikio	IV	129	1,4
Sous-total 3				***504***	***5,5***
Total général				**9 227**	**100**

Essences, volume et provenance

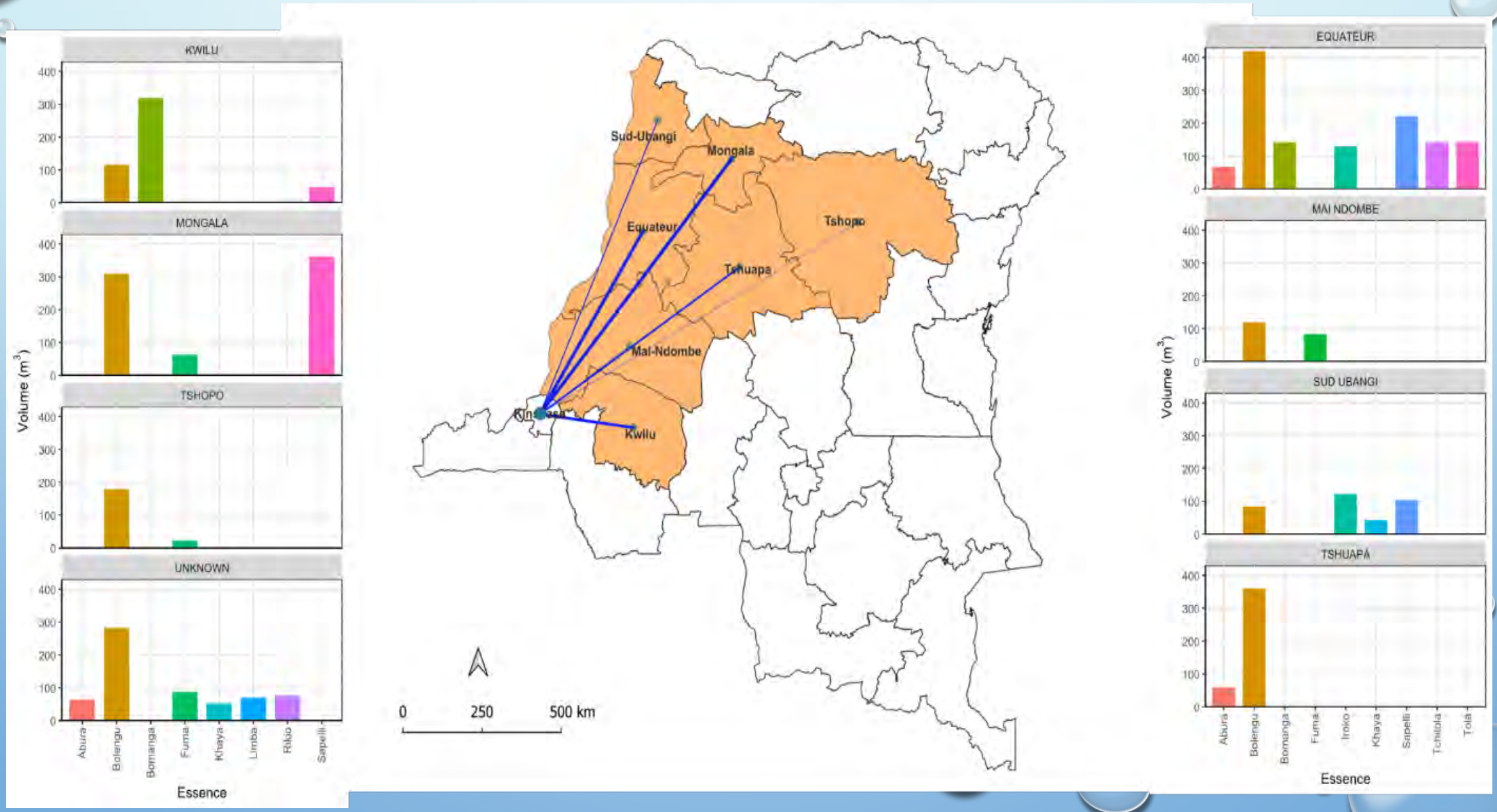

Volume déclaré *versus* volume cubé

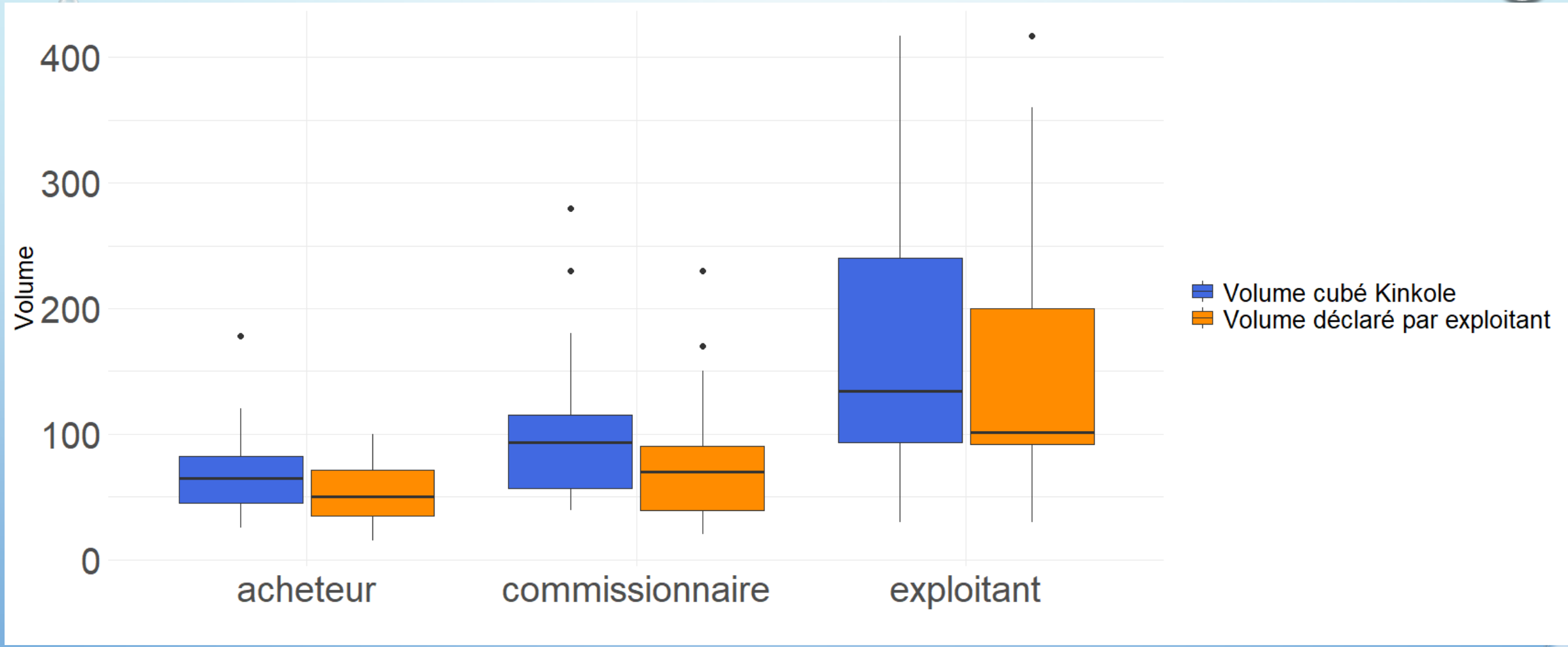

3. Origine et Modalités de commercialisation de bois d'oeuvre

Origine	Acheteur	Commissionnaire	Exploitant	%
Équateur	16	6,5	**46,2**	**22**
Inconnue	**40**	**51,6**	0,0	**31,7**
Kwilu	8	3.2	11,5	7.3
Mai -ndombe	8	9,7	0,0	6.1
Mongala	16	9,7	**30,8**	**18.3**
Sud - Ubangi	0,0	6,5	7.7	4,9
Tshopo	8	0.0	0.0	2.4
Tshuapa	4	12,9	3.8	7.3
Modalités de vente/achat de bois				
Bois acheté sur les îlots périphériques	**100**	-	-	11
Bois acheté au port	**88,9**	11.1	-	22
Livraison de bois vendu sur les îlots périphériques	-	**100**	-	25,6
Livraison du bois vendu sur l'eau au port	-	**100**	-	8,5
Bois vendu au port	-	3.7	**96,3**	32,9

Documents d'exploitation et de transport

Documents de gouvernance	Oui	Non	Proportion des acteurs disposant de documents	Coût/ Prix
Agrément	**29,3**	**70,7**	Exploitant (**100 %**)	500
Accord avec communautés locales	**28**	**72**	Commissionnaire (4.3 %), Exploitant (**93.7%**)	In-Kid (88%), cash (12%)
Permis de coupe artisanal	**29,3**	**70,7**	Exploitant (**100 %**)	2500
Déclarations trimestrielles	**1.2**	**98.8**	Exploitant (**100%**)	-
Bordereau de circulation	**29.3**	**70.7**	Exploitant (**100%**)	-

Marquage de bois

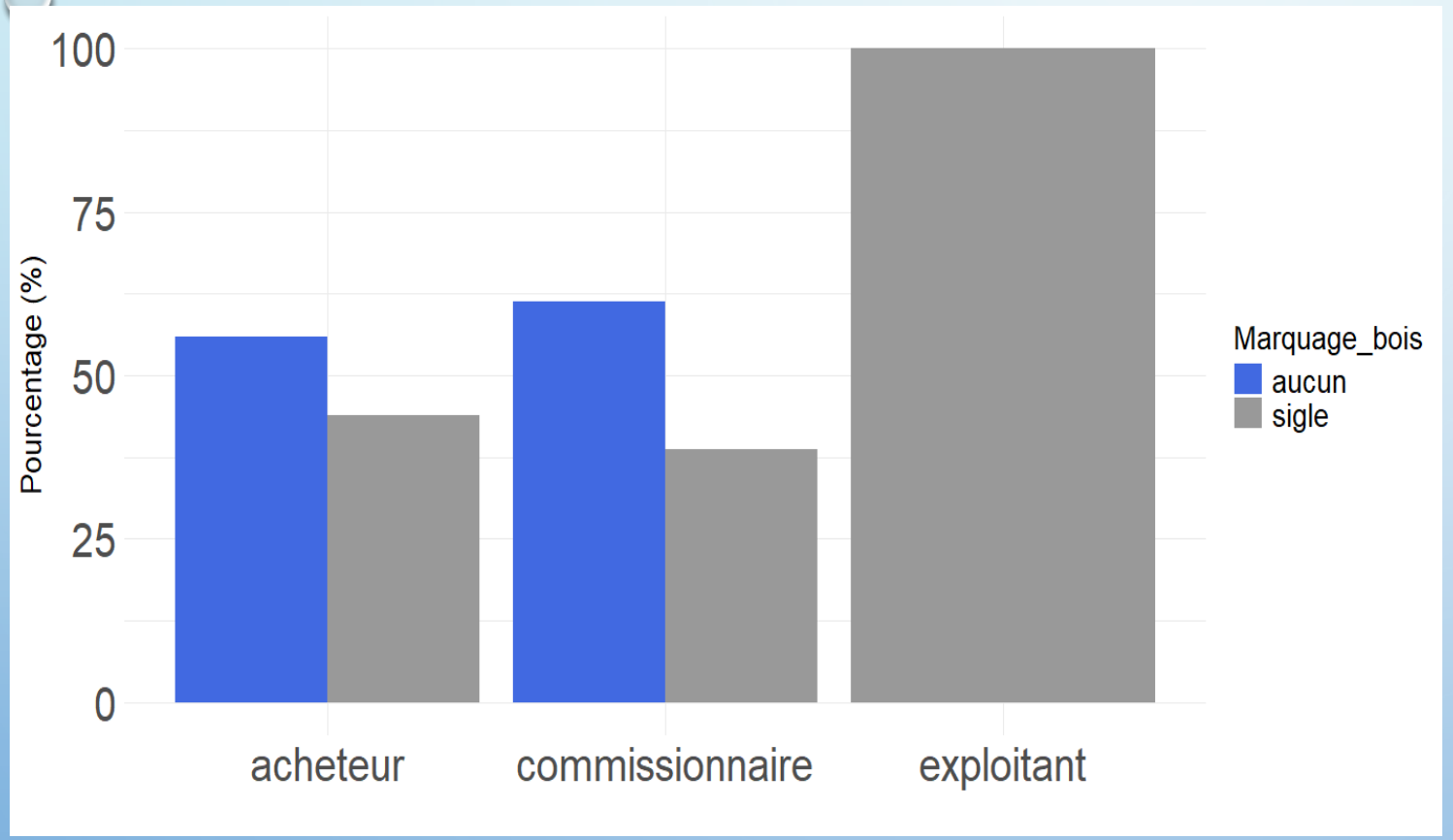

4. Contraintes

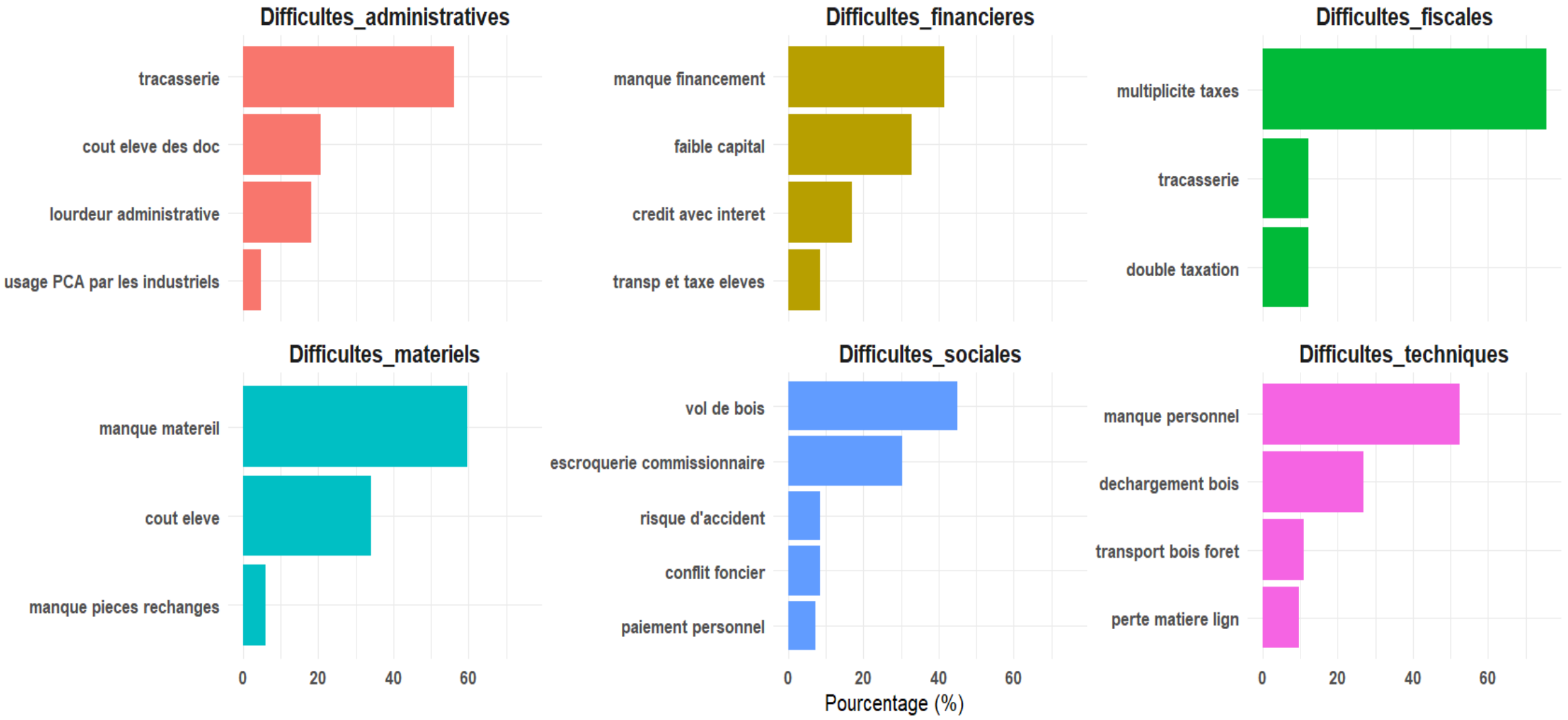

Conclusion et recommandations

Développement d'un circuit informel et illégal caractériser:

- Par une prédominance de commissionnaires non régit par la réglementation.
- Les essences secondaires prédomines
- L' origine du bois commercialisé reste surtout inconnue
- Les règles d'exploitation non respectées
- Diversité de contraintes administratives, techniques, fiscales, financière et sociales

Un besoin réel de formaliser le secteur pour sa professionnalisation mais aussi d'entrevoir une vaste étude sur l'ensemble des ports pour une longue durée

Recommandations

Ministère de l'environnement

- Renforcer les contrôles dans les ports
- Réguler le métier des commissionnaires
- Prendre de dispositions règlementaire pour éliminer la parafiscalité

Gouvernement provincial

- Renforcer et structurer les exploitants en association
- Faciliter l'accès au document d'exploitation
- Renforcer le contrôle forestier

Aux opérateurs de la filière

- S'engager à travailler dans la légalité par l'obtention des documents requis et le respect de règles d'exploitation
- Adhérer dans les associations en vue d'une formalisation et professionnalisation

Organisation de la société civile

Renforcer davantage les initiatives visant la formalisation et la professionnalisation des opérateurs du secteur

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

Etat et évolution des marchés domestiques des sciages en Afrique centrale sur la dernière décennie : cas de la République Centrafricaine

Emilien DUBIEZ

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

République Centrafricaine

Etude portant sur le secteur du sciage artisanale

Peu d'études ont été conduites sur ce secteur en RCA.

Le CIFOR a produit un rapport sur le marché domestique du sciage artisanal en République Centrafricaine (Lescuyer et *al.*, 2014), sur base d'enquêtes qui ont été conduites de juillet 2010 à juin 2011.

Le CIRAD a conduit une étude pour caractériser la filière sciage artisanale dans le cadre du Projet de Développement de la Région du Sud-Ouest (PDRSO), sur base d'enquêtes qui ont été conduites entre juin 2017 et juillet 2018 (Dubiez et al., 2018).

Les données utilisées pour cette présentation sont issues de ces deux études.

Massif forestier du sud-ouest de la RCA

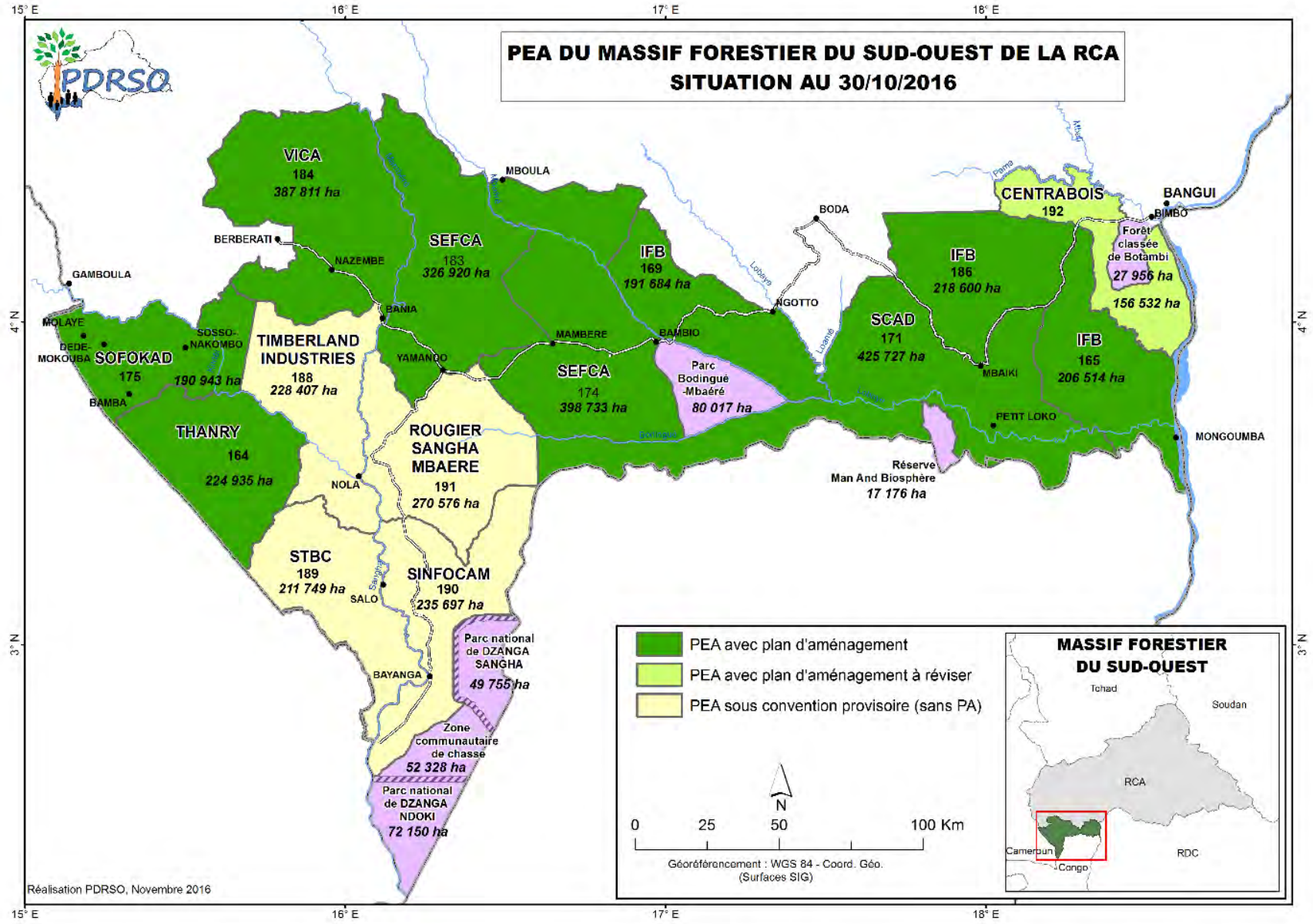

cirad

Origine des sciages entrant dans la ville de Bangui

Pays de provenance	Volumes (m^3)	Pourcentage
RCA	58 542	92,5%
RDC	2427	3,9%
Congo	2300	3,6%

58 542 m^3 soit 93% des flux totaux, proviennent de la République Centrafricaine dont la majorité provient du massif forestier du sud-ouest

11 501 m^3 (18%) sont acheminés via le réseau hydrographique (Oubangui et Mpoko) par pirogue, radeau ou baleinière

51 767 m^3 (82%) sont acheminés par le réseau routier. 78% des volumes par véhicules (camions, pick-up, minibus, etc.) et 22% par des pousse-pousseurs

cirad

Origine des sciages provenant de RCA

Type de sciages	Volume en m^3	Pourcentage
Sciages d'origine artisanale	52 570	89,8%
Sciages d'origine industrielle	2 824	4,8%
Sciages d'origine indéterminée	3 148	5,4%
Total	58 542	100%

90% des sciages produits en RCA sont d'origine artisanale

4,8% des flux est d'origine industrielle (sciages déclassés, résidus de scieries)

5,4% des flux n'ont pas été déterminée au cours des enquêtes

cirad

Comparaison des données de flux de sciages entre les deux études

	Lescuyer et al. (2014) Données 2010-2011			Dubiez et al. (2018) Données 2017-2018				
	Sciages industriels	Sciages artisanaux	**Total**	Sciages industriels	Sciages artisanaux provenant de RCA	Sciages d'origine indéterminée	Sciages provenant de RDC et RC	**Total**
Flux rentrant à Bangui	52 492	44 265	**96 757**	2 824	52 570	3 148	4 727	**63 269**
Flux sortant de Bangui	18 375	10 930	**29 305**	6045				**6045**
Flux non capté et estimé (de nuit)				0	0		21 733	**21 733**
Consommation à Bangui	34 117	33 335	**67 452**	2 824	52 570	3 148	26 460	**78 957**

cirad

Bassin d'approvisionnement de la ville de Bangui et origine des sciages

50% des sciages proviennent de villages situés dans un rayon de 38 km

L'exploitation a lieu en moyenne à 4 km (± 1,5 km) des villages

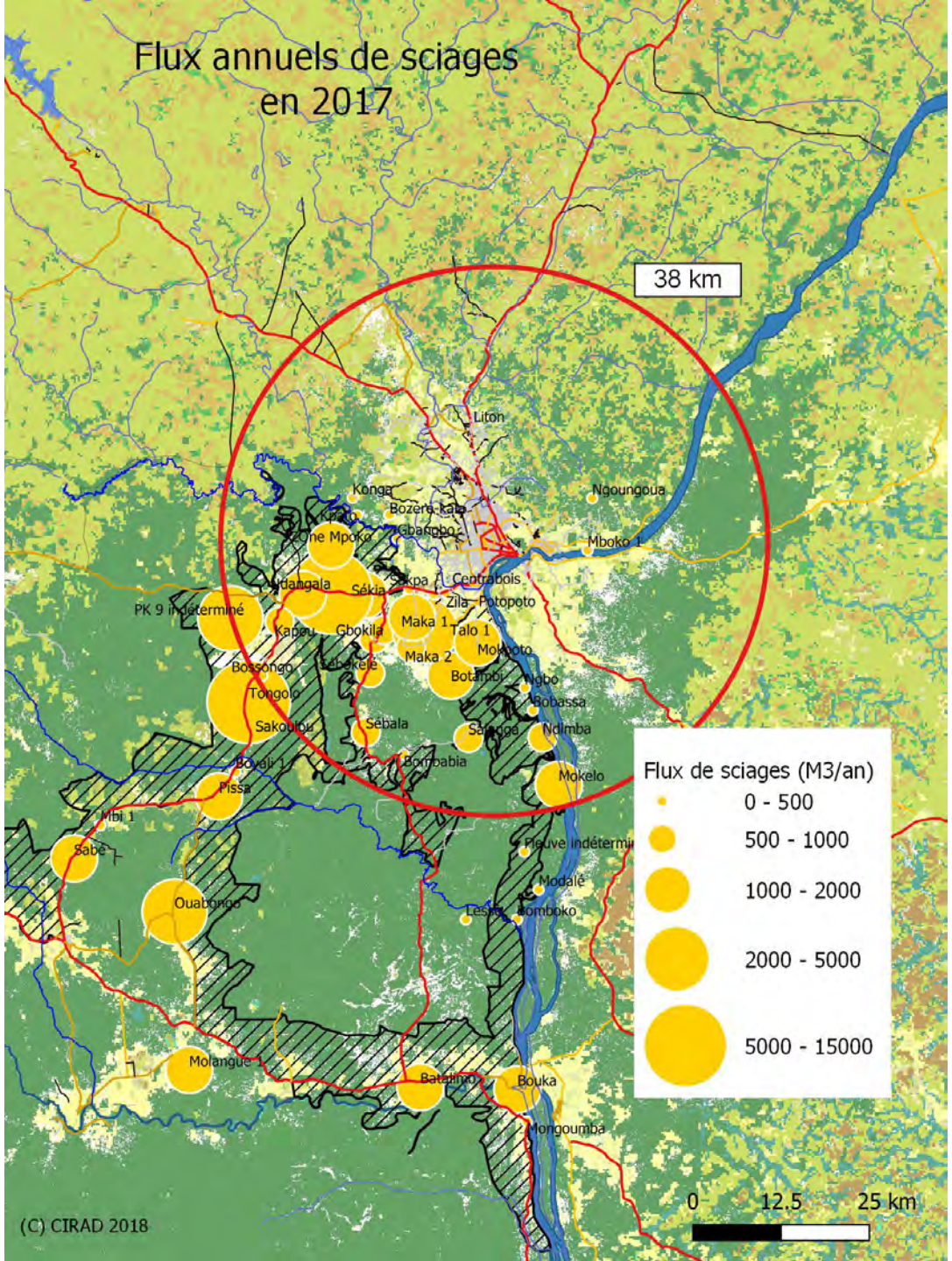

cirad

Production dans le bassin d'approvisionnement de la ville de Bangui

350 équipes d'abattage en périphérie de Bangui

Production moyenne de 162 m^3/an/équipe

En considérant un volume de sciage moyen par arbre abattu de 2,9 m^3 (Lescuyer et al., 2014)

Le nombre d'arbre exploité par an par une équipe d'abattage serait d'environ 56 arbres

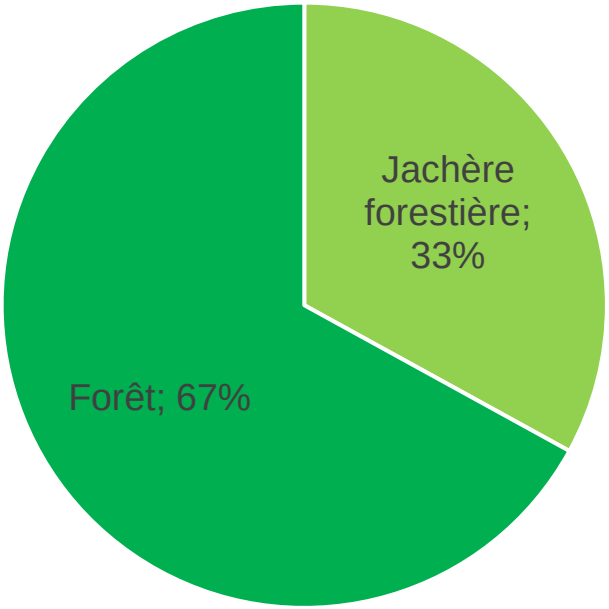

cirad

Production dans le bassin d'approvisionnement de la ville de Bangui

Les principales essences exploitées sont :

- *Triplochiton scleroxylon ;*
- *Entandrophragma cylindricum ;*
- *Milicia excelsa* (très peu exploité en 2011)

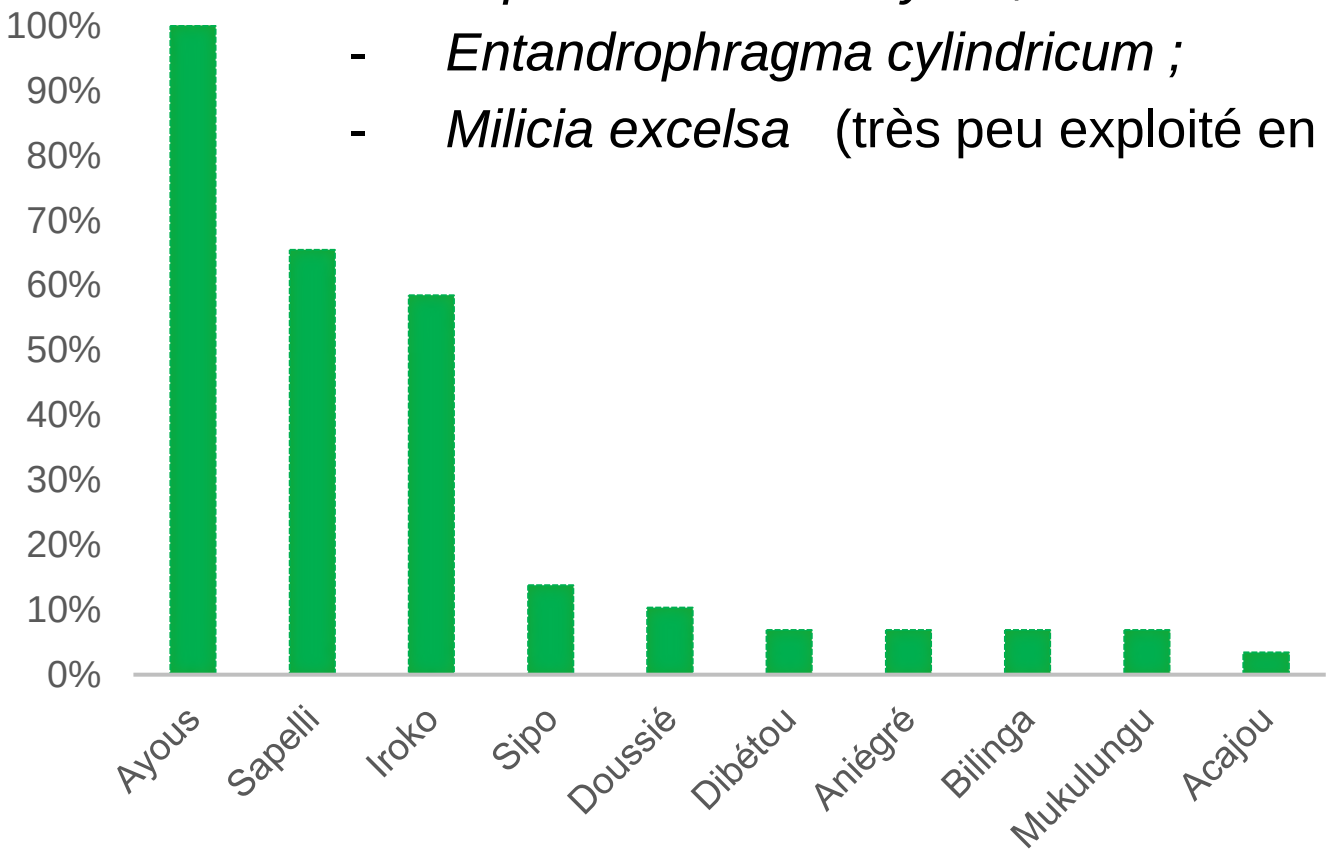

Figure : Espèces exploitées mentionnées par les scieurs enquêtés

cirad

Estimation de la ressource exploitée dans le secteur artisanal

En considérant un **taux de rendement matière de 25%** (Lescuyer et al., 2014) et étant donné que les volumes issus de l'exploitation artisanale sont estimés à 52 570 m^3, **le volume abattu annuellement serait de 210 300 m^3 de bois rond**

cirad

Organisation verticale de la filière

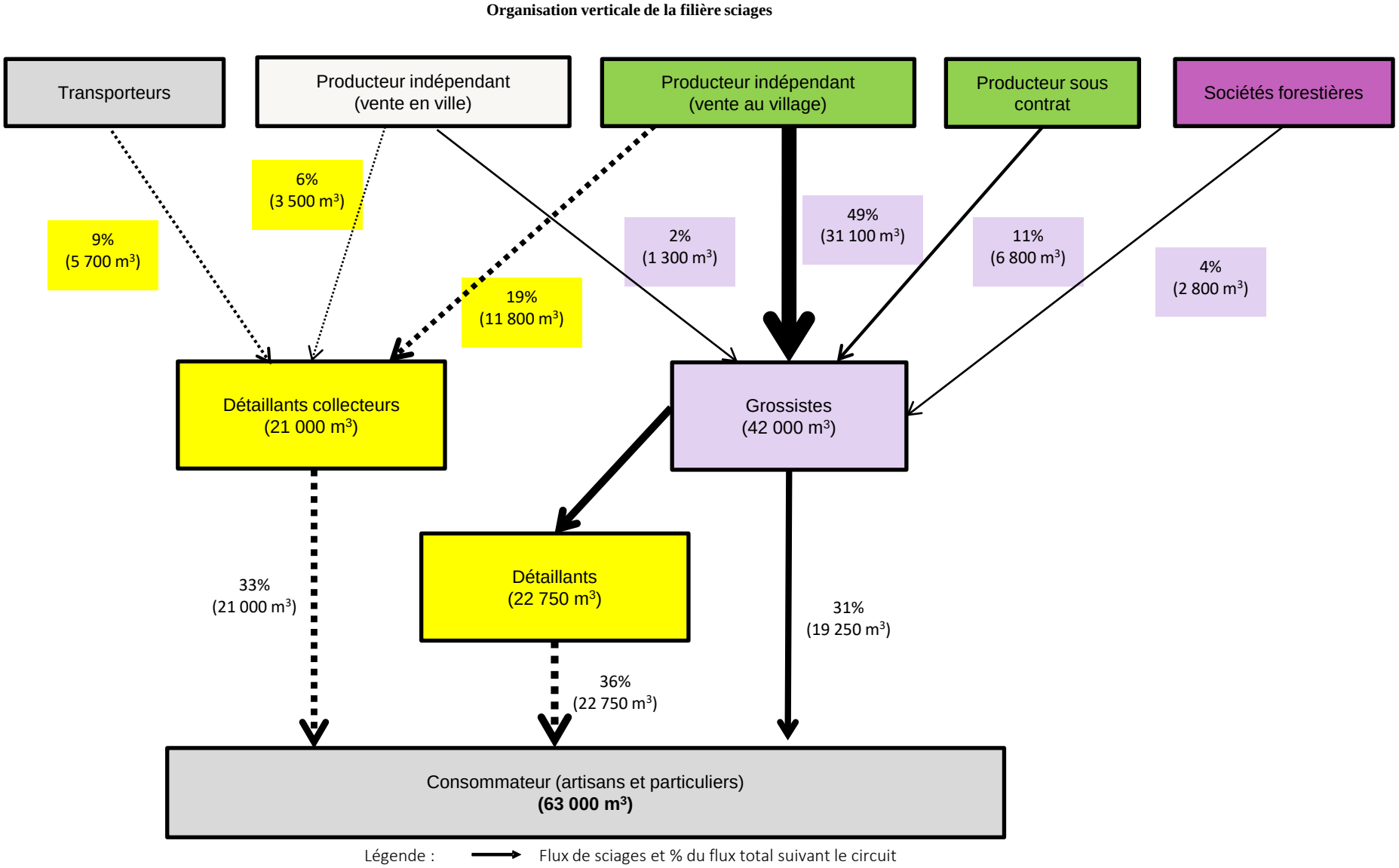

cirad

Structure verticale des prix (FCFA / m^3)

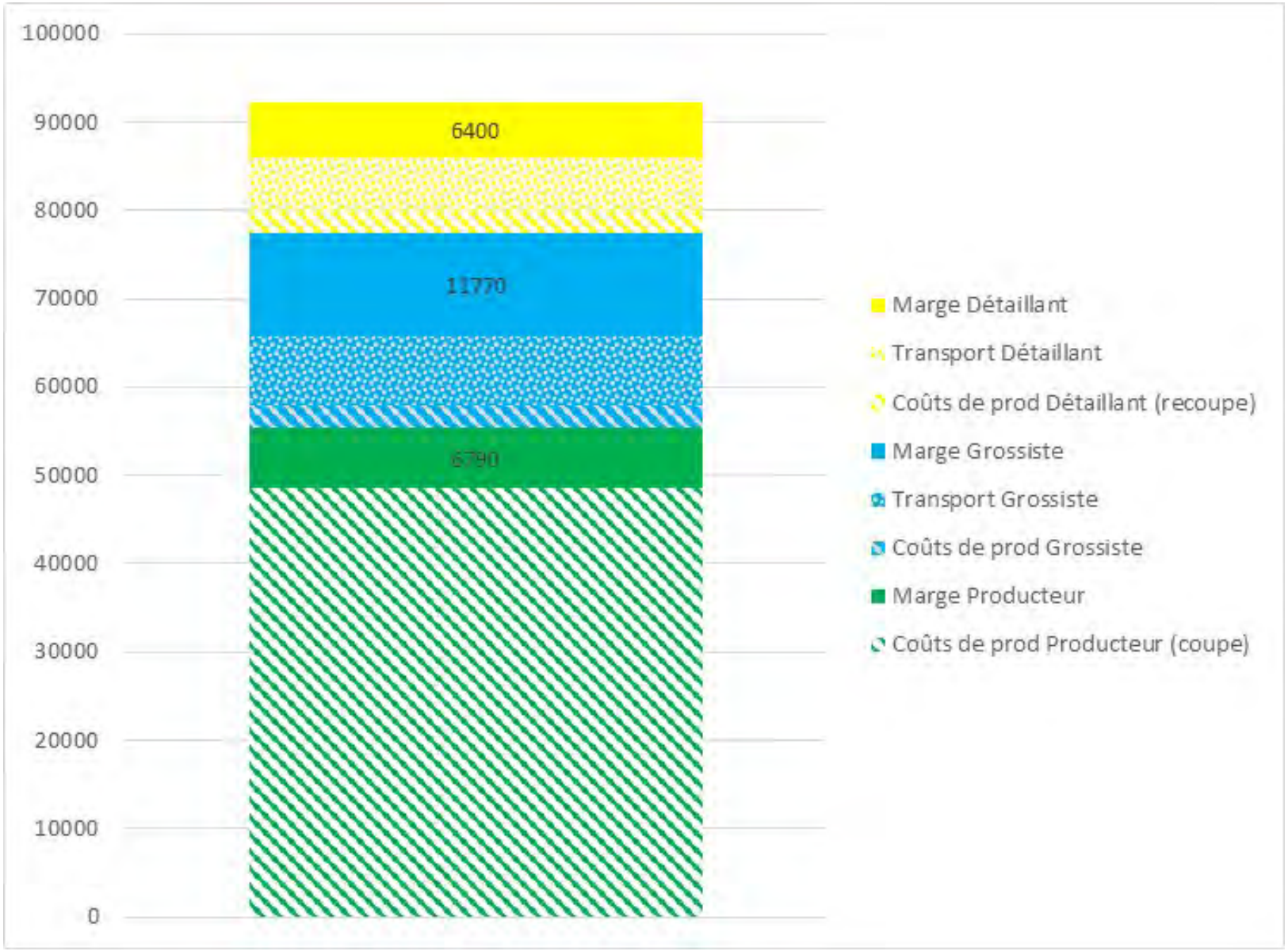

cirad

Poids économique de la filière

Le secteur de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre créé environ 2300 emplois directes en milieu rural et contribue financièrement aux économies rurales dans les villages en périphérie de Bangui

Exemple : Village Salanga (environ 10% du revenu des jeunes)

1185 emplois créés à Bangui dans le commerce

Acteurs	**Emplois générés**	**Equipes d'abattage et commerce**	**Revenu médian annuel (FCFA) par équipe**	**Chiffre d'affaires (millions de FCFA)**
Producteurs	2 275	325	1 100 000	357,5
Grossistes	650	210	3 296 000	692,1
Détaillants	890	370	941 000	348,2
Total	**3 815**	**/**	**1331,9**	**1 397,8**

cirad

Chiffres clés

63 269 m^3 de sciages rentrant sur Bangui ;
58 542 m^3 produits en RCA dont 52 570 m^3 issus du secteur artisanal ;
Volume abattu annuellement = 210 300 m^3 de bois rond

350 équipes d'abattage en périphérie de Bangui
Production moyenne de 162 m^3/an/équipe
56 arbres abattus / an / équipe
Revenu médian 1 100 000 FCFA / an

Environ **150 grossistes à Bangui**
Commercialisation moyenne de 280 m^3/an/grossiste
Revenu médian 3 296 000 FCFA / an

Environ **300 détaillants à Bangui**
Commercialisation moyenne de 147 m^3/an/détaillant
Revenu médian 941 000 FCFA / an

cirad

Promouvoir une exploitation durable et légale de la ressource en bois

Afin de répondre à la demande en sciages de la ville de Bangui et pour limiter les impacts sur les milieux forestiers, il convient de définir :

i) des modalités interconnectées de gestion de la ressource de bois d'œuvre,

ii) formaliser la filière sciage artisanal,

iii) réviser le code forestier et identifier des espaces dédiés à la production de sciages artisanaux,

iv) promouvoir la commercialisation de sciages sur le marché local par les sociétés industrielles

v) renforcer les capacités des acteurs.

L'ensemble de ces mesures permettrait de mieux encadrer le secteur, de maintenir sa contribution économique et d'améliorer la gestion de la ressource de bois d'œuvre.

cirad

Gestion durable de la ressource en bois

Modalités de gestion	Avantages	Inconvénients
Plantations **(y compris agroforesterie)**	Renouveler la ressource en bois d'œuvre Cibler des espèces d'intérêts Contribuer à la restauration des milieux dégradés	Résultats sur le long terme
Gestion des massifs forestiers à l'échelle locale	Impliquer les communautés locales dans la gestion des ressources forestières Adapter le cadre réglementaire au contexte sociaux et environnementaux locaux	Difficulté de gestion collective en Afrique centrale
Affectation de massif forestier dédié à la production de sciages artisanaux	Permettre un contrôle plus efficace car l'exploitation est spatialisée Permettre de définir des normes techniques sur base de la connaissance de la ressource Faciliter l'élaboration des plans d'aménagement sur un espace défini	Identifier des espaces pouvant faire l'objet de cette affectation et disposant de ressources en bois suffisantes

cirad

Formaliser la filière

Acteurs ciblés	Activités
Producteurs et commerçants	Interdire la parafiscalité sans la compenser par le coût de la légalisation Faciliter l'octroi des permis d'exploitation artisanale en adaptant le cadre réglementaire Améliorer les pratiques d'abattage (augmenter le taux de transformation pour limiter le gaspillage) et diversifier les essences exploitées
Chefs de villages et communes rurales	Formaliser les taxes appliquées localement et contrôler leur utilisation aux bénéfices des populations locales
Administration en charge des forêts	Interdire la parafiscalité en appliquant la future réglementation Associer sanctions et incitations pour faciliter la mise en place de ce nouveau cadre réglementaire Améliorer la coordination des services de contrôle
Concessionnaires forestiers	Mettre en place des mécanismes d'incitation afin de faciliter la commercialisation de sciages sur le marché local par les sociétés forestières Sanctionner l'exploitation illégale conduite dans les séries de production des concessions forestières

cirad

Merci de votre attention

emilien.dubiez@cirad.fr

cirad

Questions

Dans 10 ans

Ou pourraient être produits les sciages pour répondre à la demande de Bangui ?

Quelles règles techniques pourront nous permettre d'améliorer la gestion de la ressource forestière ?

Quels seraient les rôles de l'Etat, des communautés locales, des sociétés forestières et des acteurs impliqués dans le secteur ?

cirad

PDRSO

Questions Où

Groupe 1 (communautés) :

Dans les PEA dans les environs de Bangui

Groupe 2 (commerçants) :

Dans les séries agricoles des PEA dans les environs de Bangui (< 30 km) + forêts communautaires (dès qu'elles existent) + contribution des sociétés forestières

Groupe 3 (soc. forestières + admin):

- Sciage artisanal dans séries agricoles et d'occupation humaine + séries de conversion + massifs forestiers permanents de l'Etat selon art. 21 du code forestier

cirad

PDRSO

Comment ?

Questions

Groupe 1 (communautés):

Réglementer les filières à travers les textes et lois

Groupe 2 (commerçants) :

« Délocaliser » les PEA autour de Bangui

Formaliser et structurer le secteur artisanal + faire un suivi/évaluation du secteur de manière permanente pour sa traçabilité

Renforcement des capacités des acteurs

Groupe 3 (soc. forestières + admin):

Procéder à la révision du code forestier conformément aux exigences de l'APV

Elaborer des textes d'application de la loi forestière

Redéfinir les zonages

cirad

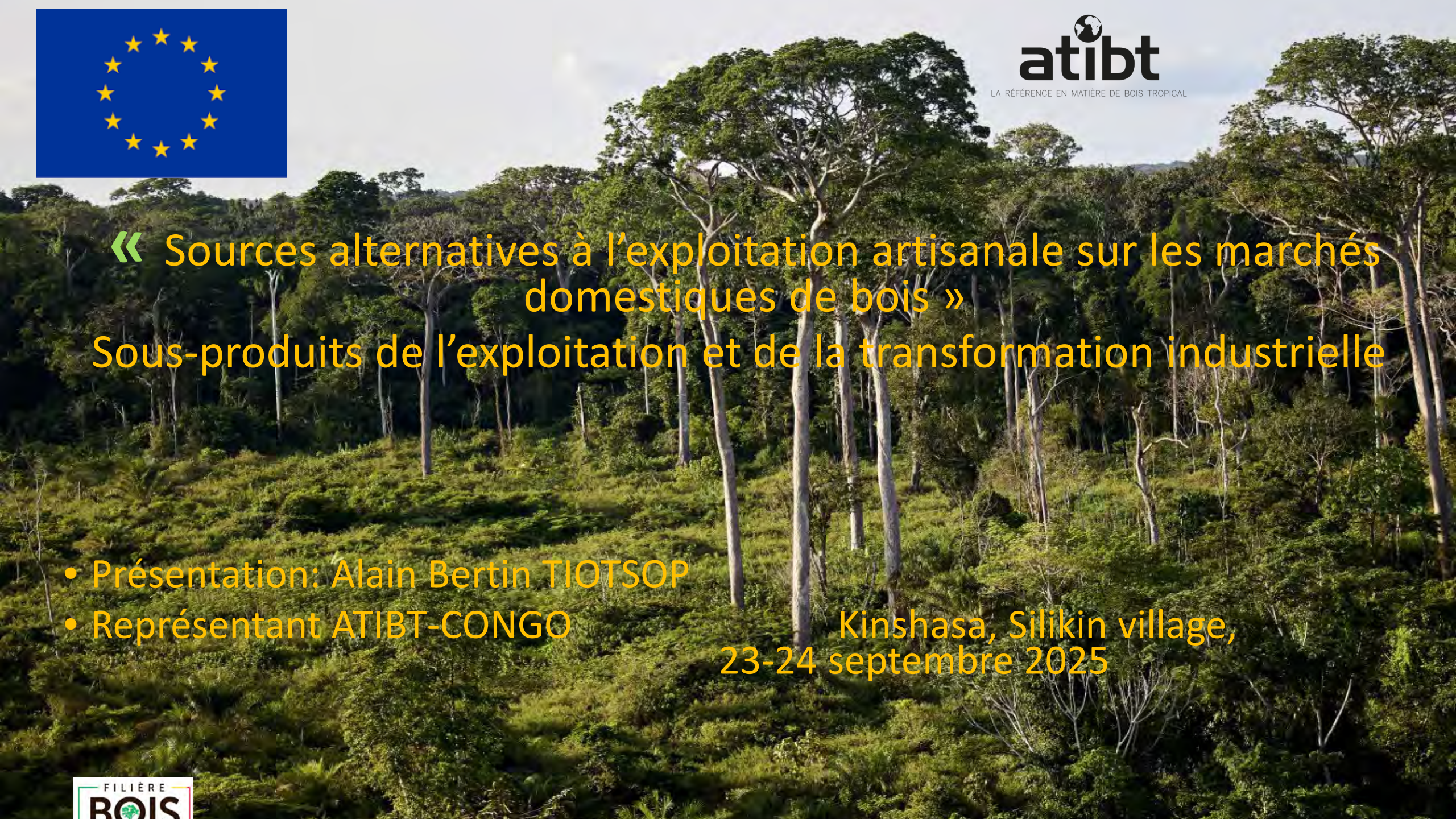

atibt
LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

« Sources alternatives à l'exploitation artisanale sur les marchés domestiques de bois »
Sous-produits de l'exploitation et de la transformation industrielle

- Présentation: Alain Bertin TIOTSOP
- Représentant ATIBT-CONGO

Kinshasa, Silikin village,
23-24 septembre 2025

FILIÈRE BOIS

SOMMAIRE

1- Généralités sur le sciage artisanal
2- Marché domestique des bois sciés
3- Sources alternatives de bois au sciages artisanal
4- sous-produits forestiers/Rebuts de bois;
5- Rebuts industriels;
6 - Quelques cas pratiques
7- enjeux de la valorisation des sous-produits forestiers
8- Recommandations

1- Généralités sur le sciage artisanal

Le sciage artisanal en République du Congo relève du secteur informel, et prend des proportions importantes. Il est caractérisé par:

- Un manque de structuration et d'organisation.
- Une insuffisance de la main d'œuvre qualifiée;
- Une faible contribution au trésor public.
- Une absence de mesures incitatives (textes réglementaires, fiscalité)
- une parafiscalité qui échappe au contrôle de l'administration publique

2- Le marché domestique du bois

- Le marché domestique du bois prend des proportions importantes et est essentiellement approvisionné par des acteurs du secteur informel.

- Volume annuel de sciages consommés de 108.182 m3 en 2024 dont 75.898 m3 proviennent du sciage artisanal (50%) –Source : étude cirad-terea 2024.

- Absence des grandes entreprises sur le marché domestique des sciages en raison du manque de rentabilité et de la concurrence déloyale crée par les acteurs informels qui imposent des prix de vente très bas.

- Dans le sud Congo, on observe une valorisation de plusieurs LKTS, commercialisées mais souvent utilisées pour des usages inappropriés par défaut de connaissance propriétés de ces bois.

3- Sources alternatives de bois au sciage artisanal

- Valorisation des rebuts de l'exploitation forestière et de la transformation industrielle (Ex: emploi des sciages plus court au lieu de payer des grandes longueurs pour fabriquer une table de 2 mètres)

- Promotion des essences peu ou pas connues par les entreprises d'exploitation forestière pour approvisionner le marché domestique ;

- Information et sensibilisation des menuisiers - ébénistes pour utiliser des produits lamellés-collés issus de la deuxième transformation des grands industriels.

4- Sous-produits forestiers/Rebuts de bois
Quelques définitions

- **Rebuts d'exploitation forestière :** ensemble des produits forestiers laissés à l'abandon dans les forêts, rejetés et/ou déclassés, issus de l'exploitation forestière. Les rebuts de bois de l'exploitation forestière sont constitués de coursons, culées, branches, fourches, billons et/ou débris divers.
- **Billon :** Tronçon de bille.
- **Bois abandonnés :** Tous les bois abattus mais délaissés pour diverses raisons.
- **Courson :** Pièce ou débit de bois de faible longueur.
- **Culée :** Base de la bille de pied comprenant la patte de l'arbre.
- **Fourche :** Partie de l'arbre où la tige principale se ramifie.
- **Branches; écorces et sciures;**

5- Rebuts industriel
Quelques définitions

- **Rebuts de scierie industrielle :** ce sont les restes de produits issus de la transformation de bois dans les scieries industrielles, ainsi que tout autre rejet ou débris provenant de ladite transformation. En général, il y a trois gammes que sont les débités déclassés, le « vrac » trié et les dosses.
- **Sciure et copeaux :** Ce sont des fragments de bois issus du sciage et dont le diamètre mesuré au millimètre, varie selon qu'il s'agisse de la sciure ou du copeau.
- **Débités déclassés:** Ce sont des chutes de bois produits lors des différentes étapes du sciage et qui sont impropres au produit final. On compte divers types de chutes de bois qui se distinguent par leur taille et leurs formes
- **Chutes de placage :** Il s'agit de fines feuilles souples, comprises entre 0.5 et 3mm. Elles sont produites lors des processus de déroulage et de placage. De mauvaise qualité, elles ne présentent pas encore la couleur recherchée au début du déroulage ; ou elles sont mal déroulées et ne peuvent utilisées en l'état.
- **Dosse :** Première ou dernière planche sciée dans un tronc d'arbre, et dont la face non équarrie est recouverte d'écorce.
- **Rondins:** C'est le cœur du bois qui reste à la fin du déroulage, car ne pouvant plus être déroulé.

6- Quelques essais

- **Contrat de récupération des billes ou billons abandonnés avec les particuliers disposants des agréments.**
  Résultats: plusieurs types de sciages produits, notamment les planches, les bastings, les lattes, les chevrons et les madriers au niveau des parcs.
  Cette expérience a connu un échec à cause des difficultés d'accessibilité au chantier d'exploitation et de transport.
- **Valorisation des déchets industriels:**

➢ *Distribution aux populations locales , système de vente aux petits artisans pour approvisionner le marché local.*
➢ *Mauvais déchets gérés par des coopératives de charbonniers et servent à la carbonisation pour la production du charbon du bois ou de bois de chauffe. Une partie de ces déchets alimente l'usine de cogénération*
➢ *Rebuts de planches utilisés à l'aboutage et lamellé-collé*

7- enjeux de la valorisation des sous-produits forestiers

- **Amélioration et diversification des sources d'approvisionnement légales** (*lutter efficacement contre l'exploitation illégale, assurer la mise en conformité des activités d'approvisionnement*);

- **Réduction des déchets et de l'impact environnemental** (*En exploitant intelligemment les résidus de coupe et autres sous-produits forestiers, on évite à de très grandes quantités de matières organiques de finir en décharge. Quand les écorces ou encore les sciures restent sur le terrain sans valorisation, leur décomposition libère notamment du méthane (CH_4), un gaz à effet de serre bien plus puissant que le CO_2 (environ 28 fois plus sur 100 ans d'après le GIEC. Transformer ces résidus limite directement cette émission. Quand on récupère au moins une partie des sous-produits, on limite la présence d'agents pathogènes ou d'insectes nuisibles, et du coup, on évite de recourir à des traitements chimiques lourds, souvent nocifs pour l'environnement*)

7- enjeux de la valorisation des sous-produits forestiers

- **Préservation de la biodiversité** (*En valorisant les sous-produits forestiers, on réduit concrètement la pression sur les écosystèmes forestiers. Quand on enlève les résidus des coupes de bois avec méthode, ça permet à la forêt de mieux respirer et évite l'accumulation excessive de matière organique qui peut étouffer certains habitats sensibles. On sait aujourd'hui que laisser certains déchets boisés sur place peut modifier la composition naturelle du sol*);

- **Création de valeur ajoutée économique**(*Valoriser les sous-produits forestiers, ce n'est pas seulement bon pour la planète, c'est un vrai coup de boost pour les économies locales. Aujourd'hui, transformer les résidus comme les billons, culées, sciures ou écorces rapporte un revenu non négligeable*)

8- Recommandations

- Formation/ renforcement des capacités des acteurs de la chaine de valeur bois domestique sur les techniques de valorisation des rebuts issus de l'exploitation forestière et de la transformation;

- Plaidoyer pour définir les mesures incitatives

Merci pour votre attention
Matondo po na boyoki na bino

FECAPROBOIS
FEDERATION CAMEROUNAISE DES ASSOCIATIONS ET DES PROFESSIONELS DE LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS

COOP-CA EXTRABOICAM

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Potentiel provenant des forêts communautaires au Cameroun

Kinshasa, 23 septembre

Léon Hôtel,

Pamphile NTANGA
Secrétaire Général

Plan

1. Présentation sommaire de la FECAPROBOIS
2. Introduction
3. Etendu et valeur économique des forêts communautaires
4. Gestion du potentiel des forêts communautaires
5. Défis dans la gestion des forêts communautaires
6. Pistes d'actions pour une gestion durable du potentiel des forêts communautaires
7. Conclusion

1.Présentation sommaire de la FECAPROBOIS

- Association professionnelle de droit camerounais apolitique et à but non lucratif
- Réseau d'environ 215 artisans et TPE de transformation de bois sur six villes avec une forte concentration à Yaoundé et Douala
- Créée en 2011 et légalisée en 2012
- **Mission:** Favoriser le développement économique et social des artisans et TPE en proposant des opportunités d'affaires qui concilient à la fois les exigences techniques du métier et les valeurs de gouvernance forestière.
- **Vision:** Celle d'une filière transformation du bois porteuse de croissance et d'emplois décents pour les artisans et PME et pleine d'attractivité pour les jeunes et les femmes
- **Approche stratégique:** mutualisation des ressources et des compétences
- **Organes de gouvernance:** Assemblée Générale, Antennes Régionales et le Bureau National
- **Axes d'intervention:**
  - Mobilisation et la structuration des professionnels des métiers du bois
  - Information et formation
  - Promotion des produits bois et des métiers du bois
  - Défense des intérêts des membres

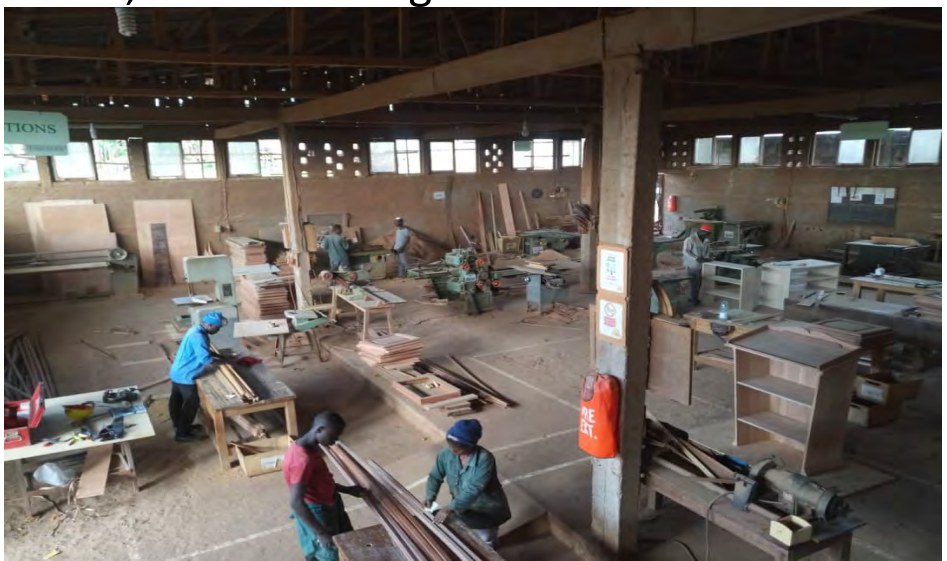

1.Présentation sommaire de la FECAPROBOIS

❑ Atouts majeurs:

- Création d'une coopérative pour rendre opérationnelle notre stratégie de mutualisation des ressources et des compétences
- Construction d'un noyau dur de 33 membres
- Convention de partenariat avec un industriel et deux réseaux des forêts communautaires pour sécuriser nos approvisionnements
- Plusieurs expériences d'achat groupé du bois d'origine légale
- Utilisation et la vulgarisation des essences peu connues auprès de nos membres: osanga *(Pteleopsis hylodendron):* formation de nos membres et organisation conjointe avec AF du salon du mobilier made in Cameroon et valorisation des essences de promotion
- Achat groupé d'un terrain de 2,5 ha dans une banlieue de Yaoundé pour regrouper certains de nos membres sur un même site et développer trois lignes de production
- Co-conduite avec le GFBC un plaidoyer sur l'exonération des taxes et droits de douana à l'importation du matériel de transformation du bois
- Membres de plusieurs réseaux professionnels: IFFB, ECOMAT'AFRICA, ATIBT, REMEB (en gestation)

1.introduction

- les forêts communautaires apparaissent dans la loi forestière de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
- A pour vocation première de permettre aux populations riveraines de contribuer à la gestion des ressources forestières
- Elles reposent sur le domaine non permanent, pouvant couvrir jusqu'à 5 000 hectares
- A ce jour, plus de 900 forêts communautaires au Cameroun, une centaine ont les documents légaux chaque année. Malheureusement, l'essentiel n'exerce pas légalement.

2. Etendu et valeur économique des FC

- A ce jour, on compte plus de 900 forêts communautaires
- Superficie totale des forêts communautaires au Cameroun
- Les essences nobles et les essences de promotion
- Revenus en termes d'emplois et de recettes financières:
  - Les achats groupés de bois de la FECAPROBOIS
  - Les achats des autres partenaires qui contractualisent avec les communautés
  - L'importance des emplois crées dans la foresterie communautaire

3. Gestion du potentiel des FC

- ❑ Sur le plan de la gestion des procédures administratives
- ❑ Sur le plan du management
- ❑ Sur le plan de l'exploitation/ production du bois d'œuvre

4. Défis dans la gestion du potentiel des FC

- L'approvisionnement régulier et sûr en bois d'œuvre d'origine légal en qualité et en quantité suffisante
- Amélioration du rendement matière qui est encore faible: entre 40 et 60%
- Difficultés d'obtention des documents légaux
- Véritables relations d'affaire avec les acheteurs locaux pour approvisionner les marchés domestiques
- Efficacité dans la gestion managériale des forêts communautaires
- L'accès à l'information
- Les formations techniques et managériales
- Le délais de validité des documents légaux des forêts communautaires limitées à un an
- Les difficultés de communication à cause du réseau téléphonique inexistant dans la plupart des zones rurales
- Un dispositif de financement des opérateurs des marchés domestiques
- Un modèle économique viable
- L'éloignement de la ressource est de plus en plus remarqué. Ce qui augmente les coûts de débardage et de revient.

5. Pistes d'action pour une gestion durable du potentiel des FC

- Délivrance anticipée des documents légaux
- Revoir la durée de la validité des documents légaux d'un an à 3-5 ans pour nous permettre d'entrer en relation d'affaire avec les FC sur une longue
- abandonner leur pratique illégale et nouer des partenariats durables.
- Il est important de mener une étude de faisabilité assortie d'un business plan pour un partenariat commercial durable entre les acheteurs du bois et les forêts communautaires afin de planifier la production et garantir un approvisionnement continu et soutenu.
- Construire un modèle économique qui permet au FC de mieux valoriser le potentiel disponible

6. Conclusion

Les FC présentent un réel potentiel qui peut effacement contribuer a approvisionner durablement le marché domestique au Cameroun, mais les contraintes administratives managériales et techniques contribuent à les affaiblir et forcer les communautés dans les pratiques à la fois non durables et non rentables.

Nous pensons donc que les réponses que nous devons apporter pour lever ces contraintes doivent contribuer accroître l'engagement des opérateurs du marché domestiques dans les dynamiques de la légalité à améliorer significativement et simultanément les conditions de vie des communautés du marché domestique et la gestion durable du potentiel des forêts communautaires

Merci pour votre aimable attention

BARRIÈRES À L'ACCÈS À LA LÉGALITÉ DES EXPLOITANTS ARTISANAUX

Par Felix Credo LILAKAKO MALIKUKA

Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe - *Consultant en droit de l'environnement*

Président de l'ONG JUREC (Juristes pour l'Environnement au Congo)

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa (Léon Hôtel), 23-24 septembre 2025

PLAN DE L'EXPOSE

- Introduction
- Exploitation forestière artisanale en RDC
- Quelques barrières d'accès à la légalité
- Conclusion

INTRODUCTION

- Les forêts d'Afrique centrale2ème massif forestier tropical du monde, revêtent une importance cruciale pour l'équilibre climatique mondial et pour le bien-être des populations qui y vivent et en dépendent.
- Elles représentent une véritable richesse locale, nationale et mondiale avec de nombreuses essences ligneuses exploitées pour l'exportation.
- Au cours de ces dernières années, l'exploitation artisanale du bois s'est tellement développée qu'elle est devenue la principale voire l'unique source d'approvisionnement en bois d'œuvre sur le marché domestique, avec possibilité d'exportation.
- L'exploitation artisanale devient un secteur porteur et créateur d'emplois et de revenus pour de nombreux ménages.
- De nos jours, il paraît donc indispensable de renforcer la règlementation de ce secteur en Afrique, pour éviter que ses acteurs demeurent dans l'informel.

EXPLOITATION FORESTIÈRE ARTISANALE EN RDC

BASES JURIDIQUES:

- **Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011:**
  - **Article 35 : « L'Etat garantit le droit à l'initiative privée tant aux nationaux qu'aux étrangers. Il encourage l'exercice du petit commerce, de l'art et de l'artisanat par les Congolais et veille à la protection et à la promotion de l'expertise et des compétences nationales ».**
  - **Article 58 : « Tous les Congolais ont le droit de jouir des richesses nationales. L'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement ».**
- **Code forestier du 29 aout 2002 : les articles 22, 112 et 123**
- **Textes règlementaires:**
- **AM N° 035/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière.**
- **Décret n°14/018 du 2 août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales**
- **AM N° 84/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 du 29 octobre 2016 relatif à l'Unité forestière artisanale (UFA) distinguent deux catégories d'exploitations, chacune nécessitant un permis de coupe provincial spécifique pour des superficies de 10-50 ha (1ère catégorie) ou 100-500 ha (2ème catégorie).**

QUELQUES BARRIÈRES D'ACCÈS À LA LÉGALITÉ DES EXPLOITANTS ARTISANAUX EN RDC

I. DES BARRIERES STRUCTURELLES

- ✓ **Le processus de décentralisation:** décentralisation des compétentes et attributions entre les différentes strates du pouvoir. A chaque strate du pouvoir, une structure chargée de la gestion des forêts est créée.
- ✓ **Les influences externes (politique, judiciaire et militaire):** politisation en outrance de l'Administration, interférences des autorités militaires et judiciaires.

II. DES BARRIERES NORMATIVES

- **La fiscalité:** une prolifération normative et une fiscalité qui ne permettent pas aux artisanaux d'accéder facilement à la légalité
- **Les conditions de constitution:** des conditions d'accès à l'exploitation artisanale souvent difficiles (Obtention d'un agrément provincial, lois de transport, etc.°
- **Le moratoire sur l'octroi des titres:** a ouvert la porte à l'exploitation illégale.

RECOMMANDATIONS

- Revoir la décentralisation forestière;
- La création, dans chaque province, d'une Ecole des Forets et d'Exploitation Forestière en vue de préparer les futurs exploitants à une exploitation durable des forêts et produits forestiers;
- Revoir la fiscalité forestière et le côut des titres d'exploitation artisanale;
- Implication politique pour mettre fin aux influences;
- Lever le moratoire

Bref:

- Harmoniser la législation en Afrique Centrale sur les principes de l'exploitation artisanale;
- Lancer les reformes des secteurs forestiers ou capitaliser les reformes en cours pour doter les pays d'un cadre légal incitatif qui encadre bien l'exploitation artisanal.

Je vous remercie

(felixcredo@gmail.com)

Quelle fiscalité pour le Marché Intérieur de Bois au Cameroun?

Edouard ESSIANE
CIFOR-ICRAF
Septembre 2025

CIFOR
World Agroforestry
Global Landscapes Forum
Resilient Landscapes

Plan

- ❑ CONTEXTE
- ❑ MÉTHODOLOGIE
- ❑ RESULTATS
- ❑ DISCUSSIONS
- ❑ CONCLUSION

CIFOR

World Agroforestry

Global Landscapes Forum

Resilient Landscapes

CONTEXTE (1/3)

- En 1999, le ministère des Forêts et de la Faune décide de suspendre tous les titres d'exploitation forestière artisanale disponibles pour lutter contre la corruption dans la filière (Cerutti et Tacconi 2008) . Cette suspension a été en vigueur de 1999 à 2006 a eu trois conséquences majeures:
  1. Premièrement, l'exploitation illégale devient la seule option d'accéder a la ressource pour les Camerounais, alors que la consommation nationale de bois augmentait, passant d'environ 170 000 mètres cubes équivalent bois rond (EBR) en 1993 (Lumet et al. 1993) à environ 1 million de mètres cubes EBR en 2002 (Plouvier et al 2002).
  2. Deuxièmement, L'exploitation foresterie artisanale n'est plus a l'ordre du jour dans les discours officiels sur la politique forestière, entravant ainsi l'adoption de politiques qui auraient pu mieux la réglementer.
  3. Troisièmement, la suspension a incité de nombreux fonctionnaires à percevoir des paiements informels auprès des acteurs de la filière dans tout le pays (JMN Consultant 2005 ; Koffi 2005), car les activités d'exploitation artisanales étaient officiellement illégales, mais se sont poursuivies en raison de la demande intérieure croissante, que le secteur industriel du bois, tourné vers l'exportation, ne pouvait satisfaire.

CONTEXTE (2/3)

- Le projet MIB est créé en juin 2010 par arrêté du ministre des Forêts et de la Faune pour maitriser les volumes de bois produits et consommés par les nationaux.

- Le projet MIB se met en place pour se substituer a la filière informelle déjà existante et promet d'approvisionner le marché national en bois de sources légales.

- L'APV met en avant l'intention du Cameroun d'assurer la conformité légale – pour toutes les exportations et pour tout le bois produit et commercialisé sur le plan national.

- Une fiscalité incitative pour les opérateurs (en particulier la fiscalité au taux zéro de TVA pour le bois destiné au MIB est rejetée par le MINFI parce que contraire aux directives de la CEMAC.

- La demande en bois d'œuvre et de service ne fait que croître sous le double effet de la croissance démographique et économique

CIFOR World Agroforestry Global Landscapes Forum Resilient Landscapes

CONTEXTE (3/3)

- Le MINFOF a mis sur pied un certain nombre de mesures pour rendre opérationnel le MIB: (1) l'enregistrement des opérateurs autrefois informels en qualité de transformateurs artisanaux (reconnaissance officielle); l'émission des « lettre de voiture » MIB pour les operateurs et personnes morales ayant remplis toutes les conditions requises.

- Les offres de sciages légaux a partir des titres disponibles pour le MIB ne peuvent pas fournir les quantités requises par les consommateurs;
- Les offres de sciages légaux ne proposent pas des prix équivalents à ceux du marché;
- Une faible sensibilité des demandes nationales à l'origine des sciages;
- Fiscalisation de la filière est encore en chantier
- Les tracasseries dû aux frais de routes pour le transport du bois de la forêt vers les marchés

MÉTHODOLOGIE

- Une étude sur la caractérisation et la quantification des « frais de route » en 2018
- Les données ont été collectées dans quatre marchés de la ville de Yaoundé (Awae, Nkomo, Mimboman et Etoa Meki) pendant 4 mois;
- La collecte des données s'est déroulée d'août à décembre 2018 (saison haute);
- Dans chaque marché, 2 enquêteurs se relayaient a l'entrée du marché, les camions étaient enregistrés par l'enquêteur de jour comme de nuit. Les données collectées concernaient: l'origine du bois (scierie/brousse), l'essence, le produits, les dimensions du produit, la localité de départ et distance avec Yaoundé, nombre de poste de contrôle traversés, le montant total versé aux FMO, la catégorie de FMO.
- Activités de 450 propriétaires de dépôts de bois suivis (différent du nombre de dépôts),
- 880 cargaisons de taille variable recensés.;
- Aucune cargaison n'est rentrée dans un marché sans avoir payé les « frais de route »

CIFOR World Agroforestry Global Landscapes Forum Resilient Landscapes

RÉSULTATS (1/2)

- Un volume total de 19 956 m^3 est entré dans les marchés de l'echantillon pendant la période enquêtée,
- Un montant total de 250 954 000 FCFA),versé par les opérateurs en taxes informelles comme « frais de route »;
- le plus petit montant versé a été de deux mille francs 2000F (uniquement des rebus de scierie récupérés à environ 5 km du lieu de vente);
- Le plus élevé a été 1 020 000F pour en 1950 planches coffrage (Ayous) transformées aux environs de Ntui environ 120 km de Yaoundé.
- Le montant moyen par mètre cube transporté est de 13 500F/m3
- L'Ayous était l'essence la plus transformée et commercialisée de l'échantillon elle avait généralement pour l'origine brousse.
- L'ayous fait partie du top 3 des essences les plus exploitées du Cameroun.

Figure 1: Trends in total FEODA to CB, 2008-2022

RÉSULTATS (2/2)

- En extrapolant sur l'année avec le volume moyen et le prix moyen par mètre cube on a
- Un volume total produit et commercialisé de 1 216 000 m3 par le filière artisanale,

- le montant total de cette taxe qui sera collectée s'élève à seize milliards quatre cent seize millions de FCFA (16 416 000 000 FCFA).

- Pour l'instant, les 13500F de « frais de route » par m3 représentent un peu plus de 20% des 65000F le prix moyen du mètre cube vendu dans les marchés urbains et qui ne rentrent pas dans les caisses du trésor public.

- le montant collecté au mètre cube s'élève quand les volumes entrés dans les marchés baissent et vice versa Comme présenté sur la figure ci-dessous.

Variation des differents paramètres suivis.

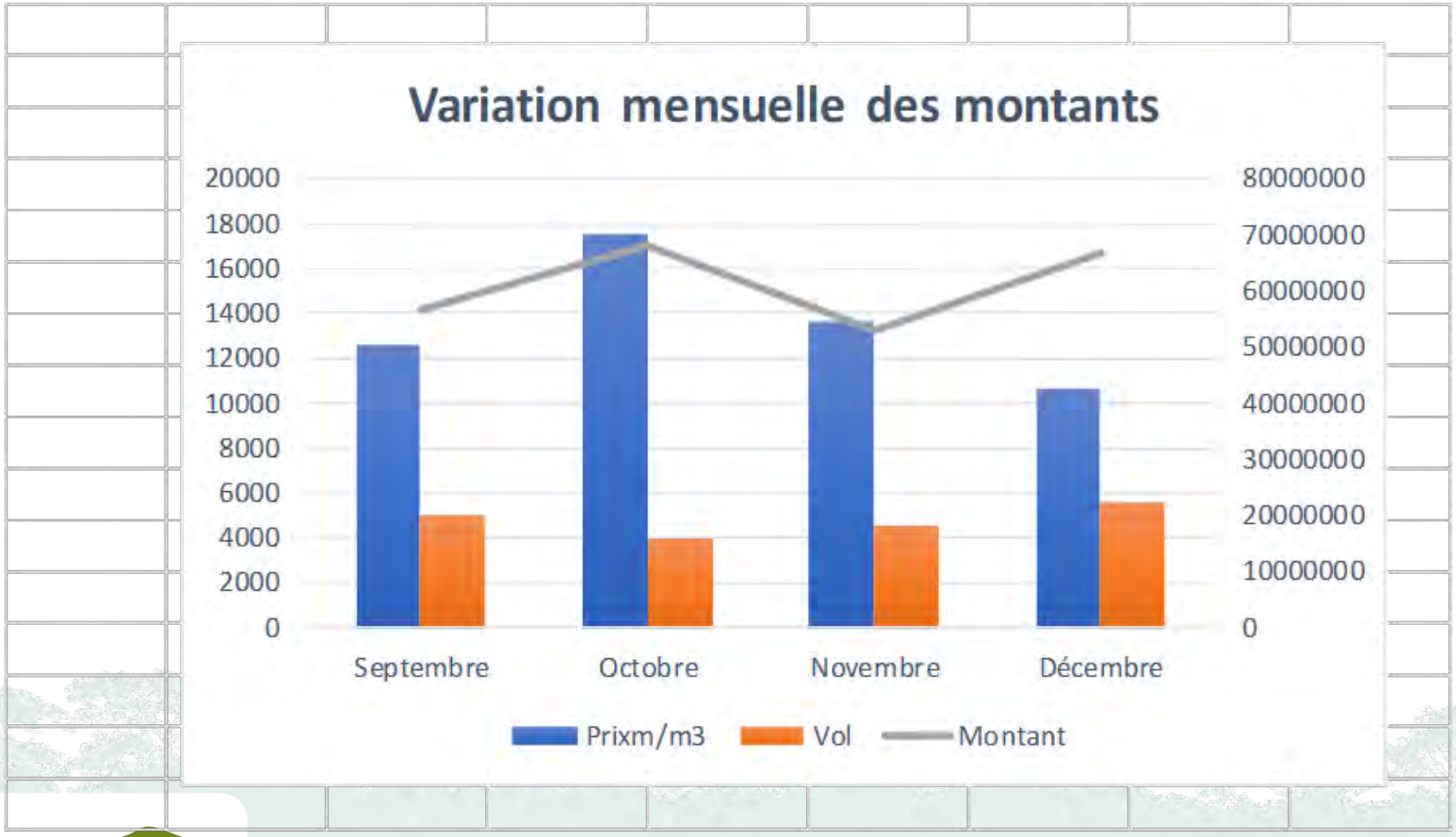

CIFOR

World Agroforestry

Global Landscapes Forum

Resilient Landscapes

CONCLUSION

- Le cout de la corruption fait rentre au fil du temps dans les couts de production dans la filière artisanale;
- Les opérateurs de la filière payent déjà bien plus que ce qui est soupçonné ou imaginé par le grand public;
- Les bénéficiaires des taxes informelles payés par ces opérateurs semblent être les véritables fossoyeurs de la multitude d'initiatives de normalisation initiées par le MINFOF et ses partenaires .

RECOMMANDATIONS

- Nécessité d'ajuster le volume des titres légaux au niveau de la demande;
- Urgence de simplifier et améliorer les procédures réglementaires et administratives ;
- Développer un système de vérification de la légalité (SVL) centré sur les opérateurs et non sur les produits pour la filière;
- Sensibiliser les consommateurs sur la nécessité d'acheter le bois légal
- Mettre en place un cadre légal incitatif;
- Accroître la célérité dans le traitement des dossiers administratifs des demandeurs de bois et titres légaux;
- Accentuer la lutte contre la corruption;
- Ramener la fiscalité de la filière au niveau de vie des operateurs de la filière;
- Multiplier les sites du MIB pour rendre le bois légal le plus accessible possible;
- Le MINFI / MINCOMMERCE/MINFOF Doivent communiquer sur les prix des bois

Thank You for your kind attention

cifor-icraf.org | globallandscapesforum.org | resilient-landscapes.org

The Center for International Forestry Research and World Agroforestry (CIFOR-ICRAF) harnesses the power of trees, forests and agroforestry landscapes to address the most pressing global challenges of our time – biodiversity loss, climate change, food security, livelihoods and inequity. CIFOR and ICRAF are CGIAR Research Centers.

e.essiane@cifor-icraf.org

CIFOR

World Agroforestry

Global Landscapes Forum

Resilient Landscapes

Étude exploratoire sur la fiscalité et la parafiscalité dans la production de sciages en RDC

(Cas de Kisangani et Kinshasa)

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

Contexte général

- RDC : **80 millions ha de forêts équatoriales**.
- Filière bois d'œuvre = pilier économique et social.
- Exploitation **artisanale >80 % du marché intérieur**, mais informelle.
- Exploitation **industrielle ≈250 000 m³/an**, orientée export.
- Problèmes : multiplicité des taxes, parafiscalité illégale, corruption.

Définitions clés

- **Fiscalité** : impôts et taxes perçus par l'État (ex. redevance, taxe d'abattage).
- **Parafiscalité officielle** : contributions légales (fonds forestier, certificats).
- **Parafiscalité informelle** : paiements illégaux imposés par agents publics.

👉 Distinction nécessaire pour identifier surcharge et pratiques frauduleuses.

Cadre légal et réglementaire de la fiscalité forestière en RDC

- **Code forestier (2002)** : socle de la gestion et de la fiscalité forestières (types de concessions, taxes et redevances).
- **Ordonnances-lois 13/001 et 13/002 (2013)** : répartition des compétences fiscales entre pouvoir central et provinces.
- **Arrêtés ministériels** : fixent actes générateurs, taux, modalités de perception (ex. UFA, Fonds Forestier National).
- **Réalité de terrain** :
  - Multiplication des taxes et chevauchements (central vs provinces).
  - Application fragmentée et inégale (Kinshasa vs Kisangani).
  - Faible coordination → **insécurité juridique et économique**, alimentant corruption et collusion.

Objectifs de l’étude

- **Objectif général** : dresser un état des lieux de la fiscalité et parafiscalité dans la production de sciages en RDC.

- **Objectifs spécifiques** :
  - Identifier les textes légaux.
  - Comprendre la perception et l’application réelle des prélèvements.
  - Identifier les obstacles à la transparence.
  - Proposer des pistes d’action et de réforme.

Méthodologie de l’étude

- **Revue documentaire** : analyse des textes légaux et rapports clés (Banque mondiale, AGEDUFOR, CIRAD, Tropenbos).
- **Enquêtes de terrain** : réalisation de **20 entretiens à Kisangani**, couvrant différents profils.
- **Groupes cibles** : artisans du bois, industriels, administrations publiques et ONG locales.
- **Outils de collecte** : guides d’entretien semi-structurés, adaptés au contexte local.
- **Approche d’analyse** : qualitative, combinant l’étude des textes officiels, l’observation des pratiques et l’exploration des perceptions des acteurs.

Résultats I – Pratiques observées

Artisanat

- Paiements officiels mal appliqués ou inconnus des exploitants.
- **Multiplication des frais informels** : 200–300 USD/mois/artisan.
- Jusqu'à **15 contrôles routiers** pour un chargement → surcoût élevé.
- Forte tolérance de la parafiscalité illégale par l'administration locale.

Industrie

- Soumise aux taxes formelles (redevance superficie, Fonds Forestier, taxe d'abattage).
- Procédures administratives lourdes (ex. SEGUCE pour l'export).
- Cas de collusion avec autorités pour alléger ou contourner certains prélèvements.
- Plus de traçabilité, mais souvent bureaucratie excessive.

Résultats II – Perceptions des acteurs

Artisanat

- Système perçu comme **injuste, opaque et coûteux**.
- Artisans marginalisés par les tracasseries locales → incitation à rester dans l'informel.
- Sentiment que les taxes profitent davantage aux agents qu'à l'État.

Industrie

- Dénonce des procédures **lentes et complexes**, avec chevauchements entre services.
- Méfiance face au manque de coordination entre niveau central et provincial.
- Préfère parfois « négocier » pour accélérer démarches (collusion).

Résultats III – Impacts

Économiques

1. Artisanat : parafiscalité illégale = **2 à 3 fois la fiscalité officielle** ; pertes pour l'État ≈ **15–20 M USD/an**.
2. Industrie : apport en devises par l'export, mais recettes fiscales bien en dessous du potentiel (250 000 m³/an exploités vs 700 000–1,3 M m³/an possibles).

Sociaux

1. Artisanat : principal pourvoyeur d'emplois, mais exploiteurs marginalisés.
2. Industrie : emplois plus qualifiés, mais limités en nombre.

Environnementaux

1. Artisanat : exploitation diffuse, non planifiée, taux ≈ **0,26 m³/ha/an** (> seuil durable 0,14).
2. Industrie : plans de gestion prévus, mais application inégale ; pression sur essences précieuses (afrormosia, wengé, sapelli).

Recommandations

- Clarifier et harmoniser fiscalité et parafiscalité.
- Réduire la parafiscalité informelle.
- Mettre en place un **guichet unique** pour simplifier.
- Renforcer les contrôles indépendants (observateurs, SEGUCE).
- Formaliser les artisans via les **Unités Forestières Artisanales (UFA)**.
- Favoriser un **dialogue multi-acteurs** (État, secteur privé, ONG, communautés).

Conclusion

- Fiscalité forestière = **lourde, incohérente, marquée par corruption et collusion**.
- Conséquences : pertes fiscales (15–20 M USD/an), pauvreté des petits exploitants, déforestation.
- Urgence d'une réforme :
  - Harmoniser les textes,
  - Réduire la parafiscalité,
  - Renforcer transparence et durabilité.
- **Perspective** : construire une gouvernance forestière plus équitable et compétitive.

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

CIFOR

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Merci de votre attention 🙏

pitchoutshim@gmail.com
+243811635356

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

atibt
LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

L'enjeu d'une fiscalité incitative pour les opérateurs industriels »

- Présentation: Alain Bertin TIOTSOP
- Représentant ATIBT-CONGO

Kinshasa, Silikin village,
23-24 septembre 2025

FILIÈRE BOIS

SOMMAIRE

1- Contexte et justificatifs

2- Quelques mesures incitatives fiscales

3- Reduction des taxes pour des concessions certifiées ;

4- Mesures incitatives fiscales sur le marché domestique

1- Contexte et justificatifs

- L'idée d'offrir des incitations financières aux agents économiques pour les récompenser d'une bonne gestion forestière remonte au début des années 1990, avec le concept des « performance bonds » (obligations de résultat) (Blakeney 1993). Un dépôt financier initial, remboursable et rémunéré sous conditions, était proposé comme moyen de garantir une gestion forestière de qualité. L'une des difficultés qui a empêché la mise en œuvre d'un tel instrument était le manque de critères et d'indicateurs vérifiables de gestion durable pour évaluer les performances des opérateurs. L'avènement de la certification forestière dans les années 1990, avec un ensemble de principes, de critères et d'indicateurs permettant d'évaluer la qualité de cette gestion, a changé la donne.
- Bien qu'il s'agisse d'instruments perfectibles, plusieurs systèmes de certification peuvent servir d'indicateurs, sinon de la durabilité, du moins de l'amélioration des pratiques de gestion et du respect de la loi. Actuellement, l'adoption de la certification à grande échelle est entravée par les « primes prix » limitées et les coûts liés à l'audit et à la traçabilité (en particulier pour les petits producteurs). Il semble préférable d'encourager l'adoption de la certification par le biais d'incitations plutôt que de la rendre obligatoire

1- Contexte et justificatifs

- Insuffisance ou absence des produits bois provenant des industriels sur les marchés domestiques;
- Couts de production des produits bois provenant des industriels trop élevés pour être vendus sur les marchés locaux (majorité de produits certifiés)
- Insuffisance de produits bois d'origine légale sur les marchés domestiques;
- Insuffisance ou manque de matériel /équipement approprié pour une exploitation et transformation de bois légal et durable;
- Faible consommation des produits bois de meilleure qualité au niveau local
- Taxes forestières jugées élevées par les principaux acteurs de la chaine de valeurs;
- Parafiscalité galopante qui échappe au contrôle de l'Etat

2- Quelques mesures incitatives fiscales

- Reduction des taxes forestières pour des concessions certifiées ;
- Réduction des taxes forestières pour les concessionnaires industriels;
- Sécurisation et gratifications des acteurs privés des bois;
- Réduction des taxes sur le marché domestique ;
- Rendre obligatoire l'utilisation du bois d'origine légale dans la réalisation de tous les ouvrages et fournitures faisant l'objet d'une commande publique;

3- Reduction des taxes pour des concessions certifiées

- Réduire les taxes forestières pour les industriels qui s'engagent à mettre sur le marché domestique les produits bois;
- Réduire les taux d'imposition des taxes forestières en fonction du niveau de pratiques des entreprises, selon le système de certification (cas du Gabon et du Cameroun);
- Appui technique et financier des entreprises désireuses de s'engager dans le processus de certification privé (taux en fonction du système de certification choisi);
- Moduler les taux de taxe en fonction des essences pour promouvoir l'exploitation des essences moins connues (LKTS);
- Moduler les taux de taxe en fonction du lieu et des coûts de transport;

4- Mesures incitatives fiscales sur le marché domestique

- Réduction des taxes (TVA, autres taxes……);
- Moduler les taux de taxe en fonction des essences pour promouvoir l'exploitation des essences moins connues (LKTS);
- Moduler les taux de taxe en fonction du lieu et des coûts de transport;
- Exonération des droits de douane pour le matériel/équipement de transformation du bois. Ceci permettra une transformation plus poussée du bois et favorisera une meilleure valorisation des rebuts de bois;
- Rendre obligatoire l'utilisation du bois d'origine légale dans la réalisation de tous les ouvrages et fournitures faisant l'objet d'une commande publique.

4- Mesures incitatives fiscales sur le marché domestique

- Créer un fonds d'appui à la filière bois domestique;
- Elaborer un référentiel de certification pour les PME (cas de FSC pour les forets communautaires)
- Faciliter l'accès au financement pour les acteurs de la chaine de valeur bois domestique;

(formation, accompagnement, coaching)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS

B.P.: 34430 Yaoundé
Tel: (+237) 222 23 49 59
Site web: www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PROMOTION AND PROCESSING OF FOREST PRODUCTS

COLLOQUE « DYNAMIQUES ET ENJEUX AUTOUR DES MARCHES DOMESTIQUES DU BOIS D'ŒUVRE EN AFRIQUE CENTRALE »

Kinshassa le 24 septembre 2025

Thème : La Commande Publique au Cameroun

Analyse de l'Arrêté conjoint N° 0162 **MINFOF/MINTP/ MINMAP** du 15 décembre 2020, portant utilisation du bois d'origine légale dans la Commande publique au Cameroun.

Par
MOTALINDJA MOAMPEA Hortense
SDPB/DPT

PLAN DE L'EXPOSE

I- Contexte d'élaboration de l'Arrêté conjoint sur la commande publique

II- Quelques définitions clés de la commande publique ;

III- Rôles et Mesures prises par les signataires de l'Arrêté conjoint pour sa mise en œuvre ;

IV - Perspectives.

I- CONTEXTE DE LÉLABORATION DE L'ARRÊTÉ CONJOINT MINFOF/MINTP/MINMAP N° 0162 PORTANT UTILISATION DU BOIS D'ORIGINE LÉGALE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE AU CAMEROUN

Malgré les efforts du MINFOF à travers la stratégie sous-sectorielle élaborée et mise en œuvre en son sein, on note une persistance de certains phénomènes dans ce sous-secteur qui ternissent l'image du Cameroun dont l'un des plus saillants est, l'exploitation forestière illégale attisée par le sciage illégal dont les produits sont sollicités entre autres par les opérateurs économiques privés et opérateurs bénéficiaires de la commande publique.

Pour avoir une idée de la consommation du bois dans la commande publique, des statistiques du MINFOF et des études récentes menées par le CIFOR montrent que la consommation du bois de la commande publique est considérable. Elle est estimée à environ 13.000 m^3/an, liée à un nombre élevé des marchés publics consacrés à la construction ou à la rénovation des infrastructures publiques. A titre d'illustration, entre juillet 2015 et Juin 2016, 1029 appels d'offres publiés dans le Journal des Marchés publics ont permis la mise en place de 2134 chantiers de construction ou de rénovation des infrastructures publiques utilisant le bois. L'Etat apparaît ainsi comme un grand consommateur du bois à travers la commande publique.

Pour éviter que la commande publique et privée ne contribue à aggraver l'exploitation illégale du bois, il est apparu urgent que l'Etat prenne des mesures pour obliger les bénéficiaires de la commande publique à n'utiliser que le bois d'origine légale.
En vue d'apporter son appui à la recherche de cette solution au MINFOF, la FAO, avec l'appui technique du CIFOR, a financé un projet intitulé « Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun (ESSOR) » qui a abouti à l'élaboration d'un document de promotion et d'utilisation du bois d'origine légale au Cameroun assorti d'un projet de texte qui a reçu la contribution de divers acteurs au rang desquelles les Services du Premier Ministre, les administrations sectorielles (MINFOF, MINMAP, MINCOMERCE, MINMIDT, MINFI, MINEPAT, MINTP, MINRESI (MIPROMALO), les Organisations internationales (GIZ, KFW), les syndicats du secteur forestier (GFBC, FEDE PME/PMI) et les organisations de la société civile (ANCOVA, CERAD, CIFOR, REPAR).
Ce processus a conduit à l'Arrêté conjoint N°0162 MINFOF/ MINTP/MINMAP fixant les modalités d'utilisation du bois légal dans la commande publique signé le 15 décembre 2020 par les trois ministres.

II- QUELQUES CONCEPTS CLES LIES A LA COMMANDE PUBLIQUE

L'arrêté conjoint N° 0162/MINFOF/MINTP/MINMAP donne une clarification aux concepts suivants :

Bois légal : bois provenant ou issu d'un ou de plusieurs processus de production ou d'acquisition, y compris les bois importés, totalement conformes à l'ensemble des critères issus des textes de lois et des règlements en vigueur au Cameroun et applicables au secteur forestier.

Certificat d'origine : document normalisé délivré par le Ministre ou par une autorité compétente en charge de l'administration des forêts qui certifie de l'origine légale de la ressource bois par l'opérateur forestier.

Commande publique : ensemble des contrats passés par l'Etat et les autres personnes morales de droit public pour satisfaire leurs besoins.

Lettre de voiture : document sécurisé par l'administration forestière avec lequel doit circuler tout bois coupé dans un titre forestier agréé.

Maître d'ouvrage : chef de département ministériel ou assimilé, chef de l'exécutif d'une collectivité territoriale décentralisée, directeur général, directeur d'un établissement public et d'une entreprise du secteur public et parapublic, représentant l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché.

Maître d'ouvrage délégué : personne exerçant en qualité de mandataire du Maître d'ouvrage, une partie des attributions de ce marché. Il s'agit du Gouverneur de région et du Préfet de département, du Chef d'une mission diplomatique du Cameroun à l'étranger, habilité à passer et à signer les marchés financés sur crédit délégué par un Maître d'ouvrage, et le cas échéant, du Chef d'un projet bénéficiant d'un financement extérieur.

Opérateur forestier : toute personne physique ou morale détentrice d'un titre ou d'un permis d'exploitation forestière ou d'une unité de transformation de bois.

Sources d'approvisionnement du bois : ensemble des titres forestiers et Unités de transformation du Bois (UTB) susceptibles de fournir du bois sur le marché local en vertu du code forestier et des réglementations subséquentes. Sont visées ici, les unités forestières d'aménagement, les forêts communales, les ventes de coupe, les forêts communautaires, les autorisations de récupération du bois et les autorisations d'enlèvement de bois.

III- RÔLES DES SIGNATAIRES DE L'ARRÊTÉ CONJOINT N° 0162 DANS SA MISE EN ŒUVRE

L'arrêté conjoint se justifie par la nécessité de renforcer l'appropriation du caractère multisectoriel de la mesure, de réduire les pertes fiscales et de renforcer le positionnement du secteur forestier comme levier de croissance économique.

Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) est chargé de la politique forestière. C'est lui qui assure les facilités d'accès à la ressource**.** Il assure l'opérationnalisation de la récupération des rebuts d'exploitation, la facilitation de l'exploitation des essences de promotion, et le suivi de l'utilisation du bois légal dans la commande publique.

Les mesures phares prises par le MINFOF pour la mise en œuvre de l'arrêté conjoint sont entre autres, l'actualisation de la procédure de récupération des rebuts, la mise en œuvre du Marché Intérieur du Bois (MIB), l'élaboration du guide explicatif et du poster en français et en anglais, l'attribution des titres d'exploitation forestière et l'adoption de la loi n° 2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune.

Le Ministère des Travaux Publics (MINTP) en tant qu'Ingénieur de l'État et Maître d'œuvre des constructions civiles au Cameroun. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Arrêté Conjoint n°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP du 15 décembre 2020, le MINTP prévoit des actions à trois niveaux essentiels :

a) Au niveau de la passation de la commande publique :

- Inclusion obligatoire de clauses contractuelles imposant l'utilisation exclusive de bois d'origine légale ;
- Intégration de critères liés à la légalité du bois dans les dossiers d'appel d'offres ;
- Participation obligatoire d'un représentant du Ministère des Forêts et de la Faune dans les sous-commissions d'analyse des offres ;
- Sensibilisation des responsables et agents impliqués dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres (DAO) ;
- Inscription de l'arrêté conjoint dans la liste des textes réglementaires applicables aux marchés publics.

b) Au niveau du suivi de l'exécution des commandes :

- Vérification de la légalité du bois fourni sur les sites (certificats de légalité, d'origine, lettres de voiture).
- Surveillance stricte du respect des clauses contractuelles relatives à l'approvisionnement en bois légal.
- Formation et appropriation des dispositions de l'arrêté par les responsables du suivi.

c) Au niveau de la réception et de la validation des prestations :

- Contrôle du respect des clauses contractuelles lors de la réception des travaux ;
- Intégration d'un représentant du Ministère des Forêts et de la Faune dans les commissions de réception et de suivi technique ;
- Sensibilisation des responsables en charge de la réception.

Le Ministère en charge des Marchés Publiques (MINMAP) a un rôle en tant qu'Autorité des Marchés Publics Il reviendra au MINMAP de demander à tous les Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'ouvrage Délégués d'intégrer la clause d'exigence d'utilisation du bois légale dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) ainsi que dans les critères éliminatoires.

Les Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'ouvrage délégués

-s'assurer de la présence d'un représentant du Ministère en charge des Forêts parmi les membres de la sous commission d'analyse;

-la responsabilité de l'utilisation du bois d'origine légale ;

-Il a la charge de l'application de cet arrêté. Art 12.

IV- PERSPECTIVES

Le MINTP compte sur la collaboration du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) pour éviter les retards et les coûts supplémentaires dans la livraison des commandes publiques, et renforcer la sensibilisation des acteurs impliqués dans la gestion des projets.

Le MINMAP dont l'une des missions est la promotion de la dématérialisation des procédures d'attribution des Marchés Publics, travaille avec le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et le Décret N°2018/002/PM du 5 janvier 2018 fixant les conditions et modalités de passation des marchés publics par voie électronique au Cameroun.

-La mise en œuvre imminente du projet e-Procurement, avec sa plateforme COLEPS (Cameroon OnLine E-Procurement System), se présente comme un élément clé de la dématérialisation.

- Les enjeux de cette dématérialisation couvre les aspects politiques (renforcement des politiques publiques, gain de confiance, gouvernance et transparence), économiques (promotion des PME, réduction des coûts, création d'emplois) et environnementaux (réduction des déchets, protection de l'environnement).

Les premiers contrats délivrés en ligne sont déjà opérationnels et la plateforme sera intensément vulgarisée dans les prochains jours

Pour le MINFOF l'organisation de cinq ateliers régionaux pour une large diffusion de l'arrêté conjoint auprès de l'ensemble des parties prenantes à été planifiée et la mise en œuvre a débuté.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Vers un arrêté provincial pour l'approvisionnement des marchés publics en bois légaux dans la Tshopo

Maitre Bijou Koy Taka, Ministre provinciale de l'Environnement et Développement Durable

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

Constat de départ : la commande publique et privée très dominée par le bois illégal, la demande de bois légal reste marginale (Rapport d'activité d'Ilexabois, 2021)

Identification, estimation et sensibilité des demandes de sciages artisanaux légaux par les consommateurs particuliers à Kisangani

Pour le projet PROFEAAC

Pitchou Tshimpanga Ongona

Version du 18 septembre 2021

CIFOR CENTER FOR INTERNATIONAL FORESTRY RESEARCH

PROFEAAC Pour une exploitation artisanale durable

ILEXA-BOIS

FFEM

Constat de départ : la commande publique et privée très dominée par le bois illégal, la demande de bois légal reste marginale (Rapport d'activité d'Ilexabois, 2021)

- **111 ateliers de menuiserie** enquêtés à Kisangani (70 % de couverture).
- Production en juin–juillet 2019 : **5 690 meubles**, représentant **2 352 m³** de bois et un chiffre d'affaires de **542 266 USD**.
- Seulement **47 ateliers sur 111** (42 %) ont reçu au moins une demande de meubles fabriqués avec du bois d'origine légale.
- Volume de meubles fabriqués en bois « légal » en 2019 : **46,8 m³** (soit moins de **2 %** du total produit).
- **56 appels d'offres publics** (2018–2019) à Kisangani utilisant du bois d'œuvre → **aucun ne mentionne la légalité comme critère de sélection**.

=> Mettre en place une politique provinciale claire, pour exiger l'approvisionnement en bois légal dans les marchés publics.

Processus engagé

- Juin 2025 : Projet d’édit provincial rédigé (atelier de 3 jours).
- Feuille de route : adoption prévue après mars 2026.
- COPIL 23–24 juin 2025 : **décision d’accélérer** via un arrêté interministériel provincial.

PROFEAAC CIFOR World Agroforestry FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Compte rendu de l’atelier de rédaction de la Proposition d’Édit N°…… fixant les modalités d’approvisionnement des marchés publics en bois légal issu du secteur artisanal dans la province de la Tshopo

L’atelier de rédaction s’est tenu à Kisangani les 12 et 14 juin 2025, rassemblant 11 participants représentatifs des institutions provinciales, du secteur privé, de la société civile ainsi que des experts techniques engagés dans la gouvernance forestière. Cette rencontre s’inscrit dans le cadre du Projet PROFEAAC, soutenu par CIFOR-ICRAF, visant à structurer la filière bois d’œuvre artisanale et à promouvoir l’approvisionnement en bois d’origine légale sur les marchés publics de la province de la Tshopo.

Déroulement de l’atelier

L’atelier a débuté par une présentation détaillée des enjeux liés à l’exploitation artisanale du bois dans la province, caractérisée par une forte informalité, des difficultés de traçabilité et une évasion fiscale importante. Les participants ont partagé leurs expériences et constatations, soulignant les impacts négatifs de la circulation de bois non légal sur la durabilité environnementale, la sécurité juridique des marchés publics et les recettes publiques provinciales.

Élaboration du projet d'arrêté : Approche participative

- **Élaboration de la première mouture**
  - Basée sur la proposition d'Édit issue de l'atelier de juin 2025.
  - Préparée par une équipe restreinte : Directeur de Cabinet, Secrétaire exécutif provincial et Ministre provincial de l'Environnement.
- **Discussion et enrichissement en plénière (25 participants) 10 septembre 2025**
  - Institutions provinciales : Gouvernorat, Secrétariat exécutif
  - Ministères concernés : Environnement, Finances, Marchés publics (ministres + conseillers + directeurs de cabinet)
  - Partenaires techniques : PROFEAAC / CIFOR-ICRAF & autres ressources
- **Etapes à venir:**
  - Validation par le Conseil des ministres (déjà inscrit à l'ordre du jours du prochain réunion des ministres/présidée par le Gouverneur)
  - Examen par la Commission des lois (ayant au moins 12 membres)
  - Signature par les ministres (Environnement & Finances)
  - Vulgarisation de l'arrêté

Contenu de l’arrêté provincial

- **Objet** : encadrer l’approvisionnement des marchés publics en bois **d’origine légale** dans la Tshopo.
- **Champ d’application : entreprises adjudicataires et prestataires des marchés publics de travaux et fournitures.**
- **Points essentiels :**
  - **Traçabilité obligatoire** : seuls les bois d’exploitants agréés, avec documents légaux, sont autorisés (Art. 2–4).
  - **Registres & transparence** : déclarations trimestrielles validées par la Coordination provinciale de l’Environnement (Art. 7).
  - **Contrôles renforcés** : inspections documentaires et physiques, avec soutien de la police judiciaire (Art. 9–13).
  - **Étiquetage** : obligatoire dès l’abattage et la transformation, coût fixé à 10 USD/étiquette (Art. 14–15).
  - **Sanctions dissuasives** : amendes de 5.000 à 10.000 USD pour infractions (Art. 16).
  - **Dispositions transitoires** : 3 mois de délai pour régularisation après publication (Art. 21).

Vulgarisation et Sensibilisation

- Organisée à l'échelle provinciale par le **Ministère provincial de l'Environnement**, après signature officielle.

- **Cibles** : entreprises de BTP, artisans, services publics nationaux, bailleurs internationaux, organes de presse, CIFOR-ICRAF/PROFEAAC.

- **Objectif** : assurer l'appropriation du texte par les acteurs et garantir son application effective.

Conclusion

- Cet arrêté provincial marque une **étape décisive** pour la Tshopo : il place la **légalité du bois** au cœur de la commande publique.
- Il ouvre la voie à une **gouvernance forestière plus crédible**, une **formalisation du secteur artisanal** et une **meilleure mobilisation des recettes provinciales**.
- Sa réussite reposera sur :
  - des **contrôles rigoureux**,
  - une **sensibilisation active** des acteurs,
  - et un **soutien continu des partenaires**.
- En somme, cet arrêté est un **levier stratégique** pour concilier **développement économique, justice sociale et durabilité environnementale** en Tshopo.

Un arrêté pour protéger nos forêts, valoriser nos artisans et bâtir l’avenir de la province

Merci de votre attention

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d’œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

CIFOR

FFEM
FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

BTP en Tshopo : deux entreprises s'engagent dans une nouvelle ère de responsabilité sociale et environnementale

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

Importance du secteur BTP

- Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) est le premier consommateur de bois d'œuvre en Tshopo.

- Entre 2018 et 2019, 56 appels d'offres liés à des travaux utilisant du bois ont été publiés à Kisangani, représentant environ 2 500–3 000 m³ de sciages.

- 70 à 80 % du bois utilisé dans le BTP provient de l'exploitation artisanale, confirmant le rôle central mais aussi la forte pression exercée par ce secteur sur les forêts locales.

Identification, estimation et sensibilité des demandes de sciages artisanaux légaux par les consommateurs particuliers à Kisangani

Pour le projet PROFEAAC
Pitchou Tshimpanga Ongona

Version du 18 septembre 2021

CIFOR
CENTER FOR INTERNATIONAL FORESTRY RESEARCH

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

ILEXA-BOIS

FFEM

Attitudes des entreprises BTP

- **42 entreprises de BTP interrogées** à Kisangani n'avaient aucune politique formalisée de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

- Malgré cela, elles se disent **favorables à l'adoption d'une politique RSE** et à l'acquisition de bois d'origine légale si cela devient une exigence.

- Le volume important de bois utilisé dans les chantiers en fait un **levier stratégique pour introduire le bois légal** dans les marchés

Faiblesses constatées

- **Absence de niches de marché spécifiques** pour le bois d'origine légale : la quasi-totalité du bois utilisé par les entreprises BTP provient du sciage artisanal informel.

- **Manque de sensibilisation et d'accompagnement technique** : les entreprises reconnaissent ne pas disposer de connaissances pratiques sur les démarches d'approvisionnement en bois légal.

- **Inexistence de politiques publiques locales** obligeant les BTP à privilégier le bois légal dans leurs approvisionnements

Opportunités

- Les entreprises BTP représentent un **levier de changement** : en intégrant des clauses de légalité dans leurs politiques d'achat, elles peuvent influencer positivement toute la filière.

- L'adoption d'une **politique provinciale claire (arrêté ou édit)** incitant à l'usage du bois légal dans les marchés publics et privés du BTP est recommandée.

- L'accompagnement en RSE, les campagnes de sensibilisation et l'appui technique aux entreprises peuvent renforcer la **transition vers un marché du bois plus durable et plus légal**

Co-rédaction de politique RSE

- La première tentative de rédaction conjointe avec les entreprises OBAB et BATIR (avril 2024 – juin 2025) n'a pas abouti, celles-ci ne s'étant pas montrées intéressées malgré l'accompagnement d'Ilexa-Bois.

- À la suite d'une réunion du COPIL, il a été décidé de retenir deux nouvelles entreprises de BTP pour co-rédiger une politique de RSE applicable dans leurs activités.

- Deux réunions ont ainsi été organisées les 4 et 11 septembre 2025 pour élaborer ces politiques. Celles-ci sont actuellement en examen au niveau de chaque entreprise, qui devraient les signer et commencer leur mise en œuvre progressive à partir d'octobre 2025

- Ces deux entrrprises ont saisi l'opportunité de la RSE comme un levier de crédibilité, de compétitivité et d'influence dans le BTP en Tshopo.

Points communs entre EGCB (Entreprise de Génie Civil de Betundu) et ORBAGEN (Organisation des Bâtisses et de la Gestion Environnementale)

- **Contexte similaire** : Les deux entreprises reconnaissent leur dépendance au bois artisanal, souvent issu de filières informelles, et s'engagent à rompre avec les pratiques illégales.
- **Vision progressive** : Court terme (documents légaux, registres), moyen terme (clause bois légal dans les contrats), long terme (approvisionnement 100 % légal).
- **Approvisionnement responsable** : Trois critères communs – légalité, traçabilité, qualité/normes.
- **Sanctions graduées** : refus d'achat, avertissements, suspension ou résiliation du contrat.
- **Formation et sensibilisation** : Budget dédié, sessions internes pour le personnel, sensibilisation des fournisseurs et partenaires.
- **Communication et transparence** : Affichage interne, réunions régulières, rapports annuels, intégration des clauses RSE dans les appels d'offres.
- **Résultats attendus** : Objectif 100 % de conformité d'ici 2030, traçabilité complète, renforcement de la crédibilité auprès des clients, bailleurs et autorités.

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

CIFOR

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Merci de votre attention 🙏

pitchoutshim@gmail.com
+243811635356

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

CIFOR

FFEM
FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

BTP en Tshopo : deux entreprises s'engagent dans une nouvelle ère de responsabilité sociale et environnementale

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

Importance du secteur BTP

- Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) est le premier consommateur de bois d'œuvre en Tshopo.

- Entre 2018 et 2019, 56 appels d'offres liés à des travaux utilisant du bois ont été publiés à Kisangani, représentant environ 2 500–3 000 m³ de sciages.

- 70 à 80 % du bois utilisé dans le BTP provient de l'exploitation artisanale, confirmant le rôle central mais aussi la forte pression exercée par ce secteur sur les forêts locales.

Identification, estimation et sensibilité des demandes de sciages artisanaux légaux par les consommateurs particuliers à Kisangani

Pour le projet PROFEAAC
Pitchou Tshimpanga Ongona

Version du 18 septembre 2021

CIFOR
CENTER FOR INTERNATIONAL FORESTRY RESEARCH

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

ILEXA-BOIS

FFEM

Attitudes des entreprises BTP

- **42 entreprises de BTP interrogées** à Kisangani n'avaient aucune politique formalisée de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

- Malgré cela, elles se disent **favorables à l'adoption d'une politique RSE** et à l'acquisition de bois d'origine légale si cela devient une exigence.

- Le volume important de bois utilisé dans les chantiers en fait un **levier stratégique pour introduire le bois légal** dans les marchés

Faiblesses constatées

- **Absence de niches de marché spécifiques** pour le bois d'origine légale : la quasi-totalité du bois utilisé par les entreprises BTP provient du sciage artisanal informel.

- **Manque de sensibilisation et d'accompagnement technique** : les entreprises reconnaissent ne pas disposer de connaissances pratiques sur les démarches d'approvisionnement en bois légal.

- **Inexistence de politiques publiques locales** obligeant les BTP à privilégier le bois légal dans leurs approvisionnements

Opportunités

- Les entreprises BTP représentent un **levier de changement** : en intégrant des clauses de légalité dans leurs politiques d'achat, elles peuvent influencer positivement toute la filière.

- L'adoption d'une **politique provinciale claire (arrêté ou édit)** incitant à l'usage du bois légal dans les marchés publics et privés du BTP est recommandée.

- L'accompagnement en RSE, les campagnes de sensibilisation et l'appui technique aux entreprises peuvent renforcer la **transition vers un marché du bois plus durable et plus légal**

Co-rédaction de politique RSE

- La première tentative de rédaction conjointe avec les entreprises OBAB et BATIR (avril 2024 – juin 2025) n'a pas abouti, celles-ci ne s'étant pas montrées intéressées malgré l'accompagnement d'Ilexa-Bois.

- À la suite d'une réunion du COPIL, il a été décidé de retenir deux nouvelles entreprises de BTP pour co-rédiger une politique de RSE applicable dans leurs activités.

- Deux réunions ont ainsi été organisées les 4 et 11 septembre 2025 pour élaborer ces politiques. Celles-ci sont actuellement en examen au niveau de chaque entreprise, qui devraient les signer et commencer leur mise en œuvre progressive à partir d'octobre 2025

- Ces deux entrrprises ont saisi l'opportunité de la RSE comme un levier de crédibilité, de compétitivité et d'influence dans le BTP en Tshopo.

Points communs entre EGCB (Entreprise de Génie Civil de Betundu) et ORBAGEN (Organisation des Bâtisses et de la Gestion Environnementale)

- **Contexte similaire** : Les deux entreprises reconnaissent leur dépendance au bois artisanal, souvent issu de filières informelles, et s'engagent à rompre avec les pratiques illégales.
- **Vision progressive** : Court terme (documents légaux, registres), moyen terme (clause bois légal dans les contrats), long terme (approvisionnement 100 % légal).
- **Approvisionnement responsable** : Trois critères communs – légalité, traçabilité, qualité/normes.
- **Sanctions graduées** : refus d'achat, avertissements, suspension ou résiliation du contrat.
- **Formation et sensibilisation** : Budget dédié, sessions internes pour le personnel, sensibilisation des fournisseurs et partenaires.
- **Communication et transparence** : Affichage interne, réunions régulières, rapports annuels, intégration des clauses RSE dans les appels d'offres.
- **Résultats attendus** : Objectif 100 % de conformité d'ici 2030, traçabilité complète, renforcement de la crédibilité auprès des clients, bailleurs et autorités.

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

CIFOR

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Merci de votre attention 🙏

pitchoutshim@gmail.com
+243811635356

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Kinshasa, Léon Hôtel, 23-24 septembre 2025

Impact des campagnes médiatiques pour accroître la sensibilité des acheteurs à la légalité du bois au Cameroun et en RDC

Guillaume Lescuyer, Bienvenue Belinga, Pitchou Tshimpanga, Didier Rifoe, Alexandre Edah, Félicien Liofo

Colloque CIFOR-ATIBT, 23-24 septembre 2025, Kinshasa

PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable

cirad

Les activités conduites

- Une première campagne de sensibilisation au Cameroun en 2021
- Une seconde campagne en RDC en 2024
- Analyse de l'impact des campagnes médiatiques sur les intentions d'achat des acheteurs particuliers, et sur les éléments expliquant les intentions d'achat
- Perspectives

Campagne du projet ESSOR en 2021

Objectif du projet

Sensibiliser les acheteurs de bois et de meubles à l'importance des produits d'origine légale au Cameroun.

Publics cibles

- Acheteurs des sciages dans les marchés urbains, particulièrement des professionnels de la menuiserie et dans le secteur BTP.
- Acheteurs privés de meubles, particulièrement à revenu moyen et supérieur (âge 30 – 50).

CIFOR cirad

MESSAGES CLÉS

- Le bois légal est de meilleure qualité. Les professionnels qui l'utilisent sont plus sérieux et privilégient la qualité du produit.
- Le marché de bois légal contribue à la protection des forêts et à la amélioration des conditions de vie de tous les Camerounais.
- Il y a des espèces qui ont des prix très compétitifs et qui ont en général une origine légale.
- Pour savoir si le bois est légal, il faut examiner la qualité et vérifier si c'est garanti par une association nationale.

CIFOR cirad

AFFICHES

CIFOR cirad

PROSPECTUS

CIFOR cirad

RADIO ET TÉLÉVISION

- 1 émission radio (Radio environnement)
- 2 tables rondes (Radio environnement)
- Spots publicitaires (CRTV) – 1 mois, prime time
- Crawl (CRTV) – 1 semaine

PRESSE

CONSOMMATION DU BOIS LÉGAL

Le grand public sensibilisé

Le Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR) et ses partenaires ont lancé une campagne en vue d'amener les consommateurs urbains à améliorer la légalité et la durabilité du secteur du bois au Cameroun.

Arnaud Joseph Etoundi

Très peu de Camerounais achètent aujourd'hui du bois d'origine légale. Que ce soit pour son utilisation domestique ou industrielle, les forêts camerounaises sont victimes des sciages illégaux qui font disparaître de leur surface de nombreuses essences. C'est pourquoi, dans le but de lutter contre cette exploitation anarchique des forêts camerounaises et d'amener les consommateurs à s'approvisionner en bois d'origine légale, le Centre de la Recherche Forestière Internationale (CIFOR) et ses partenaires ont lancé une campagne de sensibilisation grand public baptisée « *bois légal, c'est génial* » qui s'étendra jusqu'en décembre 2018. À noter que cette campagne qui vise à sensibiliser les Camerounais sur l'importance de choisir des produits en bois durables et à stimuler les demandes de bois d'origine légale, va à l'avenir, amener les consommateurs locaux à s'interroger sur l'origine du bois qu'ils achètent.

Si l'on s'en tient aux conclusions d'une étude menée par le CIFOR et ses partenaires, qui explore le marché domestique du bois au Cameroun depuis dix ans, elle a relevé que les Camerounais sont encore peu intéressés par l'origine du bois acheté, mais qu'un nombre croissant de consommateurs est prêt à changer ses habitudes de consommation pour favoriser des produits légaux et durables. « *Nos recherches ont trouvé que tous les consommateurs camerounais ne sont pas insensibles à l'origine informelle des sciages qu'ils achètent, et certains accepteraient de payer un peu plus cher pour acquérir du bois d'origine légale. Pour ces consommateurs, il existe un lien entre la légalité et la qualité des produits : acheter un sciage légal, cela veut dire s'adresser à un vendeur ou un menuisier professionnel, qui accorde de l'importance à la qualité de ses produits* », a expliqué Edouard Essiane Mendoula, chercheur au CIFOR.

En outre, l'objectif de cette campagne de sensibilisation est de traduire cet intérêt en un changement de comportement chez les consommateurs. Elle est donc organisée dans le cadre du projet « *Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun* », financé par le programme FAO-UE FLEGT. Toutefois, ces demandes privées et publiques du marché national visent principalement trois usages du bois, à savoir : le matériau de construction pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, les huisseries, et aussi le secteur de l'ameublement. Tout au long de la campagne « *bois légal, c'est génial* », de nombreuses activités telles qu'une campagne numérique de sensibilisation via les médias sociaux, un tour des marchés du bois à Yaoundé pour sensibiliser des menuisiers et des professionnels du secteur, la distribution de prospectus et d'affiches, et la production de spots radio et de tables-rondes seront organisées.

CIFOR cirad

MÉDIAS SOCIAUX : VIDÉO « Le bois légal, c'est génial »

380,000
personnes touchées

135,000
vues

Paul Aime Moyo Voilà ma proposition : :
Commencé par interdire la vente des billes de bois
Exiger l exploitation locale du bois et ne vendre que les produits finis
Limité l entré sur le marché des produit manufacturés en bois
Donne accès aux crédit matériel pour les multiple artisans
Renforcé la formation dans les filière bois etc...

Like · Reply · Message · 3w 6

Clotilde Amaze Queen'Bee Construisez des usines de transformation de bois pour créer de l'emploi au Cameroun... et surtout arrêtons d'exporter nos produits bruts!

Like · Reply · Message · 2w

Léopold MIKE @DanielMike13 · Oct 1
C est une question importante. Plus simple de réglementer les exportations en durcissant les lois. Notamment en imposant au moins la deuxième transformation. Ce sont les mêmes qui sont mouillés dans les combinés de tout genre qui n'ont pas intérêt à voir cela arriver.

Translate Tweet

CIFOR cirad

Campagne PROFEAAC en RDC (2024)

- Objectif : encourager artisans et consommateurs à choisir du bois légal pour une filière responsable.

- Campagne audiovisuelle (films, reportages) diffusée sur TV et radios.

- Actions à Kisangani : sensibilisation des institutions et marchés clés, distribution de supports, plaidoyer.

CIFOR cirad

Deux films promotionnels

- Objectif : Promouvoir la consommation responsable du bois via deux films bilingues (français & lingala).
- Réalisation : ATLANTA CONGO SERVICES, prestataire d'ILEXA-BOIS ASBL (contrat du 04/07/2024).
- Production : 2 vidéos validées avec ILEXA-BOIS et CIFOR (sept.–oct. 2024).
- Diffusion : Campagne multicanal lancée en déc. 2024 (TV, réseaux sociaux, blogs).
- Résultats : +24 000 vues en ligne, 100 diffusions TV, forte interaction.

CIFOR cirad

Prospectus distribués à Kisangani

- **Objectif :** Promouvoir l'usage du bois légal auprès des artisans et consommateurs (PROFEAAC, CIFOR & Ilexa-Bois, 2024).
-
- **Actions terrain :**
  - Sensibilisation dans les institutions publiques
  - Distribution de supports (prospectus, plaidoyer)
  - Mobilisation dans 10 marchés artisanaux

- **Audience estimée :**
  - Marchés : 5 000 personnes
  - Institutions : 500 personnes

CIFOR cirad

Méthode de collecte des données pour évaluation de l'impact

1. Collecte au Cameroun

- 13 marchés du bois et 35 ateliers de menuiserie et salles d'exposition de meubles ont été enquêtés à Yaoundé.
- N = 463 [278 non & 185 oui]

2. Collecte en RDC

- Kinshasa : 162 professionnels (vendeurs/menuisiers), 21 marchés (22 avr. – 18 mai 2025)
- Kisangani : 60 acheteurs (bois & meubles), 6 marchés (5 – 18 juin)
- Outils : KoboCollect & Google Forms
- Questionnaire : Profil sociodémographique, Variables du TCP (Attitude, Normes, Contrôle, Intention), Échelle de Likert (5 points)

CIFOR cirad

Cadre théorique

- La **Théorie du comportement planifié** explique les intentions d'achat des sciages et meubles d'origine légale.

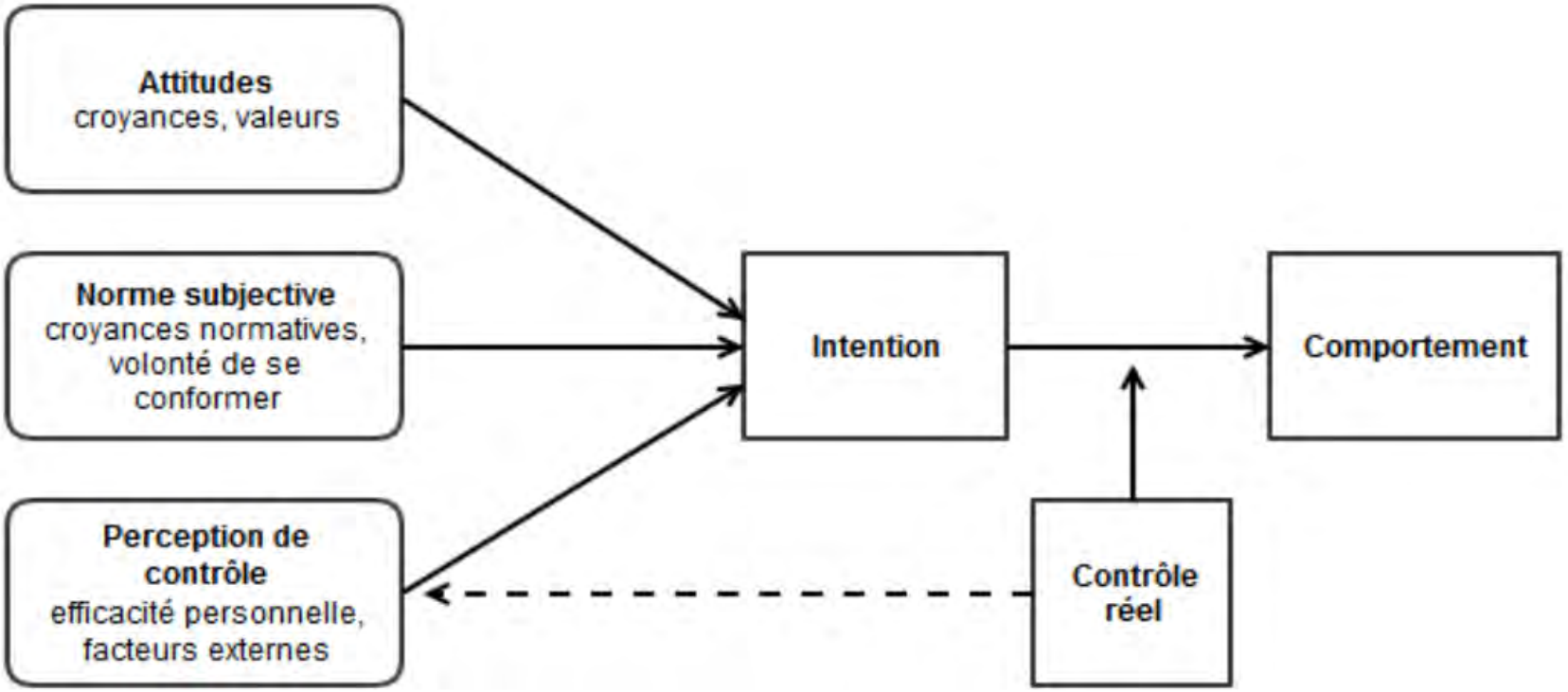

1 Modèle de la théorie du comportement planifié, selon Ajzen (2012)

Exemples de questions posées

1. Attitude

- Do you think buying legal timber today is important for the well-being of future generations?
  (1=pas du tout important à 7=très important)

2. Normes subjectives

- “my friends would approve of my buying legal timber”
  (1=très impossible à 7=Très possible)

3. Contrôle perçu

- Can the time spent searching for or locating legal timber be an obstacle to the purchase of legal timber?
  (1=Don’t agree at all ; 7= Completely agree)

4. Intention d’achat

Votre intention à vous engager dans la consommation du bois légal est (1= très faibles à 7= très forte).

CIFOR cirad

Analyse des données

- **Analyse descriptive :** profils, exposition à la campagne, connaissance du bois légal
- **Analyses factorielles exploratoire et confirmatoire** : validation des dimensions TCP
- **Analyses de corrélation et régressions** :
  - Relations entre exposition, attitude, normes, contrôle et intention d'achat
  - Impact significatif des attitudes et normes sur l'intention.
- **Comparaison de groupes** (exposés vs non-exposés)
- **Logiciels utilisés :** Microsoft Excel, R

CIFOR cirad

Résultats pour le Cameroun

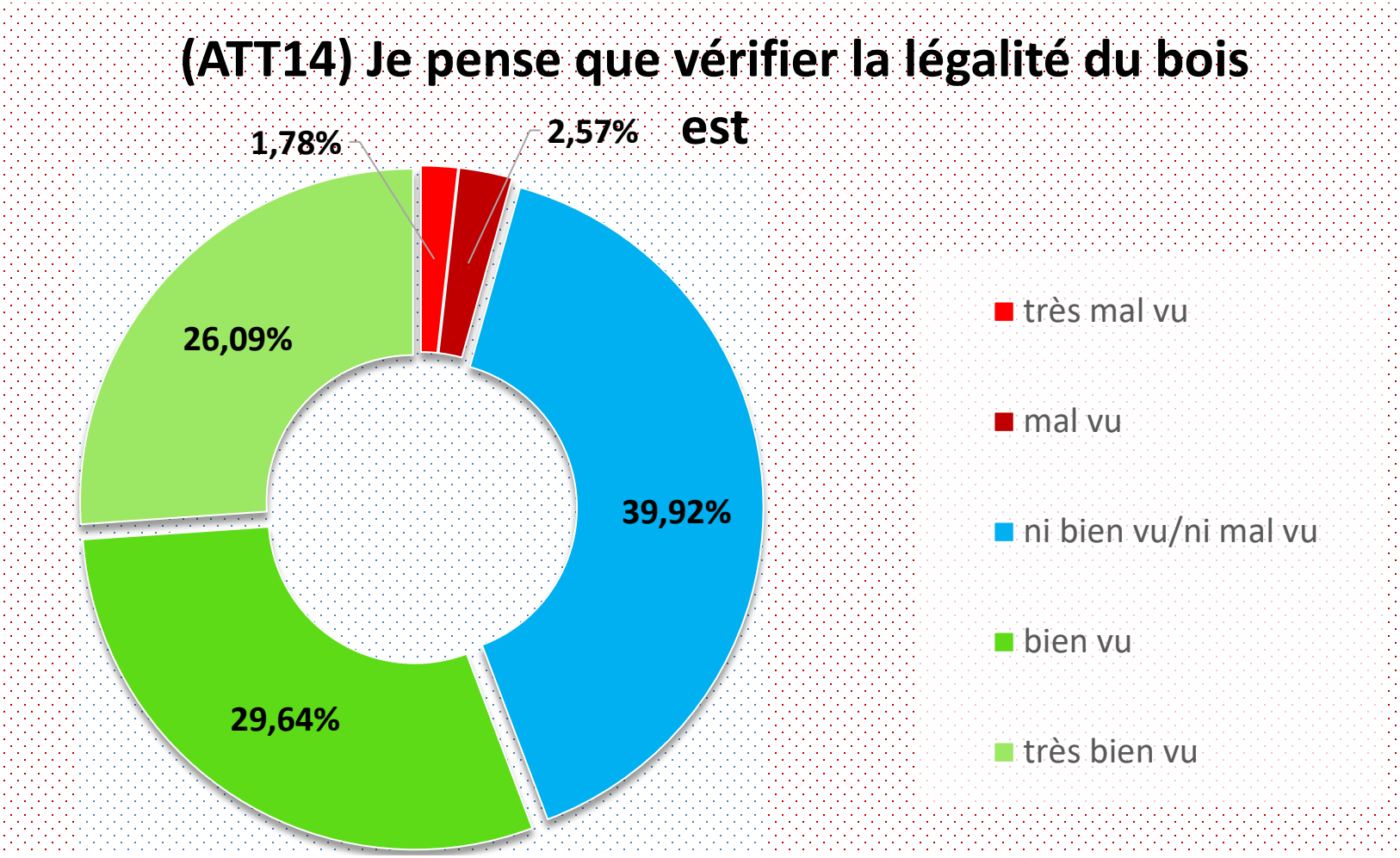

CIFOR cirad

(NS) La plupart des personnes que je connais achèteraient du bois sans se préoccuper de sa légalité …

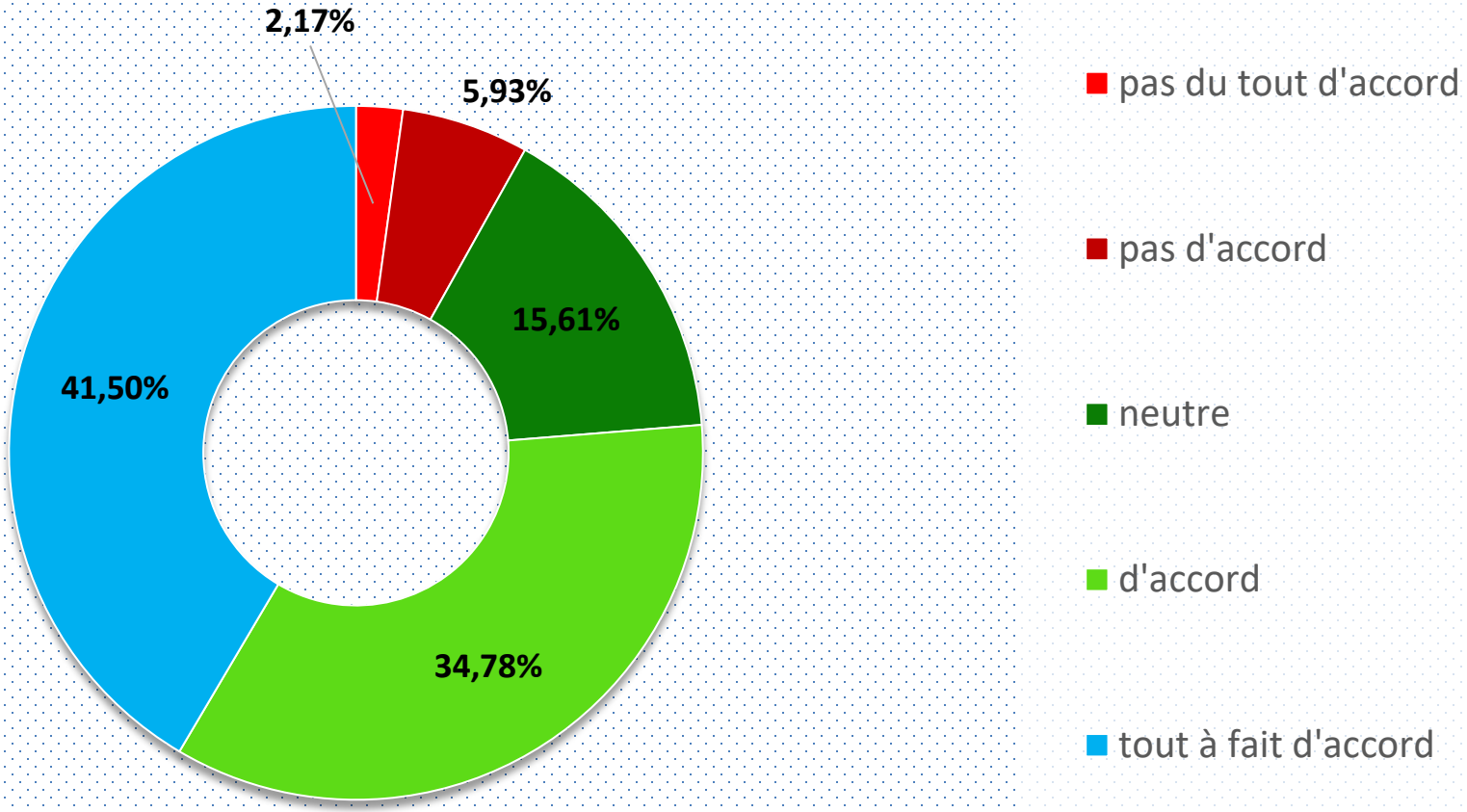

CIFOR cirad

(NS) Le choix des autres pourrait m'inciter à me tourner vers la légalité….

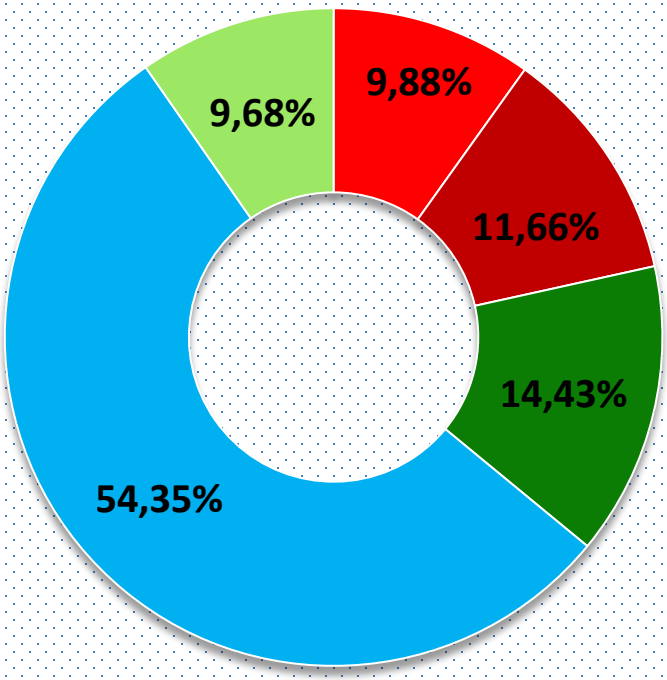

pas du tout d'accord

pas d'accord

neutre

d'accord

tout à fait d'accord

CIFOR

cirad

(CCP39) S'approvisionner en bois légal est ….

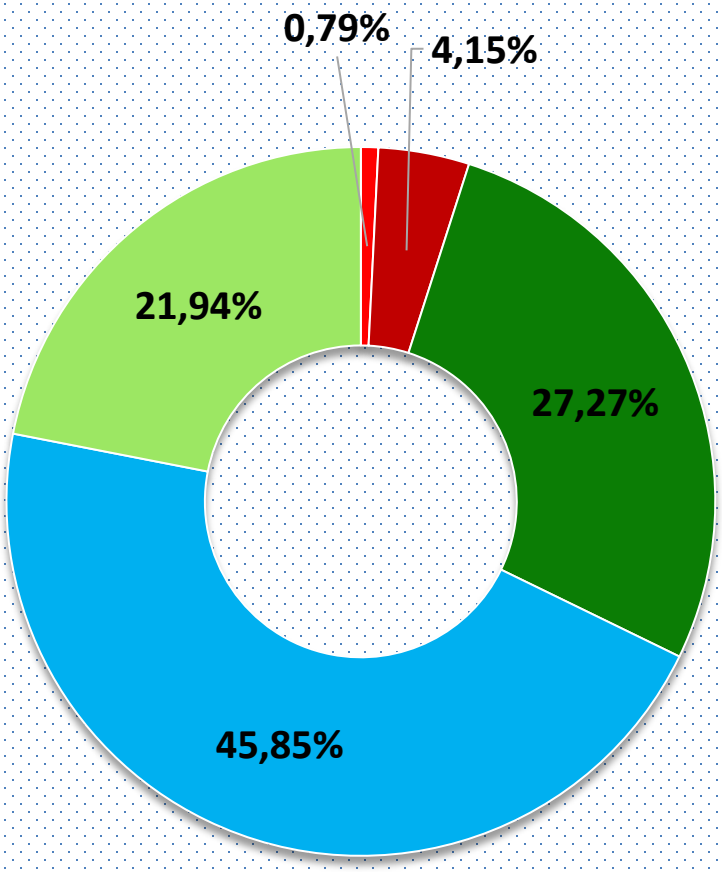

très facile

facile

ni difficile/ni facile

difficile

très difficile

CIFOR

cirad

(IA) Votre intention à rechercher du bois légal est

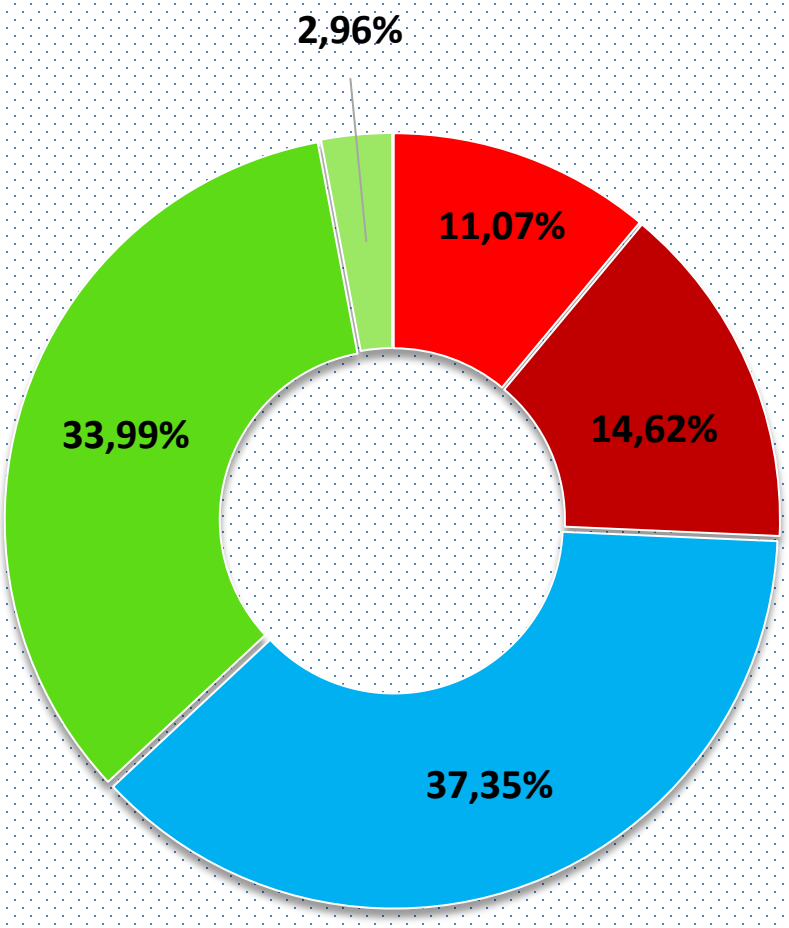

CIFOR cirad

Impact de la campagne sur les intentions d'achat

Modalités		Avez-vous vu, lu ou entendu parler d'une campagne en faveur du bois légal en 2021		Total
		Oui	*Non*	
Votre intention à favoriser le commerce du bois légal est	*très faible*	1,6%	7,2%	**6,5%**
	faible	7,8%	14,9%	**14,0%**
	ni faible/ni forte	20,3%	45,0%	**41,9%**
	forte	54,7%	29,2%	**32,4%**
	très forte	15,6%	3,6%	**5,1%**
Total		**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

hypothèse d'un lien statistique validé avec un test du Khi-deux (p-value<10^-3)

CIFOR cirad

Les ressorts des intentions d'achat de bois légal

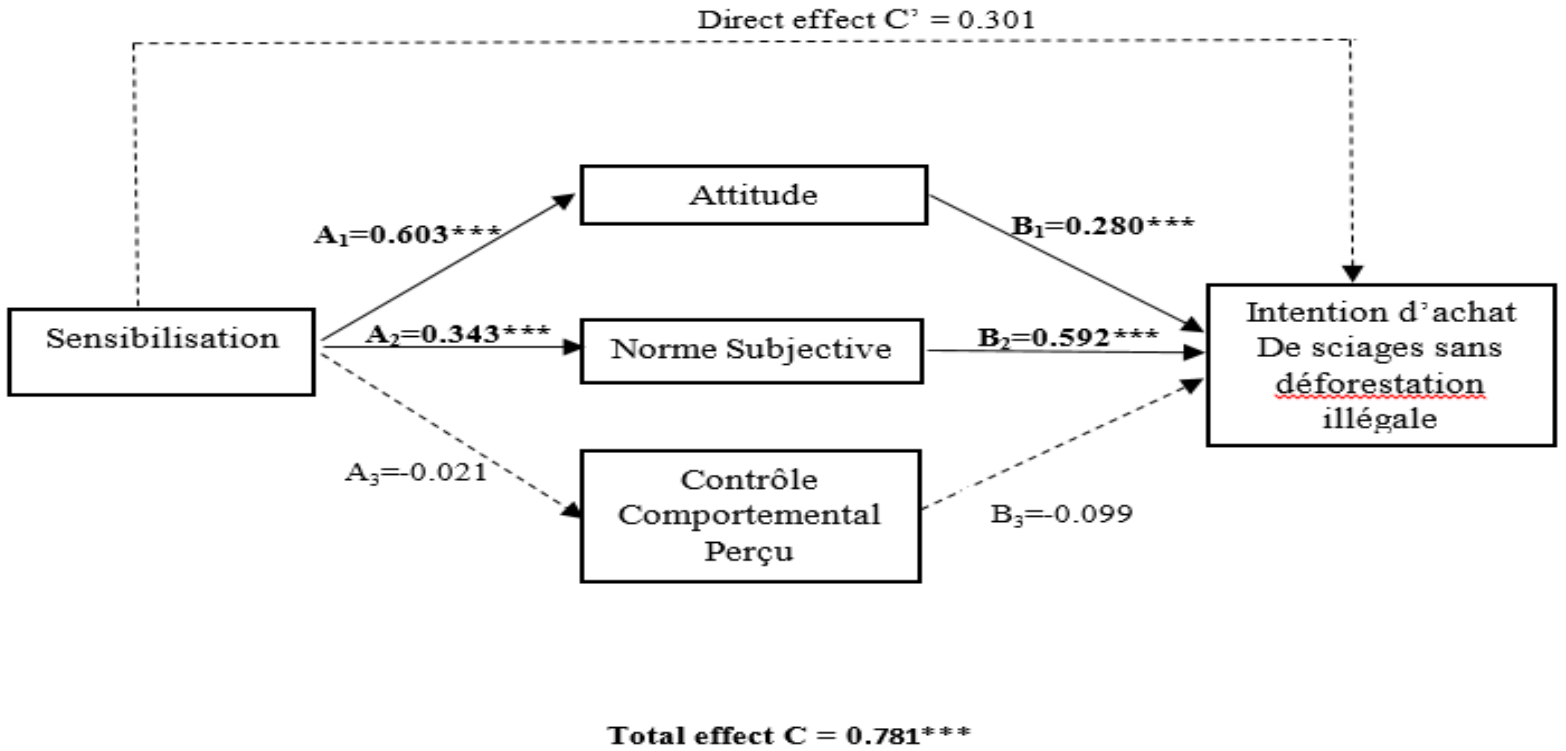

Source : Belinga et al. 2020

EN RDC: Les composantes psychosociales

Ville et produit	**Attitude (ATT)**	**Normes sociales (NS)**	**Contrôle perçu (CCP)**	**Intention d'achat (IA)**
Kinshasa – Bois d'œuvre	3,40 ± 0,22	3,03 ± 0,22	3,57 ± 0,20	–
Kinshasa – Meubles	3,08 ± 0,64	2,93 ± 0,56	3,40 ± 0,69	3,17 ± 0,81
Kisangani – Bois d'œuvre	4,00 ± 0,70	3,70 ± 0,80	3,20 ± 1,00	4,10 ± 0,65
Kisangani – Meubles	3,93 ± 0,70	3,50 ± 0,80	3,73 ± 0,67	4,05 ± 0,75

Analyse du lien entre exposition et intention d'achat

Ville	Produit	Groupe	Moyenne (IA)	Test statistique	Interprétation améliorée
Kinshasa	Bois artisanal	Exposés	3,26	Mann-Whitney U = 795,5 ; p = 0,0033	L'exposition à la campagne augmente significativement l'intention d'achat de bois artisanal.
		Non exposés	2,82	Test exact de Fisher p = 0,0037	Une forte association est observée entre l'exposition à la campagne et une intention d'achat élevée.
	Meubles artisanaux	Exposés	3,65	t de Student p = 0,002 ; Mann-Whitney p = 0,001	L'exposition est liée à une augmentation nette de l'intention d'achat de meubles artisanaux.
		Non exposés	3,09	Test exact de Fisher p = 0,033	On note forte association entre l'exposition à la campagne et l'intention d'achat de meubles en bois légal.
Kisangani	Bois artisanal	Exposés	4,4	Mann-Whitney U = 54 ; p = 0,007	L'exposition à la campagne améliore significativement l'intention d'achat de bois artisanal à Kisangani.
		Non exposés	3,6	Test exact de Fisher p = 0,02	L'association entre exposition et forte intention d'achat est confirmée statistiquement.
	Meubles artisanaux	Exposés		Mann-Whitney U = 57 ; p = 0,06	Une tendance à une intention d'achat plus élevée est observée chez les exposés, mais elle n'est pas statistiquement significative au seuil de 5 %.

Impact de l'exposition à la campagne sur l'intention d'achat

- La campagne augmente l'envie d'acheter du bois ou meubles artisanaux.
- L'attitude personnelle est le moteur principal de cette envie.
- La campagne agit aussi secondairement en modifiant les normes sociales et le sentiment de contrôle social perçu par les acheteurs.
- Les modèles statistiques sont solides.

Conclusion

- La pression sociale perçue au Cameroun et l'attitude en RDC sont les déterminants le plus influents de l'intention d'achat de sciages d'origine légale.
- La TCP n'est pas suffisante pour comprendre pleinement les actes d'achat de sciages d'origine légale. L'intention d'achat ne se traduit pas toujours en acte concret, d'autres obstacles existent.
- Le prix plus élevé du bois légal freine l'achat malgré une bonne intention.
- Les campagnes médiatiques encouragent l'achat responsable en influençant les perceptions des consommateurs.
- Il faudra vraisemblablement de multiples campagnes pour l'achat responsable pour influencer une majorité de consommateurs et transcrire leurs intentions d'achat en actes d'achat

CIFOR cirad

REPUBLIQUE DU CONGO

COLLOQUE MARCHE DOMESTIQUE DE BOIS EN AFRIQUE CENTRALE

Kinshasa du 23 au 24 /09/2025

Enjeux autour de la transformation de bois en République du Congo

Par: Dr. **Dieudonné SITA**
Ministre de l'Economie Forestière
République du Congo
Tél: (+242) 066942560 / 055498300
E-mail: dieudonnesita31@gmail,com

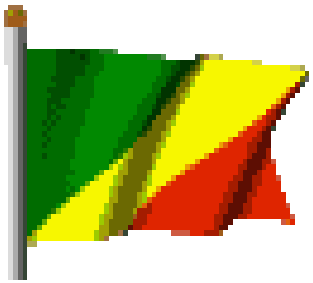

PLAN DE L'EXPOSE

I. Introduction

II. Potentiel ligneux mobilisable

III. Les acteurs de la transformation du bois, sources et destinations des produits

IV. IV. Aperçu sur l'Etat des lieux de la transformation du bois

V. Enjeux liés à la transformation

V. Approche stratégique pour l'approvisionnement du marché intérieur

VII. Opportunités de développement de la transformation du bois.

VIII. Conclusion

INTRODUCTION

La République du Congo dispose d'un important capital forestier et a fait du développement de la transformation locale une stratégie nationale pour générer de la valeur ajoutée, de l'emploi et garantir les approvisionnements du marché domestique et les exportations en produits bois semi finis et finis.

Cependant, en dépit de son important potentiel ligneux disponible, un cadre légale et réglementaire applicable refomé, des acteurs engagés ainsi qu'une demande croissante en bois usiné, la situation de la transformation locale du bois pour la consommation locale appelle encore à des réflexions,

Dans ce contexte, cette présentation se propose de rappeler le potentiel ligneux mobilisable, faire un bref état des lieux de la transformation du bois en république du Congo et de ses enjeux et de formuler quelques pistes pour relever les défis et saisir les opportunités qui s'offrent à ce secteur.

POTENTIEL LIGNEUX MOBILISABLE

- Environ **300** essences forestières recensées pour un potentiel mobilisable de : **980 000 000m3** ;
- Possibilité annuelle offerte par la forêt : **8 700 000 m3/an** ;
- Seulement **1 700 000m3** de bois ronds produits en moyenne chaque année, pour près de **50** essences prélevées sur 300.

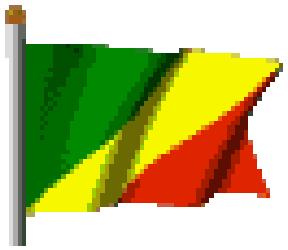

LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION, SOURCES ET DESTINATION DES PRODUITS

ACTEURS professionnels	SOURCE D'approvisionnement	DESTINATION		Titre D'exploitation
		Locale	Export	
Concessionnaires Forestiers	Concessions (UFA/UFE)	Oui	Oui	Conventions
Industriels non concessionnaires	concessionnaires **et l'Etat**	Oui	Oui	Contrat d'achat à l'exploitant et/ou à l'Etat
Exploitant PED	Unité d'exploitation Domestique (UED)	Oui	Non	Permis d'exploitation Domestique (UED) (3ans)
Coupeur-scieur artisanal	Forêt protégée Forêt communautaire	Oui	Non	Permis spécial (PS) de bois d'œuvre

APPERCU SUR L'ETAT ACTUEL DE LA TRANSFORMATION DU BOIS EN RC

- Industrie sous-équipée, souvent obsolète
- 74 Unités de transformations dénombrées à ce jour dont un peu plus de 50% sont des scieries;
- Environ 50 essences forestières sur 300 inventoriées sont prélevées chaque année pour une production moyenne annuelle grumes de 1.700.000 m3, soit 20% de l'offre de la forêt;
- Deux (2) essences font la tête de liste avec à elles seules 60% de la production totale de bois en grumes ;
- Taux de transformation locale environ 50%, mais entre 70-90% dans le nord du pays;
- 85% des industries sont de 1ère transformation avec pour produits : des sciages et placages de faible valeur ajoutée
- Rendement matière souvent inférieur à 60%

APPERCU SUR L'ETAT ACTUEL DE LA TRANSFORMATION DU BOIS EN RC (suite)

- Faible diversification: seules 20% d'essences disponibles sont exploitées;
- Faible niveau d'approvisionnement du marcher domestique en bois usiné.
- Installation encore timide des industriels de bois dans les Zones Economiques Spéciales: une société de déroulage de bois de plantation installée à ce jour dans la ZES se Pointe-Noire .
- Secteur artisanal domestique: principal fournisseur du marché intérieur (80% de débités en moyenne par an), mais essentiellement de source illégale.
- Difficultés d'accès aux permis: PED en cours identification pour être crées et PS limités aux zones enclavées et à l'échelle départementale.
- Insuffisance de qualification technique dans le secteur bois

ENJEUX LIES A LA TRANSFORMATION DU BOIS

Les enjeux sont, entre autres, ceux consécutifs à:

- La modernisation des équipements industriels pour une transformation plus poussée vers la 2ème et la 3ème et diversifiée;
- L'augmentation à 100% du taux de transformation locale de bois et du rendement matière à plus de 80%;
- La formation des jeunes et des opérateurs;
- La valorisation des ZES comme hubs de la filière bois ;

ENJEUX LIES A LA TRANSFORMATION DU BOIS (suite)

- La stimulation de l'innovation pour la valorisation des essences de promotion ;
- Promotion de l'économie circulaire pour la valorisation des déchets/résidus de bois.
- Récupération de bois d'ouverture des d'exploitation, non recherché par le concessionnaire
- Stimulation de la demande locale en produits semi- finis et finis, notamment à travers les marchés publics et mobilier national
- Encouragement des clusters industriels et les partenariats public-privé.

APPROCHE STRATEGIQUE POUR UN APPROVISIONNEMENT DU MARCHE INTERIEUR EN BOIS

Cette approche vise à assurer l'accès durable et régulé du marché intérieur au bois d'œuvre tout en préservant les ressources et en valorisant la filière locale, à travers :

- Création et mise en valeur des Unités d'Exploitation Domestique (PED) et forêts communautaires ;
- Mise en valeur des forêts communautaires disponibles dans les Séries de Développement Communautaire (SDC)
- Mise en œuvre effective du partage de production pour disponibiliser la part de grumes de l'Etat devant réguler l'offre de bois brut destinée aux PME et aux artisans, et pour promouvoir des essences peu connues ;
- Attribution des permis spéciaux (PS) pour zones enclavées et dans les limites départementales en forêts protégées et communautaires ;
- Valorisation des déchets et rebuts de bois: Promotion de l'économie circulaire (sciages, briquettes, panneaux, énergie de substitution) ;
- L'aménagement Lutte contre les coupes illégales : Renforcement des contrôles, traçabilité ; sanctions ;
- Formalisation du secteur domestique : Actions de formation, simplification d'accès aux permis, appui technique et financier, mobilisation des partenaires (AFD, CIRAD, ATIBT, etc.).

OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION

- Appui des partenaires techniques et financiers : FAO, UE, AFD, KfW, BAD, etc.;
- Cadre légal reformé, favorable pour l'épanouissement du secteur ;
- Marché régional CEMAC/CEEAC en développement;
- Demande marché intérieure en augmentation ;
- Programmes de formation dans les sociétés (CIB, IFO, LT, SEFYD etc.), écoles techniques, etc ;
- Pénalisation des déchets industriels par le code forestier;

OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION (suite)

- Disponibilités des essences peu connues, des abattages à l'ouverture des routes, des rebuts de bois etc.

- Part de grumes de l'Etat issue du partage de production pour les industriels non concessionnaires et les artisans ;
- Interdiction de l'exportation de bois en grumes;

- Existence d'un système informatique de vérification de la légalité (SIVL) incluant la traçabilité dans le cadre de mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire APV-FLEGT,

- Un salon des métiers du bois (SAMB) institué pour promouvoir industriels et artisans du bois.

CONCLUSION

La problématique de la transformation locale du bois, en lien avec le marché domestique, met en évidence la nécessité d'une approche stratégique d'approvisionnement visant à garantir au marché intérieur un accès régulier et durable au bois, tout en préservant les ressources et en valorisant la filière locale. Elle devrait reposer sur la mobilisation des unités d'exploitation domestique (UED) et des forêts communautaires, la régulation de l'offre de l'Etat, la promotion des essences peut connues, l'économie circulaire de déchets et rebuts de bois et la formalisation du secteur domestique.

La réussite dépendra de l'aménagement durable des forêts, d'un contrôle rigoureux, d'un appui renforcé aux petites et moyennes entreprises et aux artisans, ainsi que de partenaires stratégiques. C'est un engagement fort pour une gestion durable des forêts, la création de valeur nationale et la gestion durable

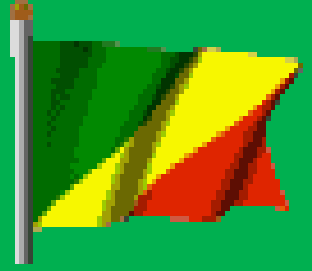

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

Colloque : « ***Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique Centrale*** »

Kinshasa, Léon Hôtel– 23-24 septembre 2025

Etats des lieux de la transformation du bois pour les marchés domestiques au Gabon

Présenté par : **Cécilia Ariane OBONE MBA**

Doctorante

PLAN

INTRODUCTION

1- Caractéristiques de la transformation du bois pour le marché domestique

2- Etat des lieux de la production de bois transformés

3- Difficultés de la transformation du bois pour le marché domestique gabonais

4- Enjeux autour des marchés domestiques de la transformation du bois

CONCLUSION

INTRODUCTION

L'importance de la consommation intérieure de bois varie d'un pays à un autre avec quelques similitudes pour les pays de la sous-région Afrique centrale;

Au Gabon, l'interdiction d'exportation totale de grumes a entrainé une croissance de la transformation locale autant dans le secteur industriel qu'artisanal;

Le pays se concentre davantage sur l'exportation de bois transformés dont les prix à l'international sont plus attractifs, notamment en Asie;

L'essentiel de la production artisanale alimente le marché intérieur et est confronté aux pratiques informelles qui rendent complexe l'accès aux données de production.

1- Caractéristiques de la transformation du bois pour le marché domestique

La transformation du bois pour le marché domestique est en croissance depuis la mesure gouvernementale de 2009 ;

- Augmentation des unités de transformation et de la production locale de bois transformés;
- Production industrielle largement supérieur à la production artisanale et destinée en grande partie à l'exportation.
- La production artisanale contribue à l'économie locale et alimente les ménages à travers les produits de sciage destinée à la construction (planches, chevrons, lattes, coffrages) et la menuiserie pour l'ameublement ;
- l'Okoumé est la principale essence de bois utilisée.

2- Etat des lieux de la production de bois transformés

Tableau 1 : **Evolution de la production de sciage**

Année	Production (m^3)	
	Industrielle	Artisanale
2018	958 849	2662,696
2019	820 749	1686,4763
2020	763 447	3710,642
2021	727 649	13061,987
2022	876 340	7849,78
Total	**4 147 034**	**28971,5813**

Source : **DGICBVPF, 2020-2022**

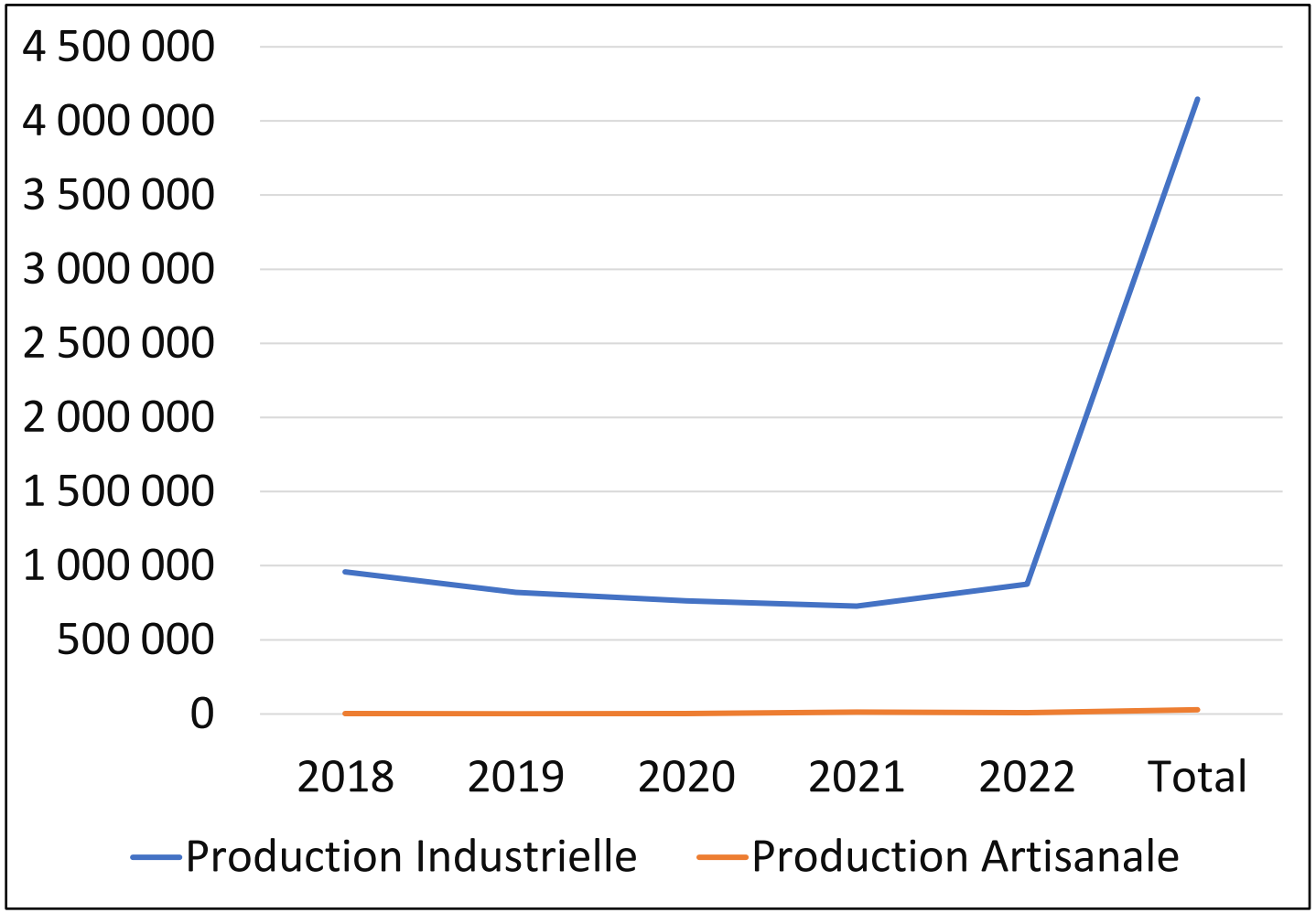

Figure 1 : **Evolution de la production de sciage**

Tableau 2: **Evolution des autorisations de sciage de Long (ASL)**

Année	ASL
2018	24
2019	22
2020	30
2021	51
2022	39

Source: **DGICBVPF, 2022**

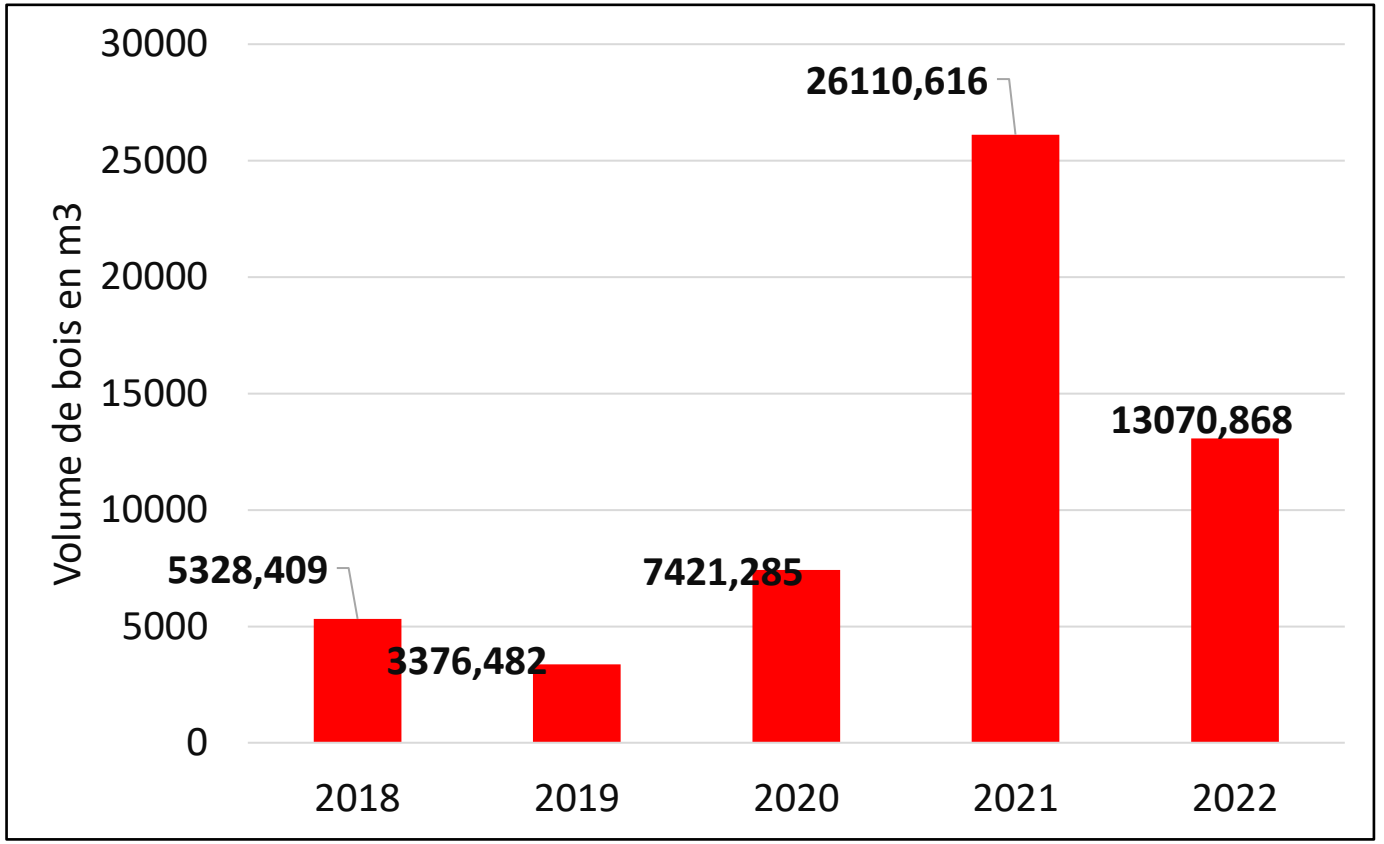

Figure 2 : **Evolution de la consommation artisanale de grumes**

Tableau 4: **Synthèse de la consommation et production artisanale de bois transformés**

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Consommation (m^3)	5328,409	3376,482	7421,285	26110,616	13070,868	**11061,532**
Production (m^3)	2662,696	1686,4763	3710,642	13061,987	7880	**5794,316**
Rendement (%)	49,97	49,95	49,99	50,02	60,28	**52,383**

Source : **DGICBVPF, 2020-2022**

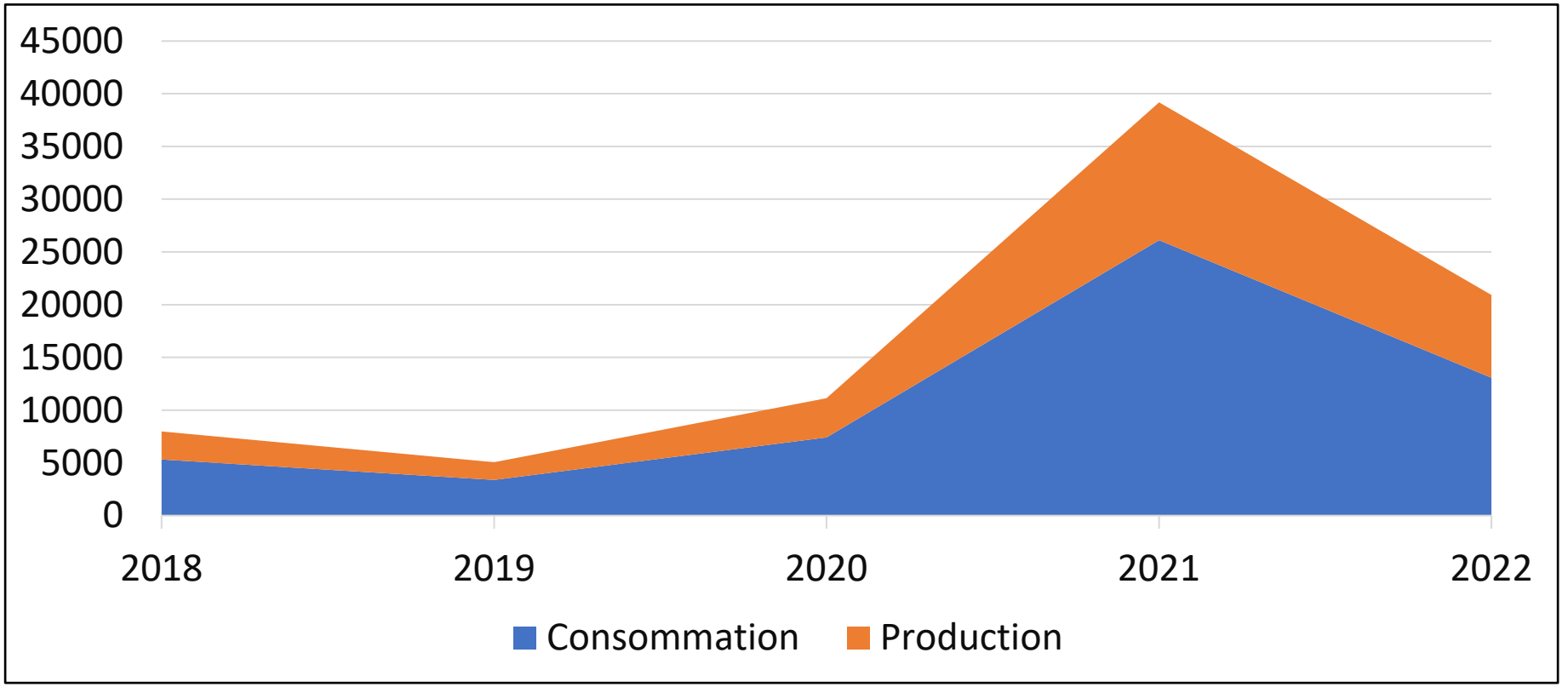

Figure 5: **Evolution de la commercialisation du bois**

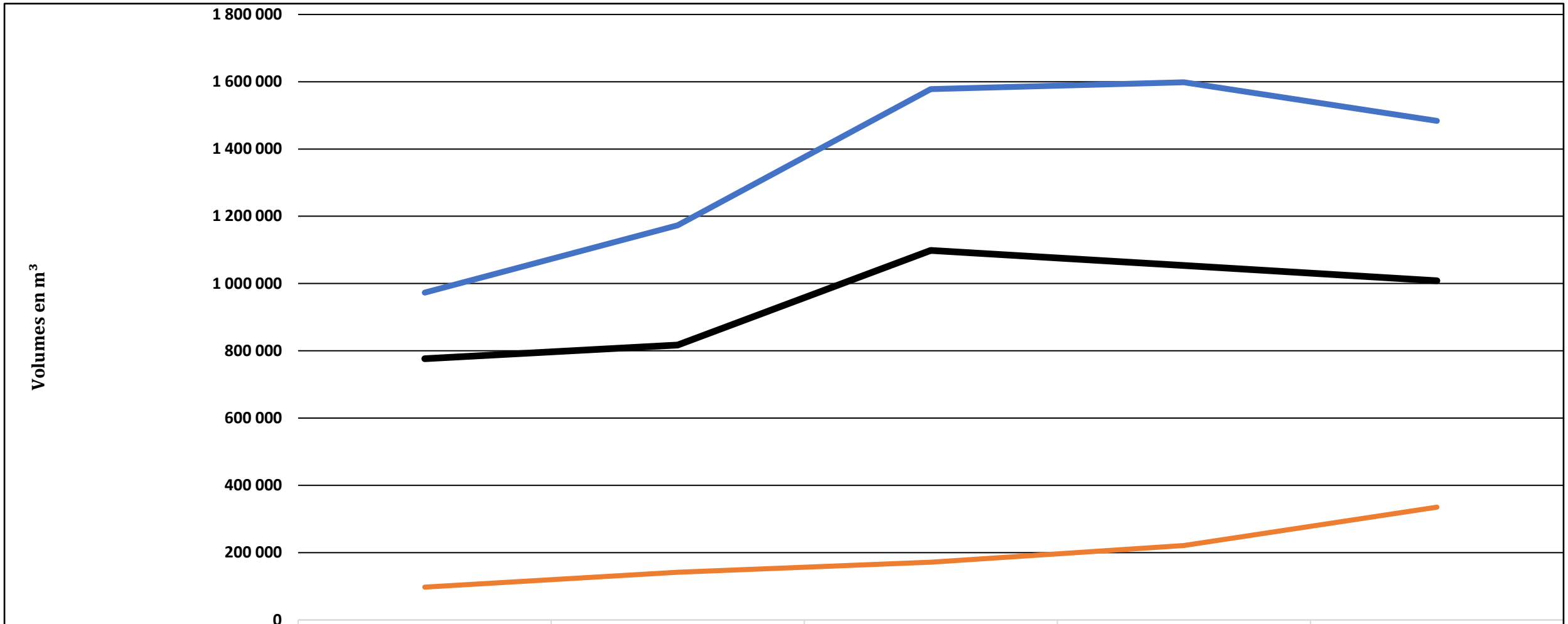

	2019	2020	2021	2022	2023
Production (m^3)	972 866	1 173 066	1 577 862	1 598 375	1 483 635
Vente locales (m^3)	97 587	142 141	171 854	221 348	335 549
Exportations (m^3)	776 901	817 373	1 098 732	1 053 683	1 008 150

Source: **TBE, 2021& 2023**

3- Difficultés de la transformation du bois pour le marché domestique gabonais

Les difficultés concernent surtout le secteur artisanal , il s'agit entre autres de :

- L'accès aux grumes
- La qualité des matières premières (grumes déformées, rebuts industriels) et des outils;
- Importance des pratiques informelles;

4-Enjeux autour des marchés domestiques de la transformation du bois

Développer le marché domestique de la transformation du bois d'œuvre permettrait de :

- Meilleur contrôle et gestion durable des ressources forestières;
- Améliorer la qualité des produits;
- Augmenter les revenus pour l'Etat à travers le prélèvement des taxes;
- Avoir une traçabilité des productions issus du secteur artisanal.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous retenons que :

- **- La transformation du bois** pour les marchés domestiques au Gabon s'est accentuée avec l'interdiction d'exportation des grumes et la création de la ZES de Nkok;
- **La production de bois** transformés issue du secteur industriel est destinée en priorité au marché d'exportation qui présente des prix plus attractifs;
- **Le secteur artisanal** répond aux besoins de la demande nationale pour des produits de faible qualité et manque de formalisation;
- **La consommation de grumes** et la production de bois du secteur industriel sont largement supérieures au secteur artisanal;
- **Améliorer le fonctionnement** de ce secteur pour le marché domestique permettrait d'avoir une meilleure gestion des ressources forestières et plus de bénéfices économiques pour l'Etat.

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE ATTENTION

FORMATION ET STRUCTURATION DES EXPLOITANTS ARTISANAUX AU CONGO

RETOUR D'EXPERIENCE

Sommaire

- 1-Introduction
- 2 Présentation de WENGE CRP-BOIS
- 3 Déroulement de l'expérience
- 4 La demande du marché domestique en ouvrages en bois
- 5 Les défis identifiés auprès des acteurs artisanaux
- 6 – quelques leçons apprises
- 7 Conclusion

1-Introduction

- Dans le cadre du Partenariat avec l'Union Européenne le Congo a bénéficié d'un appui financier pour mettre en œuvre un Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales version 2 (PRCCE2) Parce qu'il y a eu une première version axée sur les appuis non financiers basés sur 'Les chèques services »

- Le Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales II (PRCCE II), financé par l'11ème Fonds européen de développement, visait à renforcer l'économie congolaise et à créer des emplois. Il se concentrait sur l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur prioritaires (comme maïs/aviculture, fruits/légumes/bois), le dialogue public-privé, et l'amélioration du climat des affaires, la structuration des acteurs en clusters d'entreprises.

Présentation de WENGE CRP-BOIS

- C’est une société dans l’actionnariat est constitué en majeur partie des artisans membres du cluster BRAZZABOIS .
- C’est un centre de ressources professionnel (CRP)
- Il réuni en un seul lieu : Un centre de formation dans les métiers du bois , Un incubateur des projets de création des TPE dans la transformation du bois , Une plate forme industrielle de production des ouvrages en bois en kit
- C’est aussi 6 unités de production : Séchage, Affutage, Usinage, Finition , CFAO, Tapisserie

3 Déroulement de l’expérience

Afin d’atteindre ces objectifs, une méthodologie basée sur les actions suivantes a été mise en œuvre :

- Mise en place : conception de la méthodologie et création des groupes de travail cluster ;
- Cartographie : analyse des chaînes de valeur ;
- Analyse des besoins : identification des besoins, des dynamiques collectives pouvant aboutir à la création des clusters et des potentiels membres susceptibles d’y intégrer ;
- Création et animation des clusters.

4 – La demande du marché domestique en ouvrages en bois

- Quoi que le marché national est relativement limité (environ 6 millions d'habitants) qui ne disposent pas en majorité d'une capacité financière importante.
- Aussi sur le marché domestique, la demande est difficilement quantifiable faute de statistiques.
- Toutefois, rien que sur ce segment du marché , les chiffres recueillis auprès du Guichet des Opérations Transfrontalières (GUOT), ils nous renseignent que, pour 2018, le pays avait importé pour près de 8 milliards de Francs CFA soit un peu moins de 20 millions de Dollars US en mobilier de bureau et en mobilier domestique. Ce qui démontre de véritables opportunités commerciales à saisir pour les acteurs locaux.

La demande du marché domestique en ouvrages en bois (suite)

A titre indicatif , le marché domestique demande dans une grande proportion , les produits transformés ci-dessous :

- Le sciage séché ;
- Les meubles (tables plus chaises, lits, canapés etc.), mobilier de bureau ;
- Mobilier scolaire (tables -Bancs).
- Parquets , Panneaux en BMR , revêtement ;
- Portes et cadres, ameublement intérieur (cuisines en bois, meubles de rangement) , Charpentes assemblées , Construction des maisons en bois ;
- Caisses, palettes et cageots ;
- Artisanat de bois en sculptures (bibelots statuettes).

5 Les défis aux quels sont confrontés les acteurs

- Difficulté d'approvisionnement en bois légal de qualité et

en intrants de qualité à des prix compétitifs

- Faible structuration des acteurs en amont du maillon commercialisation
- Faible accès aux financements
- Système de formation déficient
- Faible valorisation matière sur toute la ligne
- Espaces de travail précaires
- Equipements souvent obsolète
- Espace de commercialisation inexistants dans la plupart des cas

6 - Quelques leçons apprises

souvenons –nous que l'idée de départ visait à renforcer l'économie congolaise et à créer des emplois. Il se concentrait sur l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur, entre autres , à travers , la structuration des acteurs en clusters d'entreprises.

1- Le programme a trouvé , les acteurs de la chaine de valeur bois menuiserie très peu structuré et il a pu en quatre ans (2019-2023) faciliter la création de 3 clusters : Brazzabois, Ponton-Bois et Lek-Bois et équiper les acteurs de quelques équipements modernes de production;

2 – Le PRCCE 2 n'a pas pu renforcer significativement la collaboration entre les acteurs majeurs et mineurs de la CV bois menuiserie du Congo. Parce que les majors n'ont pas trouver leur compte à travers la mise en œuvre du programme ;

3- Toutes les dynamiques collectives quelles soient sociales ou économiques sont potentiellement « conflictogènes » si la fonction d'animation n'est pas pérenne, le PRCCE2 à travers un raisonnement comptable a supprimé cette fonction sans avoir préparer une stratégie de sortie. Et il s'est installé dans certains clusters la bataille de possession des équipements au lieu d'instaurer des modes d'exploitation équitables de ceux –ci.

Quelques leçons apprises (suite)

- 4 Trop d'expertise tue l'expertise : Le PRCCE2 dans une logique assez bureaucratique et comptable a recruter plusieurs experts pour mener parfois des petits bouts de missions , cela a fait venir sur le Programme trop d'interlocuteurs qui ont finis par ajouter de la confusion à un programme déjà très complexe;
- 5- Les équipements nouveaux ont été livrés aux clusters sans souvent se soucier de leur formation en vue d'une exploitation idoine ;
- 6 Les initiatives d'appui portées par les PTFs sont souvent d'une rigidité d'ordre dogmatique. Par exemple : Vous les entendrez dire « nous finançons que l'achat des équipements et pas le fonds de roulement. » Il se trouve qu'après on s'est retrouvé avec des tas de machines non installées et donc pas opérationnelles… pas utiles à la production. Conséquence : l'espoir du départ a tourné parfois au cauchemar , pour certains;

Quelques leçons apprises (suite et fin)

- 7 – Les acteurs qui ont été regroupés au sein des clusters d'entreprises n'ont pas été eux-mêmes en tant qu'entreprises assez mise à niveau ;
- 8 Il manque plusieurs profils nouveau au sein de la chaine de valeur bois menuiserie au Congo dans sa configuration actuelle. A Brazzabois le fait d'avoir initié le recours à quelques procédés et équipements (d'entré de gamme) à commande numérique , a attiré beaucoup des jeunes et des jeunes femmes dans les métiers du bois qui jadis ne les intéressaient pas.

CONCLUSION

- A travers la structuration des acteurs artisanaux, Il s'agit de mieux connecter nos acteurs nationaux à des flux financiers mondiaux , pour que ceux –ci reçoivent , un part proportionnelle à leurs capacités à répondre à la demande mondiale en produits issus de la transformation du bois de nos forets. A ce titre, la structuration des acteurs artisanaux doit avoir une approche holistique et durable , elle doit être contextualisé , dynamique et innovante pour donner la place aux jeunes et aux femmes , car la transformation du bois est un domaine à forte capacité de création d'emplois (pour toutes les catégories de personnes et de tous niveaux d'instruction) ; et de richesses dont nos jeunes états ont fortement besoin pour garantir leur stabilité sociale et politique. .

Colloque sur la dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

Formation et structuration de l'exploitation forestière du bois en RDC : partage d'expérience de Tropenbos RDC dans l'ex-province Orientale

Sommaire

1. Contexte
2. Constat
3. Action menées par TB RDC
4. Conclusion

I. contexte

- Bien que placée comme 2ème moteur de la dégradation forestière, l'exploitation artisanale du bois est un levier économique important
- Elle alimente une chaine de valeur impliquant plusieurs acteurs situés à divers niveaux : communautés locales, machinistes, transporteurs, fabricants des meubles, consommateurs des bois produits, ménagères; l'Etat
- Contribue au développement urbain, péri urbain et de certains villages (matériaux de construction, meubles, etc.)

Tous en tirent profit en termes d'emploi, revenus, impôts et taxes

II. Défis

Curieusement, cette activité se développent dans une irrégularité parfois inimaginable, où :

- Des exploitants artisanaux achètent des arbres au près des communautés par pieds à vil prix, suite à la pauvreté
- Prédominance des exploitants illicites et clandestins, sans agrément ni permis
- Lenteur administrative exagérée pour la livraison des documents
- Interférence et trafique d'influence des autorités politiques et militaires dans l'exploitation artisanale du bois ;
- Persistance des tracasseries par l'administration forestière, service judiciaire, les services de l'ordre au mépris des textes légaux (ion des taxes parfois illégales pour rançonner les exploitants, manipulation du corps des exploitants, etc.) ;
- Problème d'application des textes sur l'exploitation du Bois en RDC par tous les acteurs (sabotage, égoïsme, ignorance des textes, sous information / désinformation)

I. Quelques cas et études

Quelques cas d'irrégularités

- ✓ Taxes sur la sécurité (FRADC)
- ✓ Taxes sur le renseignement (ANR)
- ✓ Taxe sur les transactions locales (OCC)
- ✓ Surtaxation et prolifération des taxes
- ✓ Documents payés par l'exploitant non livré par l'administration
- ✓ Tracasserie, trop de barrières (militaire, service de sécurités, etc.)
- ✓ Esprit individualiste des exploitants (manipulation du corps), Etc.

Quelques études menées

- ✓ L'exploitation artisanale du bois d'œuvre ;
- ✓ Répertoire des taxes et impôts du secteur artisanal du bois
- ✓ La règlementation forestière
- ✓ La survie des ménages péri-urbains de Kisangani

Les projets APEV, GLA, WL, PROFEAAC, PCREF, SEFOMEPAC)

I. Actions menées avec

Plusieurs actions de sensibilisation, formation et renforcement des capacités des CoLos, Exploitants artisanaux, agents publics ont été menées sur le respect des textes légaux, des droits et obligations des acteurs, la bonne gouvernance

I. Actions menées

Accompagnement des Exploitants artisanaux dans la formalisation et la structuration

10 associations des exploitants artisanaux avaient été mises en place avec APV, dont 4 dans la Tshopo, 3 en Ituri et 3 dans la Mongala

Pour la Province de la Tshopo :

1. Association des Exploitants Artisanaux de Bafwasende (AEXABAF) / Territoire de Bafwasende ;
2. Association des Exploitants Artisanaux du Territoire d'Isangi (AEXATIS) / Territoire d'Isangi ;
3. Initiative Locale d'Exploitation Artisanale de Bois (ILEXA-BOIS) / Ville de Kisangani ;
4. Association des Exploitants Forestiers Artisanaux d'Ubundu (ASEFAU) / Territoire d'Ubundu.

I. Actions menées par TB RDC (projets APEV, GLA, WL, PROFEAAC, PCREF, SEFOMEPAC)

Pour la Province de l'Ituri :

1. Association des Exploitants Forestiers Artisanaux du Grand Nord (AEFAGN) / Territoire d'Aru ;
2. Groupe des Exploitants Forestiers Artisanaux et Acheteurs de bois Mahagi (GEFAAMA) / Territoire de Mahagi ;
3. Association des Exploitants Artisanaux et Acheteurs de Bois de Mambasa (AEAAB) / Territoire de Mambasa.

Province de la Mongala

1. Groupe des Exploitants Forestiers Artisanaux de Bois de Bongandanga (GEFABBo) / Territoire de Bongandanga ;
2. Association des Exploitants Artisanaux de Bois de Lisala (AEXABL) / Territoire de Lisala ;
3. Groupe des Exploitants Artisanaux de Bois de Bumba (GEABB) / Territoire de Bumba.

En 2017, les 7 associations (Ituri et Tshopo) se ont décidé de créer une plate-forme « *Réseau Interprovincial pour l'Exploitation et le Commerce de Bois, RINEC-BOIS* »

I. Actions menées

La gestion durable des forêts passe par le respect des affectations des terres promus par le textes en la matière, à travers la foresterie comm. et les UFA depuis la promulgation du code forestier et la prise de aucune UFA n'a été créée. TB RDC a tentée en 2016 a appuyé la province de la Tshopo pour la création de 4 UFA : mais cela n'a pas abouti suites aux caprices de l'administrations

- Accompagnement de 55 communautés dans le processus de forCom (plus 1 200 000ha) (31dossiers (860 000ha) publiés par la coordination de l'env., sur instruction du gouv. **14** ont déjà obtenu des titres de CFCL, dont **12** TB RDC (3400 00ha) (340et 2 CIFOR, avec les PSG approuvés où la préférence est accordée à l'EA-bois (rapprochement des CFCL avec les exploitants artisanaux mais pas d'issu : achat sur pieds et achat par m^3).
-

Conclusion

Effets

- Restructuration de certains exploitants
- Dynamisme dans le monitoring, plaidoyers et lobbying
- Suppressions, réduction de certaines taxes après plaidoyers
- Collaboration de l'autorité publique, politique et judiciaires, bien que faible
- des taxes sur dynamisme dans le plaidoyer par les certains exploitants mieux informer, trafique d'influence (exploitants, politiques, sécurités, etc.

Défis

- Respect de textes par toutes les parties prenantes (exploitants, l'Etat, communautés, etc.)
- Esprit individualiste des exploitants qui les laisse parfois manipuler
- Interférence des autorités politiques, militaires, etc.
- Tracasserie des services de sécurités
- Prolifération des taxes légales et illégales
- Résistance des exploitation à l'exploitation par m^3

Merci! Aksanti! Matondo! Thanks!

Colloque « Dynamiques et enjeux autour des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique centrale »

MISE EN PLACE DES SITES PHYSIQUES DU MARCHES INTERIEUR DU BOIS (MIB) AU CAMEROUN: CAS DE LA COMMUNE DE MINDOUROU

MOTALINDJA Hortense, DPT-MINFOF
Prince ZENGLE NTOUH RICHARD Ménélik II, CIFOR

23 et 24 Septembre 2025, Léon Hôtel, Kinshasa (RDC)

Plan d'exposé

1. Cadre d'intervention
2. Amont du processus créatio
3. Méthode d'intervention
4. Etat actuel
5. Le plus du site MIB Mindourou
6. Prochaines étapes ;
7. Initiative MIB Mindourou : success story ?

1. Cadre de la présentation

- Objectif atteint avec l'appui du projet PROFEAAC ;
- Au Cameroun, deux communes de Mindourou et Dzeng ;
- Non initialement prévu dans le projet, mais voulu par les bénéficiaires finaux ;
- Un trio phare et inédit pour porter l'initiative (MINFOF-Commune-CIFOR);
- Une participation importante des autres acteurs de la CV (Scieurs, Fcom, Chefs de village, CPF, etc.) .

2. Amont processus création

1- Cadre légal et ré

- Nouvelles dispos
  loi forestière de 2
  éléments attendu
  d'application ;
- Existence d'un m
  procédure MIB ;
- Volonté des pouv
  faciliter la circula
  sur les sites MIB
  législatifs et règl
  facilité des procé
  etc.)

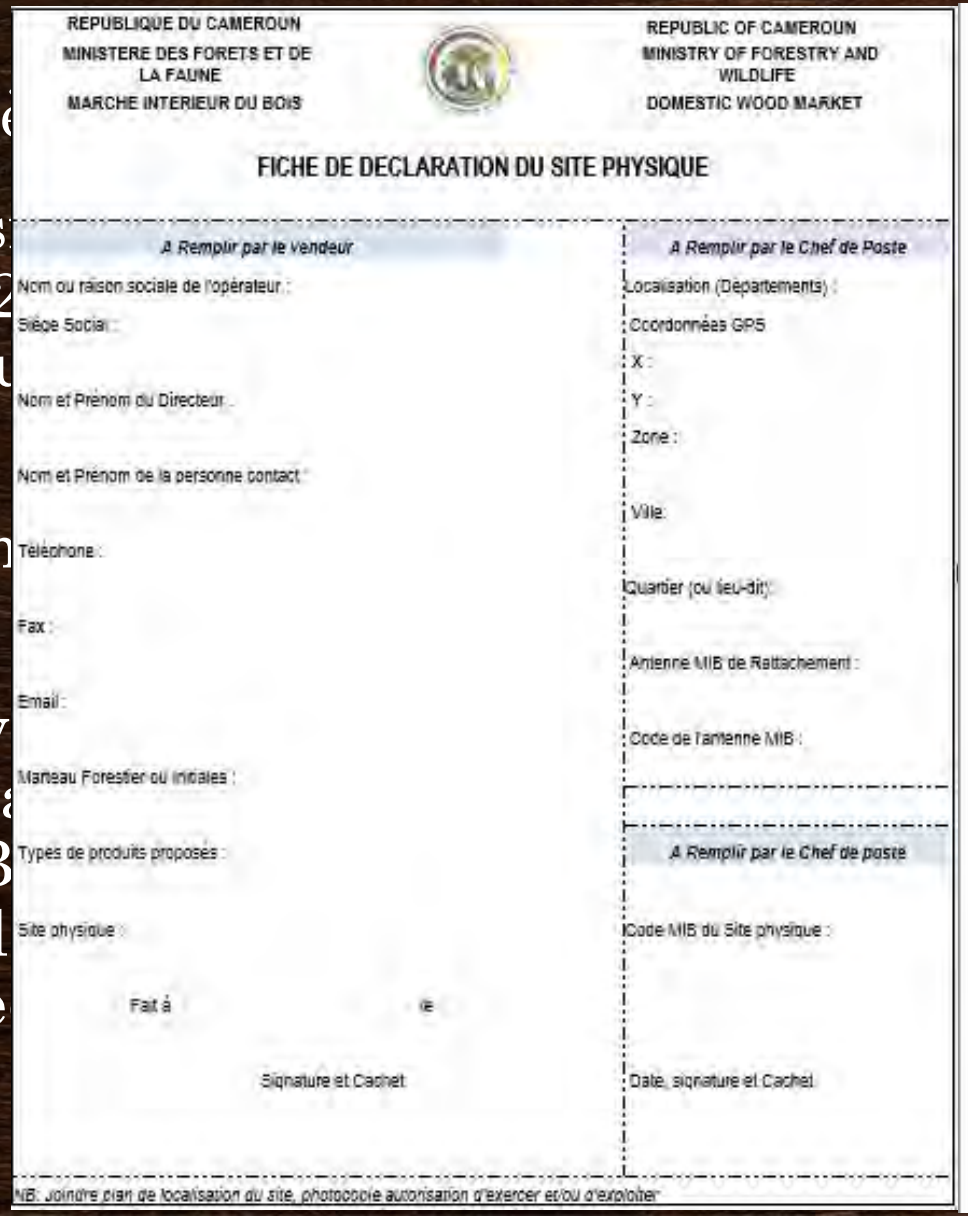

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE
MARCHE INTERIEUR DU BOIS

REPUBLIC OF CAMEROUN
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE
DOMESTIC WOOD MARKET

FICHE DE DECLARATION DU SITE PHYSIQUE

A Remplir par le Vendeur

Nom ou raison sociale de l'opérateur :
Siège Social :
Nom et Prénom du Directeur :
Nom et Prénom de la personne contact :
Téléphone :
Fax :
Email :
Marteau Forestier ou initiales :
Types de produits proposés :
Site physique :
Fait à le
Signature et Cachet

A Remplir par le Chef de Poste

Localisation (Départements) :
Coordonnées GPS
X :
Y :
Zone :
Ville
Quartier (ou lieu-dit) :
Antenne MIB de Rattachement :
Code de l'antenne MIB :

A Remplir par le Chef de poste

Code MIB du Site physique :
Date, signature et Cachet

NB: Joindre plan de localisation du site, photocopie autorisation d'exercer et/ou d'exploiter

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE
SECRETARIAT D'ETAT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work -Fatherland
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE
SECRETARIAT OF STATE
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF PROMOTION AND PROCESSING OF FOREST PRODUCTS

PROCEDURE D'ENREGISTREMENT D'UN SITE PHYSIQUE MIB

Etape 1 : Constitution d'un dossier d'enregistrement du site physique MIB et dépôt à l'Antenne MIB concernée

- Demande timbrée adressée au Délégué Régional ;
- Fiches de déclaration de site physique (en trois exemplaires) ;
- Déclaration sur l'honneur dans laquelle le concerné s'engage à respecter toutes les exigences du MIB et à ne vendre que les produits d'origine légale ;
- Autorisation de site physique délivré par le Maire pour les particuliers ;
- Sources d'approvisionnement probables en bois légal (contrat d'approvisionnement) ;
- Plan de localisation du site ;
- Contrat de bail/titre de propriété pour les particuliers ;
- Pièce justificative de l'entité juridique (Associations des vendeurs de bois, Coopérative, GIC, etc...) ;
- Procès-verbal de la réunion de désignation du Chef de parc à bois ;
- Numéro de contribuable.

Etape 2 : Visite du site ou revue documentaire

- Délivrance du procès-verbal de la visite du site signé par le Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse, le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune et le Délégué Régional des Forêts et de la Faune ;
- Transmission du dossier au Secrétariat Technique.

Etape 3 : Codification et enregistrement par le Secrétariat Technique

- Vérification de la conformité du dossier et de la source d'approvisionnement par le Secrétariat Technique MIB.

2. Amont processus création

2- Environnement institutionnel lo

- Volonté de la commune, appuyée par l MINFOF ;
- Présence d'une plateforme de formalisation du sciage;
- Nécessitée de réduire la prévalence du sciage artisanal informel ;
- Cas d'école : coopérative des charbonniers soutenue par R-Pallisco

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS

B.P.: 34430 Yaoundé
Tel: (+237) 222 23 48 99
Site web: www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PROMOTION AND PROCESSING OF FOREST PRODUCTS

N/Ref: 5344 /L/MINFOF/SETAT/SG/DPTPSDPB/SPPI

Yaoundé, le 12 JUIL 2021

LE MINISTRE

A

Monsieur le Maire de la Commune de Mindourou

MINDOUROU

Objet : *Mise en place d'un site physique pilote pour le marché intérieur du bois (MIB).*

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'opérationnalisation du marché intérieur du bois,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commune de Mindourou compte parmi les sites retenus pour la mise en place d'un **site physique « pilote »** pour le MIB.

Par conséquent, je vous invite à bien vouloir me transmettre sous couvert du Délégué Régional des Forêts et de la Faune de l'Est, le dossier de demande d'enregistrement d'un site physique pour le MIB constitué des pièces suivantes :

- une fiche de déclaration de site physique (en trois exemplaires) ;
- une déclaration sur l'honneur dans laquelle le concerné s'engage à respecter toutes les exigences du MIB et à ne vendre que les produits d'origine légale ;
- une liste des sources probables d'approvisionnement en bois légal ;
- un plan de localisation du site ;
- un numéro de contribuable.

COPIE

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Le Secrétaire Général

Copie :
- DRFOF Est;
- DDFOF Haut-Nyong.

2. Amont processus créati

3- Des opportunités à saisir

- Sources potentielles de bois légal disponibles ;
- Source d'approvisionnement en rebuts de scierie disponible ;
- Regroupement des scieurs artisanaux en coopérative ;
- Forte demande en produit bois d'origine légale dans les marchés de la ville de Yaoundé ;
- Plateforme multi acteurs

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SERVICE REGIONAL DU REGISTRE DES COOPGIC DE L'EST

Minader

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT

EAST REGIONAL REGISTRY OF COOPCIG

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (COOP-CA/SOCOCAN-DJA)

MATRICULATION CERTIFICATE

N°25/046/CMR/ES/18/105/CCA/001009/001009000

Le présent certificat d'immatriculation est délivré à : **SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**
The present matriculation certificate is issued to
COLLECTIF DES CACAOCULTEURS ET DE NEGOCE DE LA PERIPHERIE NORD-EST DE LA RESERVE DE LA FAUNE DE DJA

Ayant son siège social à / *With Head office at :* **MINDOUROU** Arrondissement de : **DJA** BP : / **Tél : 671 400 513**

Immatriculée au Registre Régional des Sociétés Coopératives : **EST**
Matriculated at the Regional Registry of Cooperative Societies

En date du **01 AOÛT 2025** *précédemment inscrit sous le n°* _____ / _____

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives et au droit coopératif national.
In compliance with OHADA cooperative act and national cooperative law.

Etabli à /*Done at* **BERTOUA**, **le** /*on the* **01 AOUT 2025**

Le Chef Service Régional du Registre
The Regional Chief of service for the registry

Le Chef de Service

Jean Jose Martin Julien
Spécialiste en Développement Coopératif
Msc. SPD

3. Méthode d'intervention

Visite des marchés de Yaoundé

Rencontres multi partite

Mise en place proprement dite

3. Méthode d'inter

Visite des marchés de Yaoundé

Rencontres multi partite

Mise en place proprement dite

3. Méthode d'intervention

Rencontres multi partite

Visite des marchés de Yaoundé

Mise en place proprement dite

Constitution du dossier
Commune
22 au 30 Mai

CIFOR & MINFOF

Préparation du site
Commune
22 Mai et Mi-Aout 2025

R-Pallisco

Visites de site
Juin et Aout 2025
MINFOF

Rédaction rapport et transmission
Septembre 2025
MINFOF

ANNEXES :

Photo1 : vue de dos du bureau

photo 2 : vue de face bureau

Photo 3 : site MIB déblayé d'un hectare.

site terrassé et aménagé; bureaux construit

mini-scierie pour la valorisation attendue

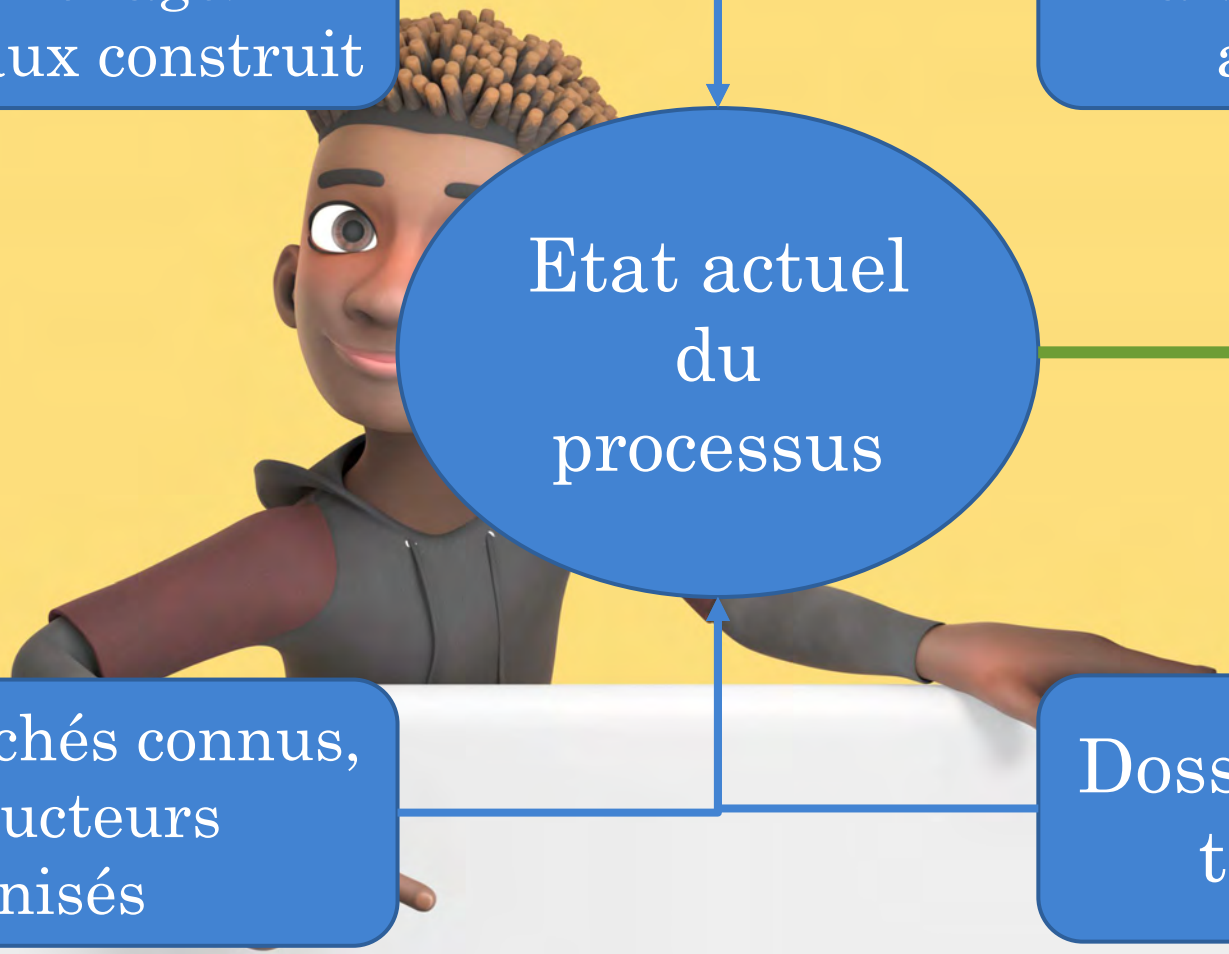

Etat actuel du processus

Un certificat d'enregistrement du site MIB (attendu)

Marchés connus, producteurs organisés

Dossier complet transmis

4. Etat actuel du processus de mise en œuvre

5. Plus qu'un site MIB : mini-scierie

Prévue par le PCD de la commune

Voulu par les acteurs locaux (élus et artisans)

Implication de diverses acteurs

R-Pallisco
1. Apport des rebuts et suivi légalité ;
2. Terrassement site ;
3. Co-construction du hangar ;

MINFOF
1. Encadrement institutionnel ;
2. Contrôle de légalité ;
3. Délivrance des documents sécurisés

CIFOR
1. Apport de machines (02 déligneuses, 01 ébouteuse, 01 sept opération)
2. Un groupe électrogène
3. Co-construction du hangar
4. Autres formes d'accompagnement

Formalisation généralisée de la CV

6. Prochaines étapes

- Rencontre des membres de la plateforme pour fixer les modalités de fonctionnement du site MIB (Fin Octobre 2025) ;
- Mise en place d'une mini-scierie pour la transformation des produits bois (Octobre 2025);
- Convention valorisation rebuts R-Pallisco et la coopérative des scieurs (Novembre 2025)
- Convention entre plateforme/coopérative et dépositaires de Yaoundé (Décembre 2025)

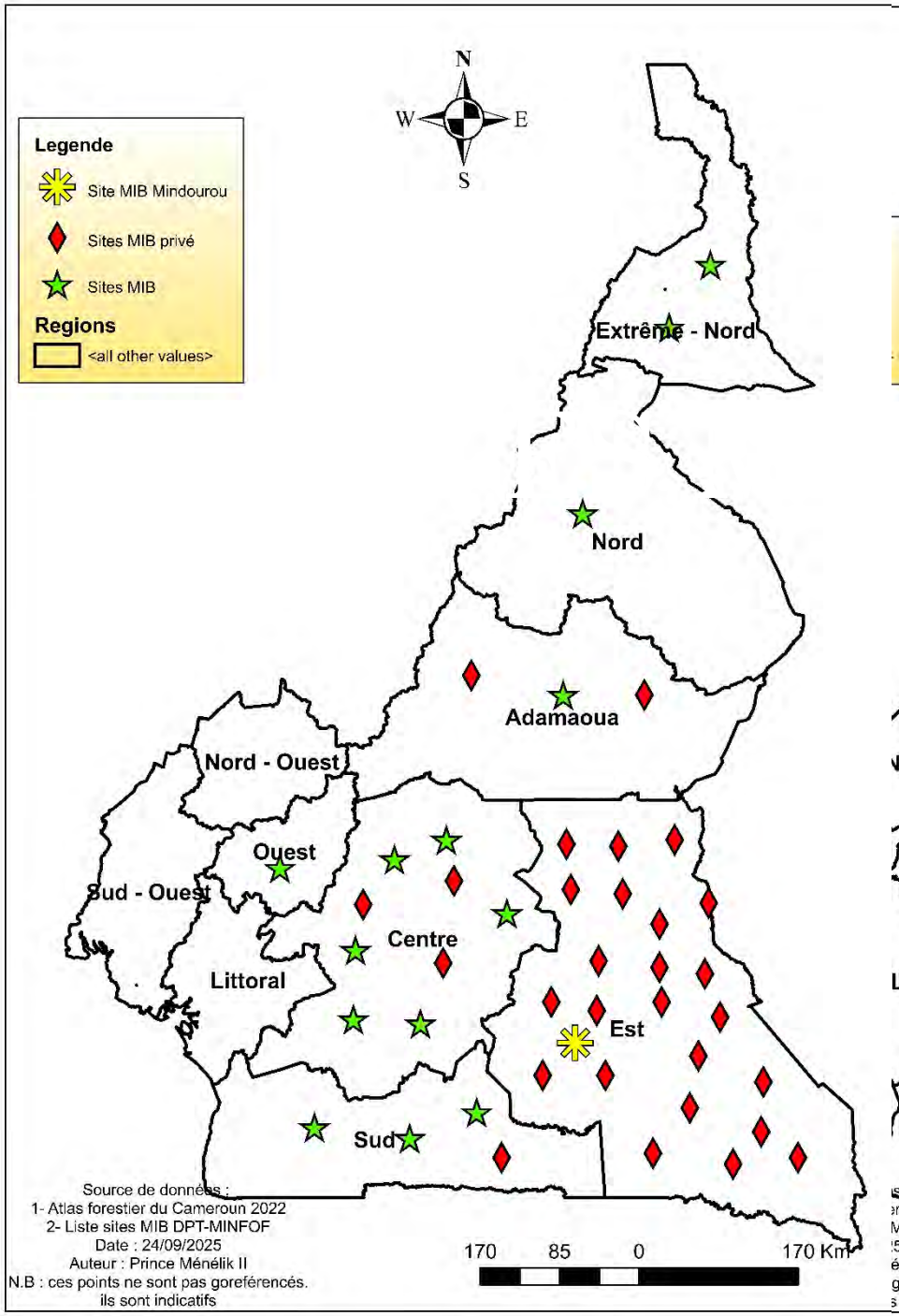
N
W
E
S
Legende
Site MIB Mindourou
Sites MIB privé
Sites MIB
Regions
<all other values>
Extrême - Nord
Nord
Adamaoua
Nord - Ouest
Ouest
Sud - Ouest
Centre
Littoral
Est
Sud
Source de données :
1- Atlas forestier du Cameroun 2022
2- Liste sites MIB DPT-MINFOF
Date : 24/09/2025
Auteur : Prince Ménélik II
N.B : ces points ne sont pas goreférencés.
ils sont indicatifs
170 85 0 170 Km

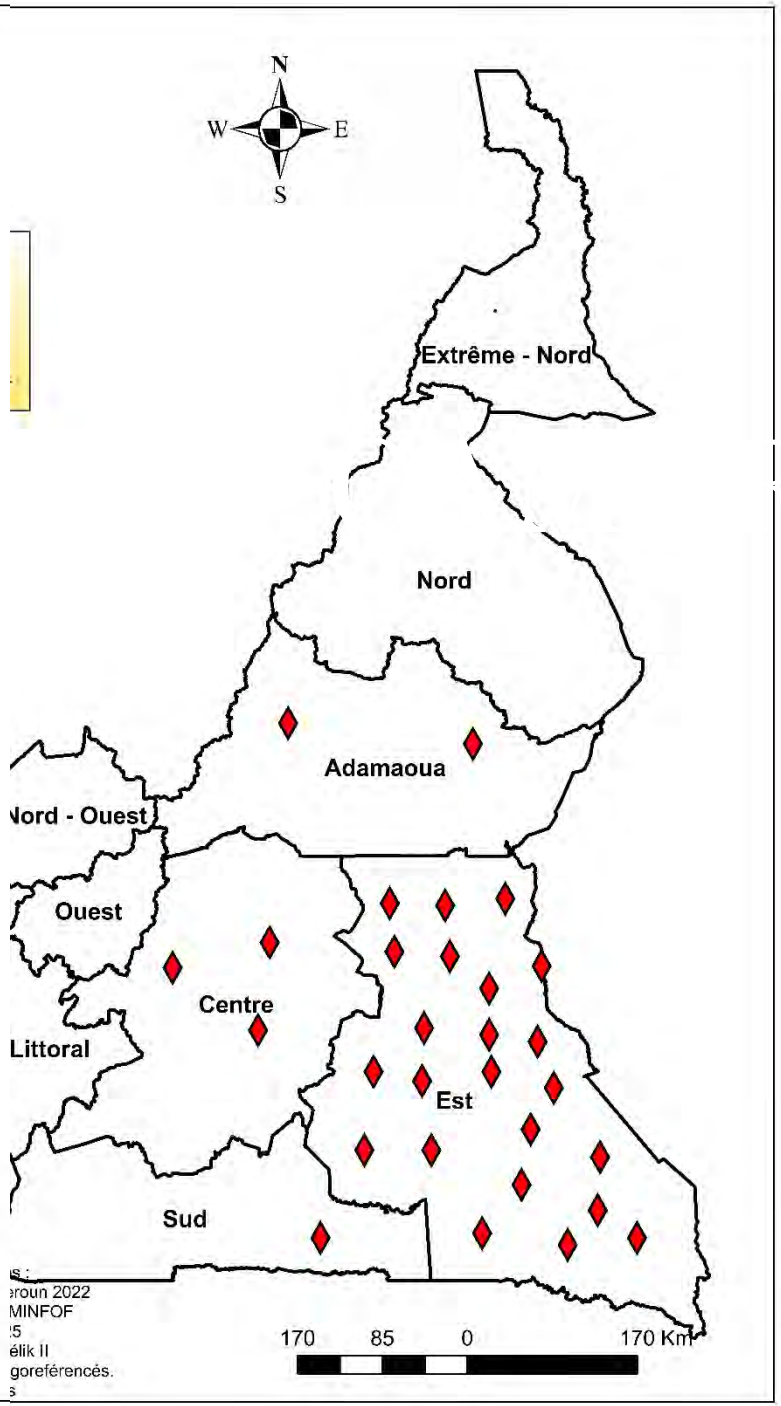
N
W
E
S
Extrême - Nord
Nord
Adamaoua
Ouest
Centre
Littoral
Est
Sud
170 85 0 170 Km

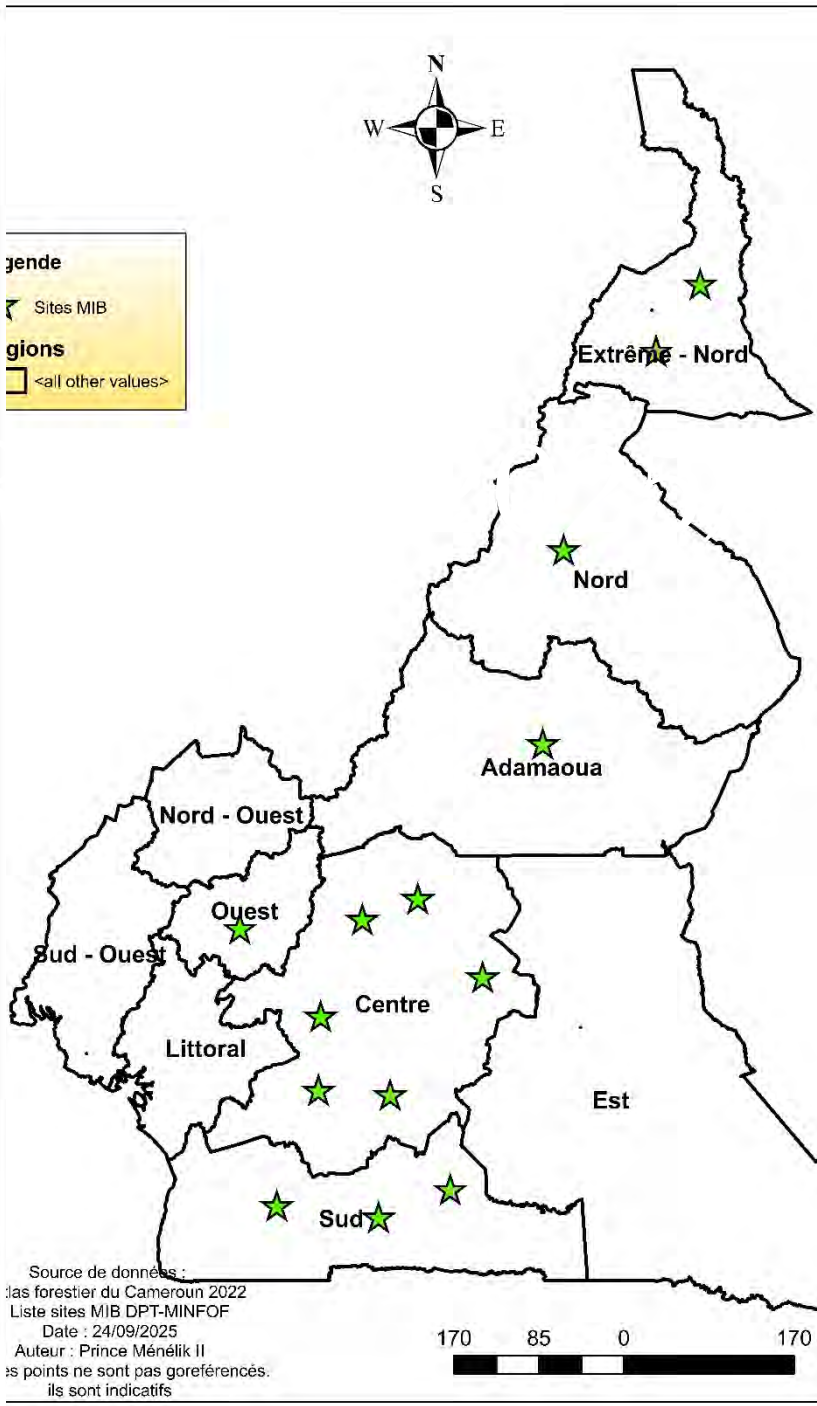
N
W
E
S
Extrême - Nord
Nord
Adamaoua
Nord - Ouest
Ouest
Sud - Ouest
Centre
Littoral
Est
Sud
Source de données :
Liste sites MIB DPT-MINFOF
Date : 24/09/2025
Auteur : Prince Ménélik II
ils sont indicatifs
170 85 0

7. Initiative MIB Mindourou : success story ?

- **Coordination** harmonieuse d'acteurs coutumièrement « **antagonistes** » ;
- **Fonctionnement autonome d'une plateforme** créée autour de la gestion forestière au Cameroun attendu
- **Efficacité de la foresterie décentralisée** mise en avant ;
- Implique **tous les maillons** de la chaîne de valeur ;
- In fine, **l'aménagement territorial** des forêts à l'échelle communale constitue t'elle une opportunité pour la **gestion durable de la mosaïque paysagère** locale ?

menelikprince@yahoo.com

L’Unité de Transformation de Bois (UTB) à Yanonge

Kinshasa, le 24 septembre 2025

(Silvia Ferrari & Cornelie Magoso)

Contexte

- **Paysage de Yangambi** (>1 Mha)
- Projets exécuté par le CIFOR depuis 2017 dans le cadre de la préservation et conservation de la réserve de Biosphère de Yangambi ainsi que du développement du paysage;
- Plusieurs **volets d'intervention**: agroforesterie, bois énergie, **bois œuvre**, éducation environnementale, faune, foresterie communautaire…
- Bailleurs: **UE**, JBM, MRAC, FCDO, ENABEL…

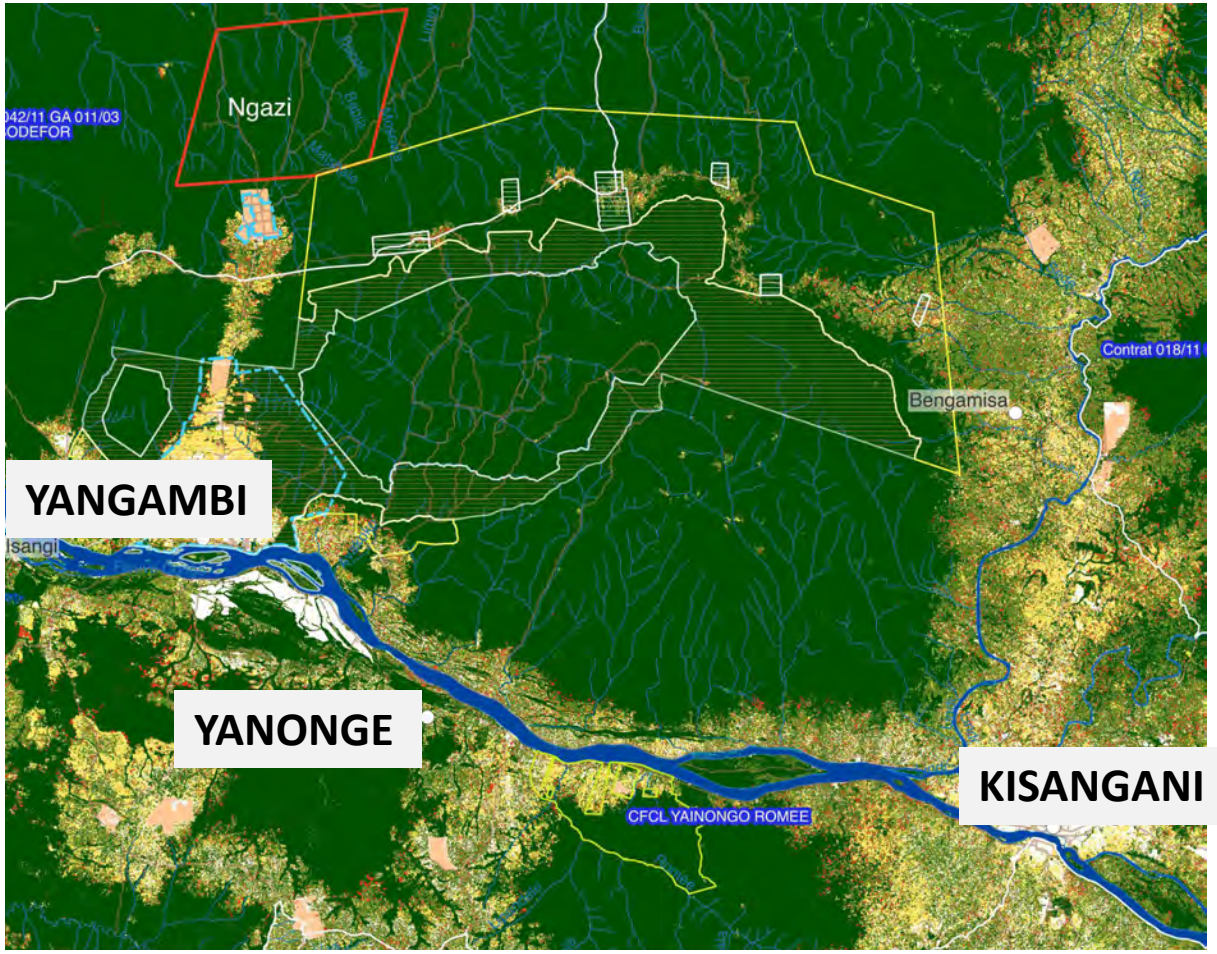

Pourquoi une scierie à Yanonge?

Etude de base sur la filière bois d'ouvre en 2018 dans le paysage de Yangambi : importance d'une **approche filière** pour améliorer le secteur de l'exploitation artisanale. La seule légalité ne suffit pas.

Projet pilot UTB

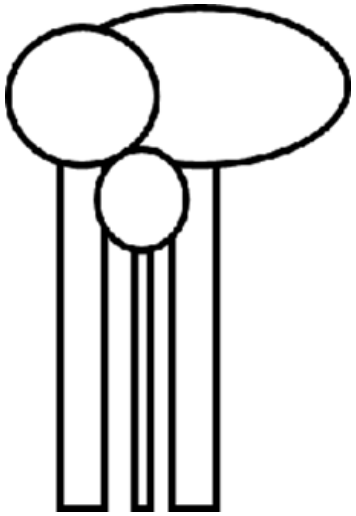

Forêt (CL)

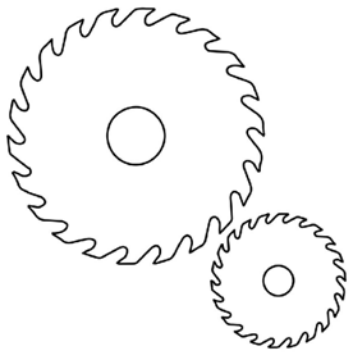

Transformation (UTB)

Marché

FORET

Conditions que les exploitants doivent respecter pour vendre le bois à la scierie de Yanonge

Avoir un **agreement, permis de coupe, RCCM, compte bancaire.**

Avoir une **convention/contrat d'exploitation** avec la communauté forestière

Avoir un **inventaire d'exploitation** de l'aire de coupe sollicitée avec sa **carte**

FORET: Accompagnement du CIFOR aux exploitants

Sensibilisation des communautés locales sur l'exploitation légale

Support à la réalisation des **inventaires** d'exploitations

Résultats des inventaires d'exploitation

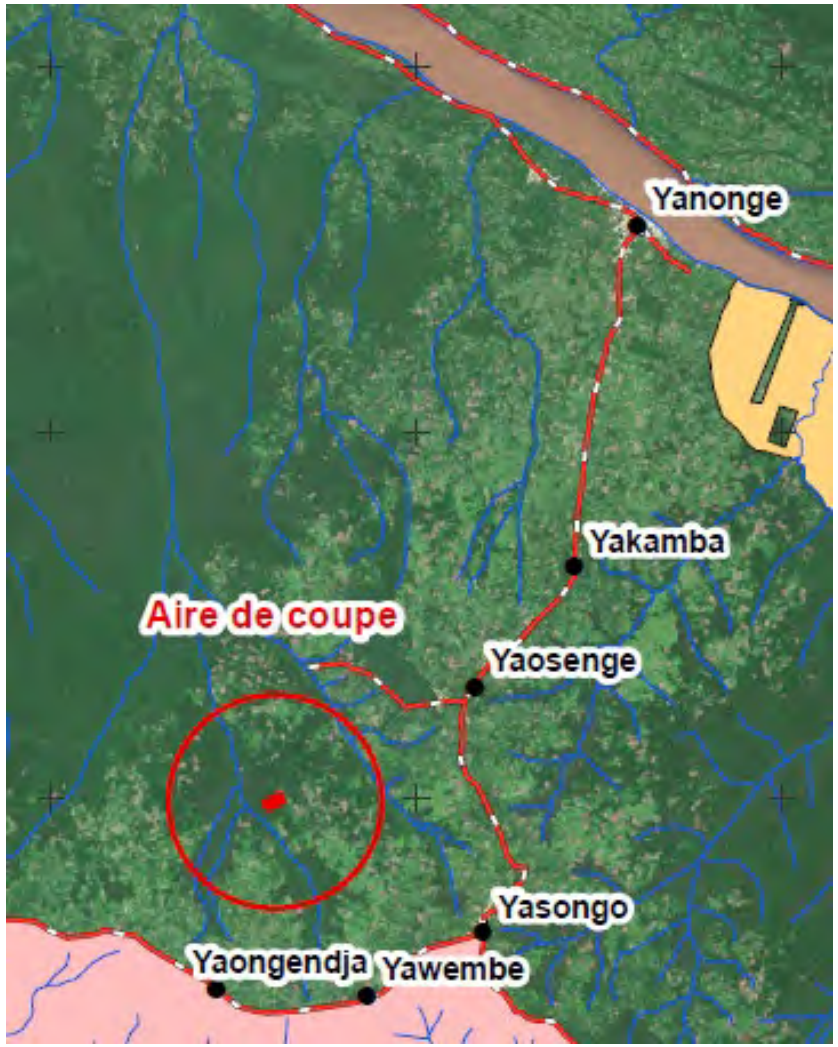

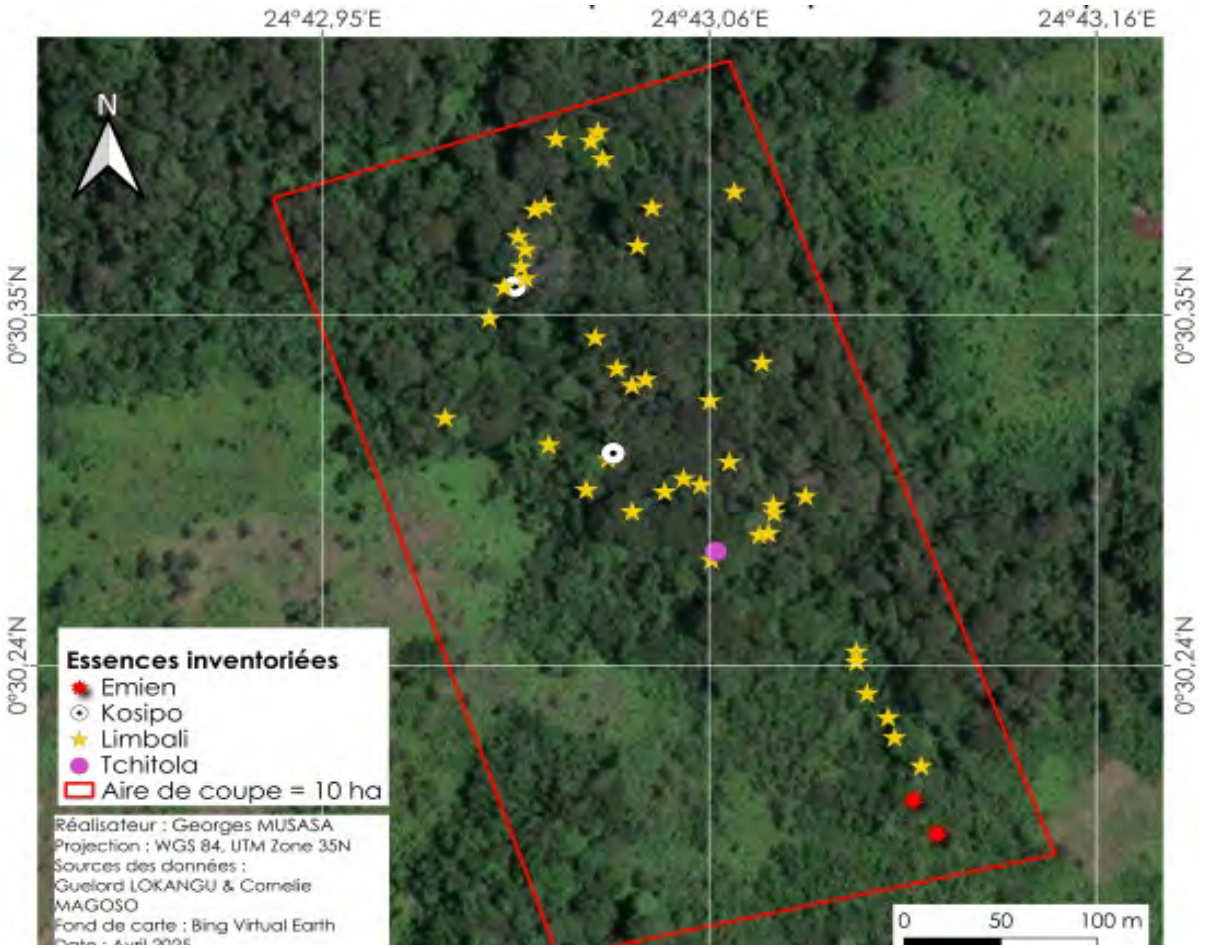

Volume par essence (m3)			
Nom commercial	Nom Scientifique	Nb arbres	Volume (m3)
Afrormosia	Pericopsis elata	4	22,66
Aielé	Canarium schweinfurthii	1	7,77
Ako	Antiaris toxicaria	1	4,04
Angueuk	Ongokea gore	1	7,75
Bossé Clair	Guarea cedrata	1	4,48
Bossé Foncé	Guarea thompsonii	1	4,04

Volume par essence (m3)			
Nom commercial	Nom Scientifique	Nb arbres	Volume (m3)
Afrormosia	Pericopsis elata	4	22,66
Aielé	Canarium schweinfurthii	1	7,77
Ako	Antiaris toxicaria	1	4,04
Angueuk	Ongokea gore	1	7,75
Bossé Clair	Guarea cedrata	1	4,48
Bossé Foncé	Guarea thompsonii	1	4,04

Un nouveau pas pour améliorer le dossier de légalité

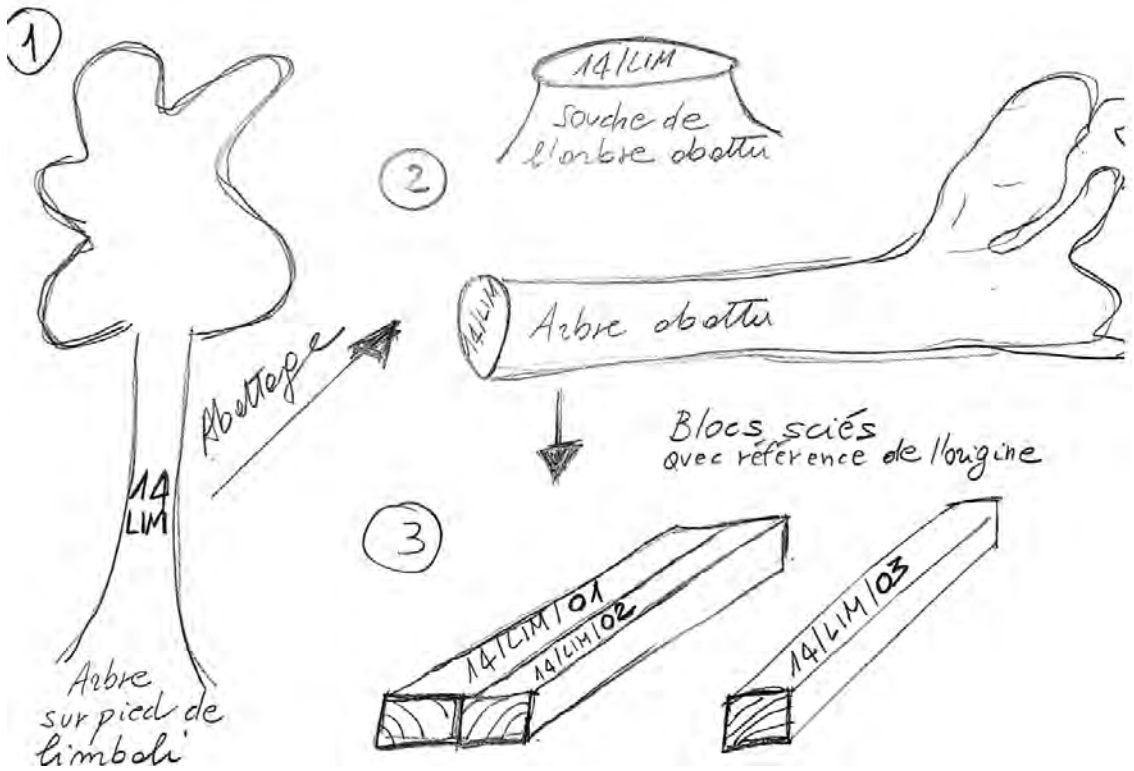

Système de traçabilité du bois:

Le bois scié en forêt doit porter la référence de l'arbre d'origine qui a été inventorié et dont on connait ses coordonnées géographiques.

FORET: Principales difficultés rencontrées en forêt

- **Conditions de travail** qui restent très **pénibles**;
- **Relations souvent difficiles avec les CL** (manque sensibilisation, contrat non clairs…)
- **Insuffisance du contrôle** de l'administration provinciale sur terrain;
- **Manque de transparence** des opérations même sur le plan social (milieu caché)
- Incapacité des operateurs économiques de satisfaire le besoin en bois de la scierie

YANGAMBI
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CIFOR

SCIERIE DE YANONGE (UTB)

La scie mobile ECO PRO transforme les blocs en planches des bonnes dimensions et qualité

Contrôle qualité et prise des mesures

YANGAMBI
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Stockage de bois dans les hangar de séchage

Les bois scié est stocké dans les hangars pour les séchage à l'air ou dans le séchoir solaire

YANGAMBI
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CIFOR

Séchoir solaire/biomasse

S. Ferrari et al. 2024. *A hybrid solar/biomass active indirect kiln dryer for timber in the Democratic Republic of Congo*. International journal of Ambient Energy

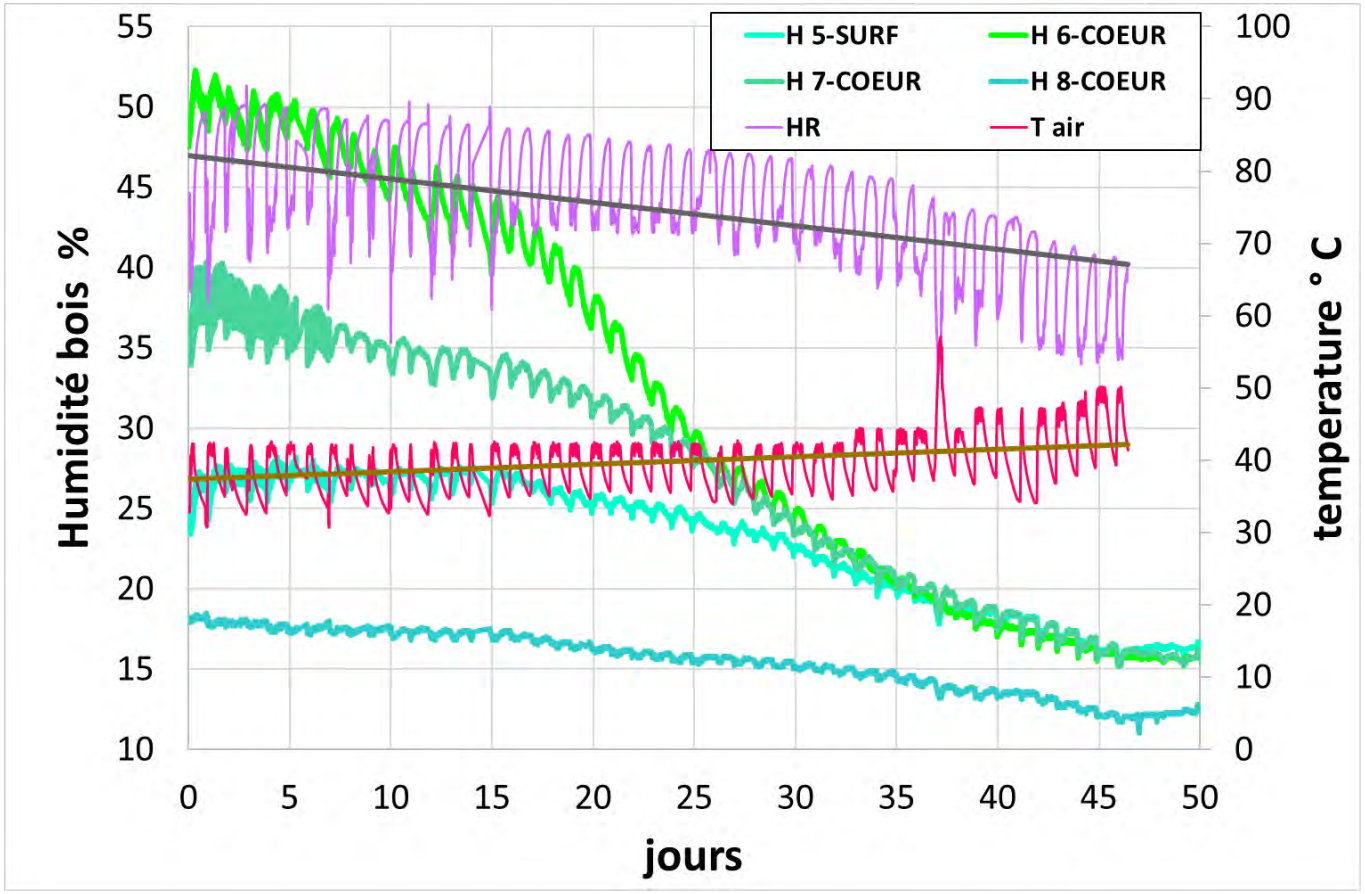

Cicle de sechage du sapelli de 60 mm d'epaisseur.
45jrs pour passer de 55% à 15% de humidité du bois.

YANGAMBI
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CIFOR

Pricipales caracteristique de la scierie:

- Capacité de travailler annuellement **500 m3** de bois en blocs pour une production de bois scié (semi fini) de 350 m3
- **Prix** comparables aux prix du secteur industriel
- Possibilité d'installer une deuxième scie mobile pour doubler la production
- La UTB offre le travail à environ **14 personnes locales**
- **Liaison avec l'école** secondaire de **menuiserie** de Yanonge
- **Modèle unique** pour ce qui est de la transformation du bois issu de l'exploitation artisanale dans la zone.

Marché/Marketing

Vers la mise en place de un système de *diligence raisonnée* pour la scierie qui s'inspire à la loi 2023/1115 portant sur le **RDUE (règlement de l'UE sur la déforestation)** qui remplace le RBUE même si la vente est au niveau nationale (pour l'instant).

N	Categorie
1	**Les droits d'utilisation des terres**
2	**La protection de l'environnement**
3	**Les règles relatives aux forêts, y compris la gestion des forêts et la conservation de la biodiversité, lorsqu'elles sont en lien direct avec la récolte du bois**
4	**Les droits de tiers**
5	**Les droits du travail**
6	**Les droits de l'homme protégés par le droit international**
7	**Le principe du consentement libre, préalable et éclairé, y compris tel qu'il est énoncé dans la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones**
8	**Les réglementations dans les domaines de la fiscalité, de la lutte contre la corruption, du commerce et des douanes**

Défis et perspectives

FORET

- Créer une **liaison** entre **scierie et la** voisine **Foret communautaire** de Yainyongo (Yanonge)
- Améliorer le système de légalité lié à l'approvisionnement de bois en foret

SCIERIE UTB

- Initier et finaliser le processus de **privatisation** de la structure
- Avancer dans le développement du **séchage solaire**

VENTE

- Encourager le respect des conditions de légalité (pas seulement posséder le permis de coupe)

Merci pour votre attention

Colloque « Etat et enjeux autour des marchés domestiques du bois en Afrique centrale »

Faits marquants et recommandations

Guillaume Lescuyer, Hortense Motalindja, Benjamin Bisimwa, Edouard Essiane, Pitchou Tshimpanga, Alain Tiotsop

Septembre 2025

CIFOR
World Agroforestry
PROFEAAC
Pour une exploitation artisanale durable
FFEM
FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Session « Etat et évolution des marchés domestiques des sciages en Afrique centrale sur la dernière décennie »

1. Le dynamisme des MIB, la croissance démographique et urbaine, l'absence des alternatives, etc. vont étendre l'exploitation forestière artisanale malgré son caractère largement informel ;
2. Il y a nécessité de repenser la formalisation et/ou l'organisation de la filière par : (1) Alléger les contraintes réglementaires; (2) Encourager une formalisation au-delà de la légalité, avec des mesures incitatives
3. Les économies nationales en Afrique centrale ne pourront pas se passer de la filière artisanale de bois. Un encadrement bien pensé est nécessaire pour que sa formalisation soit un facteur de succès et de propulsion, plutôt que de découragement. Les administrations déconcentrées doivent être renforcées pour faciliter le processus de formalisation, d'accompagnement et de contrôle de cette activité.
4. Les impacts socio-économiques sur les acteurs de la filière sont bien perceptibles. Les conséquences environnementales sont probablement négatives mais encore peu documentées objectivement. Cependant, les contributions réelles et importantes sur les économies nationales sont invisibilisées
5. Il serait utile de dresser un état des lieux actualisé de ces marchés et de ces filières dans les pays riverains du bassin du Congo, et produire un Policy Brief à l'échelle sous-régionale. Envisager une stratégie sous-régionale qui prend en compte les marchés domestiques du bois dans les politiques nationales.
6. Le secteur informel n'est pas encore pris en compte dans la collecte des indicateurs au niveau des 11 pays de la COMIFAC. Sa prise en compte dans la comptabilité nationale est largement lacunaire

CIFOR World Agroforestry PROFEAAC Pour une exploitation artisanale durable FFEM FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Session « Sources alternatives à l'exploitation artisanale sur les marchés domestiques de bois »

1. Le secteur industriel se tourne progressivement vers le marché domestique, mais encore timidement, soit avec les rebuts ou les déclassés, soit sur des produits de niche. Des mesures incitatives semblent nécessaires pour faire mieux.
2. Au Gabon, l'interdiction de l'exportation des grumes a boosté l'offre des sciages sur le marche local.
3. Les capacités de transformation des acteurs de la chaine de valeur bois domestique doivent être renforcées
4. L'interdiction prochaine d'exportation des grumes devrait inciter davantage les industries à se tourner vesr les MIB, mais ce ne sera pas facile dans tous les pays
5. De nouveaux permis sont créés (PD, FC au Congo) ou simplifiés (PEBO au Cameroun)
6. Les Forêts Communautaires au Cameroun font face à des contraintes fortes et multiples. Il faut alléger les procédures

CIFOR World Agroforestry PROFEAAC Pour une exploitation artisanale durable FFEM FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Session « Fiscalité et para-fiscalité sur les marchés domestiques »

- La « para-fiscalité » est systématique et majeure alors qu'elle est connue depuis 15 ans. Elle représente un manque à gagner pour l'Etat mais aussi un frein à la formalisation
- Il existe une pluralité de taxes officielles mais qui ne sont pas harmonisées, ce qui facilite la multiplicité des fausses taxes.
- Les attributions de contrôle forestier mériteraient d'être clarifiées entre les services centraux et provinciaux dans de nombreux pays.
- La fiscalité incitative doit couvrir tous les types d'exploitant sans focaliser sur la certification
- Il existe une grande confusion sur les différents types de producteur, soit par manque de clarification réglementaire, soit savamment entretenue
- Appliquer les sanctions est nécessaire est une condition sine qua non pour espérer faire appliquer les réglementations
- Mettre en place un plaidoyer organisé pour établir un contexte fiscal favorable à la légalisation du bois sur le MIB

CIFOR World Agroforestry PROFEAAC Pour une exploitation artisanale durable FFEM FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Session « Les demandes de sciages sur les marchés domestiques »

1. Il existe plusieurs types de demande (administrations, BTP, professionnels, particuliers) qui ont des attentes et des perceptions différentes
2. La plupart des acheteurs font face à une contrainte financière, qui les empêchera de suivre une augmentation forte des prix sur le marché domestique
3. A ce jour, deux réglementations (nationale et bientôt provinciale) contraignent les marchés publics à s'approvisionner en bois légal, mais elles sont encore peu appliquées.
4. Etendre l'obligation de répondre aux commandes publiques nationales et internationales avec du bois d'origine légale
5. Il faut documenter les fortes demandes de certains pays voisins (Afrique de l'est, Tchad, Nigeria…) en sciages qui ne disposent pas de vastes massifs forestiers et réfléchir à comment y répondre de manière adaptée et efficace, plutôt que de faire comme si elles n'existaient pas

CIFOR World Agroforestry PROFEAAC Pour une exploitation artisanale durable FFEM FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Session « Enjeux autour de la transformation du bois à destination des marchés domestiques »

1. Des efforts régionaux sont faits pour accroître la deuxième et troisième transformations, en préparation de l'interdiction d'exportation des grumes
2. Des efforts nationaux sont faits également pour la formation et la structuration de l'exploitation et la transformation artisanales dans certains pays d'Afrique centrale
3. Des initiatives à l'échelle locale (au Cameroun, RDC) sont déployées en faveur de la transformation locale du bois pour le MIB, sans attendre la création des sempiternelles ZES
4. Mais l'appui extérieur semble incontournable pour initier de tels investissements
5. Un appui technique et financier aux artisans permettrait l'achat des équipements de nouvelle génération
6. Il existe aussi un enjeu à remplacer les importations substantielles de produits en bois par des produits nationaux

Et maintenant, on met tout ça en oeuvre !

cifor-icraf.org | globallandscapesforum.org | resilient-landscapes.org

The Center for International Forestry Research and World Agroforestry (CIFOR-ICRAF) harnesses the power of trees, forests and agroforestry landscapes to address the most pressing global challenges of our time – biodiversity loss, climate change, food security, livelihoods and inequity. CIFOR and ICRAF are CGIAR Research Centers.

e.essiane@cifor-icraf.org

CIFOR

World Agroforestry

Global Landscapes Forum

Resilient Landscapes